

N° 4

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 21 Juillet 1931

Conseil Municipal :

Pages

Vœux. — Grévistes de Roubaix-Tourcoing domiciliés à Lille. Augmentation de l'allocation. Intervention de M. Lahaye, Conseiller municipal	485
Chômage. Retrait de cartes. Rappel des allocations. Intervention de M. Lahaye, Conseiller municipal	485
Souscriptions. — Société « Les Amis d'Albert Samain ». Adhésion de la Ville	358
Subventions. — Association Astronomique du Nord de la France. Renouvellement.	484
Amis de l'Ecole Nouvelle (Groupe du Nord des)	483
Association « Le Livre de l'Aveugle »	360
Comité d'Action pour la Paix	359
Comité National pour la réhabilitation des Victimes des Conseils de Guerre	359
Office Central de la Coopération à l'Ecole. Subside	354
Premier Congrès National du Commerce et de l'Industrie Radio-électrique	360
Université Populaire. Renouvellement	483
Remerciements. Caisse de Secours Mutuals du Syndicat des Employés des Contributions Indirectes	350
Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice	349
Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques	355
Ligue des Fonctionnaires pères de famille nombreuse (Section Lilloise de la)	350
Lycée Faidherbe. Section d'athlétisme	353

	Pages
Lycée Fénelon. Sports	354
Racing-Club Lillois	352
Société de Saint-Maurice-Fives	352
Société « La Française »	352
Société « La Paume Fivoise »	352
Union des Sociétés Lilloises de Gymnastique	351
Union des Voies Ferrées et des Transports Automobiles (Congrès de l')	348
Union Vélocipédique Moulinoise	353
Secours. — Grèves du Textile. Familles nécessiteuses de la région de Roubaix-Tourcoing. Crédit	497
Travailleurs en grève. Commune de Wattrelos. Remer- ciements	498
Funérailles. — Edouard Doyennette, Adjoint. Marché E. Courtot	459
 Administration Municipale :	
Impressions. — Fourniture. Marché D. Malfait à Arras	443
 Baux :	
Locations diverses. — Occupations temporaires de terrains commu- naux. Homologation	454
Occupation d'immeubles communaux. Homologation	456
Terrains militaires. Affermages en 1930. Admission en recette. Affermages en 1931. Admission en recette	360 364
 Contentieux :	
Transactions. — Accident Debarge (Police). Règlement	372
Accident Delestree (Service du pavage). Règlement	372
Accident Leclère (Pavage, Carrière de Fermanville). Rajuste- ment de la rente	422
Accident Wules (Service du pavage). Règlement	373
Accident matériel (berline N° 9, Propreté Publique). Règlement.	375
Accident matériel (balayeuse N° 14, Propreté Publique). Règle- ment	375
Accident matériel (berline N° 38, Propreté Publique). Règlement	376
Accident matériel (berline N° 56, Propreté Publique). Règlement	376
Accident matériel (Service des travaux). Voiture automobile Peugeot. Règlement	376
Accident matériel (Bureau d'Octroi. Abattoirs). Règlement	377
Dégâts. Boulevard Charles Delesalle. Candélabre abattu. Règle- ment	374

	Pages
Rue des Chats Bossus. Vitrine. Règlement. Etablissements Desreumaux	373
Bouche d'égout. Règlement	375
 Fêtes et Cérémonies :	
Assurances. — Fêtes des 24 et 25 mai. Avenant à la police d'assurance	379
Fêtes du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque. Assurance des enfants	379
Communication de M. le Maire	380
Foire annuelle 1931. — Installation d'un bureau de poste temporaire. Cinquantenaire de l'Ecole Laïque. — Aménagement du grand hall de l'Hôtel de Ville. Marché Vicart	487
Installation d'une tribune place de la République. Marché Vicart	458
Distribution de friandises aux enfants des écoles. Marché Dubois	380
Remerciements. Ville d'Emmerin. Amicales Jules Ferry et Colbert	356
Commune d'Hallennes-lez-Haubourdin. Denier des Ecoles Laïques	356
Ville de Lomme. Section d'Education Physique des Sapeurs-Pompiers de Lille	357
Commune de Wattignies-Arbrisseau. Amicale Jules Ferry.	356
Jardin Vauban. — Inauguration du monument à Albert Samain. Communication de M. le Maire	359
Réceptions. — Remerciements divers. Anciens Combattants Yougoslaves	346
Comité des Amitiés Franco-Belges du Nord	346
Délégation des maires des Etats-Unis. Maire de Chicago	347
Maire d'Indianapolis	347
Maire de Milwaukee	347
 Administrations diverses :	
Guerre. — Dérasement de la fortification à l'emplacement réservé à la Manufacture des Tabacs. 1 ^{er} lot. Décompte définitif	400
Allocations militaires. Armée active. Avis	523
Réservistes. Avis	524
 Bâtiments communaux :	
Mobilier. — Tables sur tréteaux. Marché Averbecke	399
Chauffage. — Coke. Fourniture. Adjudication	475

	Pages
Assurances. — Auto-ambulance Renault. Accidents causés par les tiers. Avenant	378
Règlement de sinistre. Immeuble. Rue Léon Gambetta, 121, allée de la Réjouissance, 4 bis. Règlement	377
Hôtel de Ville. — Cabinet du Maire. Aménagement. Cahier des charges	394
Bâtiment administratif. Salle d'Honneur. Buste de la République. Marché Robert Coin	483
3 ^e lot. Limitation de la retenue de garantie	472
41 ^e lot. Aménagement des trottoirs, seuils et bordures en granit. Réception définitive	472
42 ^e lot. Aménagement des trottoirs. Pavage. Réception définitive	472
Ancien Hôtel de Ville (Palais Rihour). — Salle du Souvenir. Marbrerie. Substitution d'entrepreneur	475
Communication de M. le Maire	475
Hôtel Académique. — Transformation et aménagement. Peinture et vitrerie. Réception définitive	474
Bâtiments Universitaires. — Grosses réparations. 2 ^e lot. Peinture. Vitrerie. Réception définitive	474
Musée d'Histoire Naturelle. — Remplacement des chaudières de chauffage. Marché Petit	468
Ecole des Beaux-Arts. — Remplacement des chaudières de chauffage. Marché Dumoutier et C ^{ie}	468
Lycée Faidherbe. — Classes démontables. Couverture. Marché Roger Fils	395
Charpente métallique. Communication de M. le Maire	395
Ecoles communales. — Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Cases vestiaires métalliques. Marché Duprez et C ^{ie}	396
Murs de clôture en maçonnerie. Marché Grégoire	396
Cour d'entrée. Trottoirs en carreaux de ciment. Marché Roland Lepez	396
Mobilier. Marché Wiart	467
Construction. Lots N ^o s 1, 4, 5, 6, 8 et 11. Réception définitive	473
Ecole place Edith Cavell. 2 ^e groupe. Mobilier. Marché Wiart..	467
Travaux de construction. Communication de M. le Maire..	468
Crèche de Moulins-Lille. — Eclairage électrique. Installation. Décompte définitif	395
Monument Testelin. — Réédification	393

Immeubles :	Pages
Achats. — Embellissement de la ville. Terrains et immeubles. Communication de M. le Maire	381
Alexandre Leleux, 34 (rue). Consorts Kauffmann	485
Bargues (Chemin de). Terrain. Société des Filatures G. Vermeresch. Anciens Etablissements Fontaine-Flament ..	460
Charles Decottignies, 1 et 3 (rue). Consorts Ego.....	388
Charles Decottignies, 2 (rue). Consorts Brasseur	380
Charles Decottignies, 6 (rue). Consorts Bruyer	381
Charles Decottignies, 8 (rue). Consorts Libert	382
Chaudre Rivière (rue de la). Terrain. M ^{me} Jeanne Bouchery	389
Etaques, 2 et 2 bis (rue des). Consorts Marchand	383
Etaques, 12 (rue des). Juin-Bel	384
Etaques, 20 (rue des). Terrain	459
Faubourg d'Arras (rue du). Rachat d'arrentement. Dubus-Dumont	466
Faubourg d'Arras (rue du). Terrain Consorts Roussel	461
Faubourg d'Arras (rue du). Terrain. Dubus-Deffontaines	462
Faubourg d'Arras (rue du). Rachat d'arrentement. Dubus-Defontaines	465
Faubourg de Roubaix, 63-65 (rue du). Terrain. Joye	390
Godefroy, 1 (rue). Consorts Delmotte-Pièque	386
Godefroy, 3 et 5 (rue). Juin-Bel	384
Godefroy, 8 (rue)	459
Jules Breton (rue). Terrain. Modification. Clinckemaillie-Vandenbergh	479
Jules Breton (rue). Terrain. Modification. Waeghe-Marcellis..	480
Loos. Parcille de terrain. Guilbaut	486
Marché, 56 (rue du). Demande de déclaration d'utilité publique. Lemoine-Warnier	460
Molinel, 89 (rue du). Defossez-Jouay	385
Paris, 217 (rue de). Veuve Vallat-Garcelon	387
Paris, 259 (rue de). Consorts Ego	388
Robleds, 14 (rue des). Veuve Vallat-Garcelon	387
Ruault, 7 (square). Consorts Delmotte-Pièque	386
Tanneurs, 58 (rue des). Leferme. Entrée en jouissance. Modification	388
Abandon de terrain. — Université de Lille. Construction d'un Observatoire. Remerciements de M. le Recteur	353
Echanges. — Buffon (rue de). Société Paul Le Blan et Fils	463
Molinel, 136 (rue du). Terrain contre immeuble rue du Bleu Mouton, 13. Consorts Marcant	463
Ventes. — Artois (rue d'). Terrain. Cauchy	471
Evictions de locataires. — Armentières, 4 (rue d'). Indemnité Ferret. Charles Decottignies, 11 (rue). Indemnité Laurent	391
	471

	Pages
Etaques, 45 (rue des). Indemnité Cattiaux	391
Godefroy, 1 bis (rue). Indemnité Veuve Delbar	391
Paris, 217 (rue de). Indemnité Toussaint	392
Paris, 287 (rue de). Indemnité à divers	392
Paris, 287 (rue de). Indemnité Veuve Marez	481
Théophile Semet, 17 (rue). Indemnité Veuve Legru	393
Démolitions d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette	398
 Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :	
Chemins de fer. — Gare de passage	513
Communication de M. le Maire	521
 Voirie :	
Matériel et matériaux. — Vente de pierres. Admission en recette	404
Vente de pavés de rebut. Admission en recette	476
Vente de vieux métaux. Admission en recette	403
Quartiers. Lotissements. — Aménagements. Approbation de lotissements. Avis. Rue de Cronstadt	438
Rue de l'Est	439
Rue des Hennetons	440
Rues Marceau et Eugène Delacroix	440
Rue Mirabeau	441
Rue Salomé	441
Rue Victor Derode	438
Lotissement de terrains situés en bordure des rues Abélard, Louis Spriet, Michel Ange, Berthelot, Lefort, Caventou et des Hennetons. Avis	437
Lotissement d'un terrain en bordure de la place Alexandre Dumas et des rues d'Artagnan, Claude Lorrain prolongée, Greuze et des Montagnards. Avis	434
Lotissement de terrains en bordure de la rue du Boulevard et de la rue Louis Delos. Avis	435
Lotissement d'un terrain situé avenue de Bretagne, angle rue Kant. Avis	436
Lotissement d'un terrain en bordure de la rue du Buisson. Avis	436
Lotissement de terrains situés en bordure des rues d'Emmerin, Destailleur, de l'Epinette, de Cronstadt et du Chelier de l'Espinard. Avis	495
Lotissement d'un terrain situé entre les rues Germain Pilon et Henri Lestienne. Avis	437
Alignements. — Rue de Buffon. Modification	398

	Pages
Voirie nationale, départementale et chemins vicinaux. — Chemins vicinaux. Budget pour 1932	409
Chemins de grande communication et d'intérêt commun. Répartition des contingents communaux d'entretien	405
 Emprises :	
Canal du Sabot. — Prise d'eau. Société Electricité et Gaz du Nord. Fixation de redevance	488
Descente de cave. — Rue du Molinel, 4. Capelle. Suppression	469
 Canaux. — Egouts. — Ponts :	
Canaux. — Ports Vauban et du Wault. Dragage. Réception définitive.	476
Egouts. — Construction de l'égout collecteur Est. 1 ^{er} lot. Décompte définitif.	400
Construction du collecteur Est, entre le boulevard Carnot et la rue des Bateliers. 1 ^{er} lot. Réduction de la retenue de garantie	400
Entretien et extension des aqueducs. Ciment. Fourniture. Marché J. Danset	403
Cadres en chêne pour regards lourds d'égout. Fourniture. Marché Carlier	402
Fonte pour égouts. Fourniture. Marché Lalau	401
 Pavages. — Chaussées empierrées :	
Arcite. — Fourniture. Marché Association Routière et Chimique à Paris	400
Goudron. — Fourniture. Marché Compagnie Continentale du Gaz ..	399
Passages cloutés pour piétons. — Fourniture de plots de signalisation. Marché Etablissements Jacob Holtzer	481
Retaille de pavés. — Adjudication	476
Carrière de Fermanville. — Exploitation. Convention Etablissements Christiani et Nielsen	489
Observations de M. Ingelrans, Conseiller municipal	491
 Propreté Publique :	
Enlèvement des ordures ménagères. — Société A. Collin et C ^{ie} . Modification de la redevance	491
Réparation aux autos. — Marché J. Leprette	442
Vente de chevaux. — Admission en recette. Exercice 1930	422
Exercice 1931	423

	Pages
Bibliothèque :	
Bibliothèque Municipale. — Livres et publications neufs ou d'occasion. Année 1931. Marché Tallandier	477
Musées :	
Palais des Beaux-Arts. — Legs Le Thierry d'Ennequin. Acceptation.	357
Théâtres :	
Assurances contre les accidents. — a) tiers spectateurs ; b) artistes ; c) personnel	494
Enseignement des Beaux-Arts :	
Conservatoire de Musique. — Pianos. Fourniture. Marché Maison Pleyel	493
Enseignement supérieur :	
Université. — Construction d'un Observatoire. Abandon de terrain. Remerciements de M. le Recteur	353
Enseignement secondaire :	
Lycée Fénelon. — Internat. Compte d'administration pour 1930 Budget supplémentaire pour 1931	410
Remises d'ordre	411
	412
Enseignement technique :	
Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lille. — Avis sur bourse. Devienne	410
Enseignement primaire :	
Ecole municipale. — Ecole maternelle Jean Bart. Création des 5 ^e et 6 ^e postes d'adjointes	477
Ecole maternelle Jules Simon. Création d'un 2 ^e emploi d'ad- jointe	477
Ecole Auguste Comte. Suppression de l'emploi d'adjointe	477
Ecole Michelet. Création d'un 7 ^e emploi d'adjoint	477
Ecole Voltaire. Création d'un 5 ^e emploi d'adjoint.	410
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Communication de M. le Maire	397

Assistance :	Pages
Hospitalisation des filles-mères et des mères abandonnées. — Maison maternelle Julia Bécour. Renouvellement de la convention	482
Assistance aux familles nombreuses	528
Assistance aux femmes en couches	525
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables	529
Allocation complémentaire	538
Bureau de Bienfaisance :	
Distribution extraordinaire de viande aux indigents à l'occasion du 14 Juillet. — Crédit	428
Subvention. — Paiement de mensualités par anticipation	501
Donation Delebarre. — Avis	478
Budget. — Exercice 1931. Vote des crédits. Remerciements de M. Minet, Vice-Président du Bureau de Bienfaisance	350
Contentieux. — Mainlevée d'hypothèque. Rue Esquermoise, 7. Avis. Rue de Pas, 2. Avis	414
Hospices :	
Baux. — Bail emphytéotique. Rue d'Arras. Avis	500
Location d'immeuble. 59, rue Mercier	479
Travaux. — Construction d'un immeuble rue Léon Gambetta, 165 à 173. Avis	415
Immeubles. — Echange. Terrains à Cappelle-en-Pévèle. Avis	415
Finances. — Comptes d'administration et de gestion pour 1930	417
Hospice François Baës. — Installation de l'éclairage électrique. Avis. Legs Veuve Mirat-Forge. Avis	416
Hospices Ganthois. — Installation de l'éclairage électrique. Avis. Legs Bailly. Fondation de lits. Avis	470
Hospice Général. — Installation de deux cuisines. Vœu de M. Duprez, Conseiller municipal	417
Installation d'un monte-charges. Avis	501
Hôpital de la Charité. — Installation à la maternité : d'un ascenseur, d'un monte-plats, d'un monte-charges. Avis	417
Hôpital Saint-Sauveur. — Installation du chauffage central. Avis	501
Cité Hospitalière. — Construction de l'Hôpital-cure. Cession de terrains	487
Communication de M. le Maire	488
Caisse de Crédit Municipal :	
Budgets et comptes	413

	Pages
Œuvres diverses :	
Chômage. — Fonds municipal. Modification du règlement	484
Habitations à bon marché. — Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché. Comptes d'administration et de gestion pour l'exercice 1930	420
Budget supplémentaire pour l'exercice 1931	420
Communication de M. le Maire	421
Faubourg des Postes. Installation d'une crèche. Observations de M. Lahaye, Conseiller municipal	421
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Ecole-preventorium. Communication de M. le Maire	397
Crèches municipales. — Crèches de Fives. Nombre d'enfants inscrits. Communication de M. le Maire	396
Crèche de Moulins-Lille. Nombre d'enfants inscrits. Communication de M. le Maire	396
Fondation Violette. — Répartition sur actions de la Compagnie Immobilière de Lille. Recette et dépense d'ordre	430
Remerciements. — Remise d'une médaille. Amicale des Anciens Bleuets	354
Amicale Franklin. Cinquantenaire	355
Amicale Monge. Prêt de la salle du Conservatoire à titre gracieux	355
Chambre Syndicale des Libraires de France. Journées du Livre	347
Chambre Syndicale du Spectacle	348
Comité des Fêtes de la rue Sainte-Catherine	349
Fédération des Jardins Ouvriers du Nord. Attribution de médailles	351
Iris-Club Lillois. Remise d'une médaille	352
Union des Voies Ferrées et des Transports automobiles (Congrès de l')	348
Finances :	
Octroi. — Dispositions nouvelles. Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie. Remerciements de M. Christiaens, Président	349
Recettes :	
Dommages de guerre. — Sommes reçues sur titres de créance. Admission en recette	423
Côtes irrécouvrables. — Admissions en non-valeur	432
Taxe sur les balcons. — Admissions en non-valeur. Modifications et remboursement	431

	Pages
Dépenses :	
Crédits supplémentaires. — Encouragement aux sports	478
Epuisement des eaux du sous-sol	430
Fonds Municipal de Chômage	429
Communication de M. le Maire	429
Fourneaux Economiques	428
Observations de M. Duprez	429
Budgets et Comptes :	
Budget supplémentaire de l'exercice 1931	502
Discussion. Observations	508
Compte d'administration de la Ville. — Exercice 1930	424
Félicitations à l'Administration municipale	425
Compte de gestion du Receveur municipal. — Exercice 1930	426
Emprunts :	
Emprunts. — a) de 10.500.000 francs ; b) de 3.000.000 au Crédit Foncier. Conversion	496
a) de 3.700.000 francs ; b) de 400.000 francs, au Crédit Foncier. Remboursement anticipé	497
Alimentation :	
Laboratoire municipal. — Analyse de beurre. Abonnement. Société Anonyme des Laiteries	433
Analyse de lait. Abonnement. M. Caillez, Président du Conseil d'Administration de la Cité des Cheminots de la Délivrance	433
Abattoirs. — Locations diverses	368
Dusausoy	371
Halles Centrales. — Pesage public. Achat de bascules. Marché Maison Morival	434
Distribution d'eau :	
Inondation de caves rue du Sec Arembault. — Règlement. Teffri et Fils	378
Inondation de caves dans le Vieux-Lille. — Protestation des habitants. Intervention de M. Duprez, Conseiller municipal.	431
Hygiène :	
Transports sanitaires. — Ambulance Latil. Remise en état. Marché Paul Braillon	434

	Pages
Cimetières :	
Est. — Dégâts à la tombe Noiret. Règlement	377
Entretien d'une tombe. — Legs Guéricy Veuve Champy. Refus	358
Sapeurs-Pompiers :	
Auto-pompes. — Assurances. Renouvellement de la police	457
Habillement. — Fourniture. Adjudication	493
Adjudications et Marchés :	
Impressions. — Fourniture. Marché D. Malfait, à Arras	443
Machines à écrire. — Marché Maison Europa	442
Marché Maison Underwood	442
Liquidations de pensions :	
<i>Secrétariat général :</i>	
Veuve Paul Assoignion	443
<i>Deuxième Direction :</i>	
Désiré Guyot	444
Clément Poujol	470
<i>Quatrième Direction :</i>	
Pierre Ratez	444
<i>Police :</i>	
Charles Dhondt	450
Camille Diverchy	451
<i>Octroi :</i>	
Veuve Louis Delcambre	445
Joseph Dua	446
Rémy Félix	446
Georges Leboucq	447
Victor Marescaux	448
Veuve Charles Serrure	448
Alphonse Vandervaincq	449

	Pages
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Théophile-Auguste Van Cleemputte	452
<i>Personnel ouvrier :</i>	
Frédéric Halluin	452
François Lechevin	453
Paul Oguet	453
Prosper-Joseph Potte	454
 Gratifications. — Secours. — Indemnités :	
<i>Personnel ouvrier :</i>	
Veuve Joseph Rosselle	454

L'an mil neuf cent trente et un, le mardi 21 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire : M. LÉVY.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BARDOU, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, BRODEL, CARPENTIER, COOLEN, COURROBLE, DAUCHY, DEHOVE, DELEMER, DHILLY, DOMPSIN, DUPREZ, GIRARDIN, INGELRANS, LAHAYE, LEROY, LÉVY, MARTIN, MASSON, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SALENGRO, SPIRIET, VANDENBERGHE, VAUTRIN, WILLEMS.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAU, DEVERNAY, FAVIÈRES, PEETERS, SAINT-VENANT.

Le Conseil désigne M. Jean Lévy comme secrétaire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. LE MAIRE. — Depuis notre dernière séance, j'ai reçu un certain nombre de lettres qui intéressent l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Je me fais un devoir de les porter à votre connaissance.

*Fêtes
et Cérémonies*
—
Réceptions
—
*Remerciements
divers*
—

Au lendemain des manifestations organisées par les « Amitiés Franco-Belges », j'ai reçu de leur Président la lettre suivante :

« Au nom du Comité des Amitiés Franco-Belges du Nord, j'ai l'honneur de vous remercier du témoignage de sympathie que vous avez bien voulu nous donner en acceptant de nous faire représenter à nos manifestations.

« La réception que vous aviez organisée à l'Hôtel de Ville a profondément touché nos Amis belges.

« La haute marque d'estime que vous nous avez témoignée nous montre l'intérêt que vous portez à notre Association et constitue pour nous un encouragement précieux pour la poursuite de l'œuvre de rapprochement amical que nous avons entreprise ».

★★

Avant de passer la frontière, les Anciens Combattants Yougoslaves que nous avons reçus dans le grand hall de notre Hôtel de Ville, lors de leur passage à Lille, nous ont adressé la dépêche suivante :

« Bellegardes Valserine.

« En quittant France, Anciens Combattants Yougoslaves vous adressent ainsi qu'à population lilloise tout entière expression profonde gratitude pour inoubliable accueil. — Colonel Radosavljowitch-Marc Héraut ».

★★

Notre collègue et ami Henri Spriet, en compagnie des membres du Conseil Municipal, a reçu, à l'Hôtel de Ville, une délégation des Maires des Etats-Unis, lors de leur voyage en France.

Le Maire de Chicago nous écrit :

« Monsieur le Juge Franck M. Padden de cette ville, qui avait été délégué par moi pour me représenter lors de l'excursion faite en France par le groupe des Maires américains, vient de revenir et me rend compte que lui et les autres membres du groupe ont été des plus loyalement accueillis dans votre Ville.

« Je désire exprimer à vous et aux membres de votre Conseil Municipal ma profonde appréciation pour la considération et la bienveillance que vous avez témoignées à mon représentant. J'ai la certitude que cette tournée faite en votre grand pays par les maires qui y ont été votre hôte aura pour résultat un accroissement de l'esprit de bonne amitié qui a toujours existé entre les deux grandes Républiques, la France et les Etats-Unis ».

★★

Le Maire d'Indianapolis nous écrit à peu près dans les mêmes termes :

« Etant revenus ici, retour du très splendide voyage que nous avons fait dans les régions françaises, nous éprouvons des sentiments de reconnaissance pour tous ceux qui nous ont aussi bien accueillis au cours de celui-ci.

« Nous nous souvenons de Lille avec de sincères affections et sentons le besoin de vous exprimer nos remerciements pour les nombreuses courtoisies dont nous avons été l'objet à notre visite en votre Ville ».

★★

Le Maire de Milwaukee nous adresse une lettre dont je retiens ces deux paragraphes :

« Votre hospitalité et votre bienveillance infinies à notre égard pendant notre séjour dans votre splendide ville ne peut jamais s'oublier.

« J'espère que nous pourrons avoir le plaisir de rendre votre bienveillance un jour ».

★★

Le Président de la Chambre Syndicale des Libraires de France — Syndicat du Nord, — au lendemain des Journées du Livre, écrit à notre collègue et ami Favières, qui avait représenté la Ville à ces cérémonies :

« Je vous remercie bien cordialement au nom de notre Chambre Syndicale pour l'allocution si distinguée que vous avez bien voulu prononcer à l'inauguration officielle de nos Journées du Livre.

Œuvres diverses
—
Remerciements
—

« Je vous prie de redire à M. le Maire notre vive gratitude. Le public lillois a si bien accueilli cette première expérience que nous sommes tout à fait disposés à recommencer l'année prochaine. Nous comptons bien sur le bienveillant patronage de la Municipalité de Lille ».

**

Nous avons reçu de la Chambre Syndicale du Spectacle, au lendemain d'une cérémonie commémorative, une lettre vraiment trop aimable. Vous me permettrez de ne pas en donner lecture.

**

A l'issue du Congrès de l'Union des Voies Ferrées et des Transports Automobiles, qui s'est tenu à Lille en juin dernier, nous avons reçu, d'abord, du Commissaire Général du Congrès, ensuite du Président de l'Union, les lettres suivantes :

« A l'issue de la VI^e Assemblée technique que notre Union vient de tenir à Lille, j'ai l'honneur, tant en mon nom personnel qu'au nom des membres du Conseil d'Administration, de vous adresser à nouveau nos plus vifs remerciements pour le généreux concours que la Ville de Lille a bien voulu prêter à cette manifestation.

« Que ce soit en subventionnant notre Congrès, en mettant gracieusement à notre disposition le Théâtre Municipal, ou en assurant l'ornementation des différents locaux où nous nous sommes réunis, vous avez grandement facilité la tâche que j'avais assumée de recevoir nos collègues d'une manière digne de Lille.

« En nous recevant à l'Hôtel de Ville et en prenant effectivement part à nos différentes réunions, les représentants de la Municipalité en ont rehaussé l'éclat et je vous serais très obligé de vouloir bien leur transmettre l'expression de notre gratitude ».

« La Municipalité de Lille a bien voulu témoigner à notre VI^e Assemblée Générale Technique, un intérêt auquel nous avons été très sensibles, en nous accordant une subvention pour l'organisation de la VI^e Assemblée Générale Technique et en déléguant, en votre absence, l'un de vos Adjoints, M. Spriet, pour nous recevoir à l'Hôtel de Ville. Nous avons été d'autant plus heureux de cette désignation que M. Spriet, qui s'occupe plus spécialement des questions ayant trait à la circulation, a apporté aux diverses séances du Congrès une attention dont nous avons été très touchés, qu'il en a suivi attentivement les travaux et qu'il a accepté de présider l'une des séances techniques.

« Nos congressistes ont été très heureux de l'accueil que leur a fait la Municipalité de Lille, et nous vous exprimons notre vive reconnaissance pour toutes les prévenances dont ils ont été l'objet ; ils en conserveront certainement un très bon souvenir, dont j'ai plaisir à vous donner l'assurance ».

★★

Le Comité des Fêtes de la rue Sainte-Catherine nous écrit :

« C'est un devoir pour nous, membres du Comité des Fêtes de la rue Sainte-Catherine, que de venir vous remercier d'avoir apporté votre salut à notre vieux quartier.

« Veuillez croire, Monsieur le Maire, que votre trop court passage a laissé, chez nous, le meilleur souvenir.

« Consommateurs et commerçants gardent en leur cœur l'ineffable bonheur d'avoir vu et accueilli, dans leur rue, le Premier Magistrat de la Cité.

« Puissiez-vous trouver, partout et en tout temps, les mêmes sentiments que les nôtres ».

★★

D'autre part, le Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice, présidé par l'honorable M. Georges Vandenheede, nous écrit, en réponse à l'information que nous lui avons donnée qu'une subvention serait allouée pour l'organisation de festivités le 15 août :

« Au nom de notre Comité, j'ai le plaisir de vous adresser l'expression de notre vive gratitude pour la décision favorable que vous avez bien voulu prendre à notre égard.

« Nous vous donnons l'assurance que vous ne regretterez pas cette décision équitable ».

★★

L'Union Lilloise du Commerce et de la Petite Industrie nous écrit par l'entremise de son Président, M. Christiaens :

« Par une lettre du 30 avril, M. le Directeur de l'Octroi nous informe que, suite à notre réclamation concernant l'application du décret du 29 décembre 1926, l'Administration Municipale vient de décider qu'à titre d'essai les dispositions suivantes seraient appliquées à partir du 10 mai 1931 :

« 1^o Les minima exigés seraient abaissés à 1 franc au lieu de 2 francs ;

« 2^o Le groupe des objets figurant au tarif, sous le même numéro, serait toléré ;

« Ces dispositions qui sont conformes aux suggestions d'ordre général que nous avions présentées donnent satisfaction aux syndicats intéressés pour qui nous sommes intervenus et nous sommes heureux d'adresser

Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice

Subvention

Remerciements

Octroi

Dispositions nouvelles

Remerciements

« une fois de plus à l'Administration Municipale nos remerciements les plus sincères pour la sollicitude qu'elle ne cesse de témoigner au commerce local ».

**

*Bureau
de Bienfaisance
Vote de crédit
Remerciements*

Au cours de notre dernière séance, nous avons voté les crédits nécessaires pour permettre au Bureau de Bienfaisance d'assurer l'équilibre de son Budget pour l'exercice en cours. Son Vice-Président, M. Minet, nous écrit :

« Le vote du Conseil Municipal accordant au Bureau de Bienfaisance le crédit nécessaire à l'équilibre de son budget pour l'exercice en cours, m'a causé une bien grande satisfaction.

« Votre haute et légitime autorité a assuré le succès, je le sais, de la demande de notre Conseil d'Administration et de nos démarches près de M. l'Adjoint aux Finances et près de vous-même.

« Je considère comme un devoir de vous dire toute ma gratitude personnelle, en attendant que le Conseil d'Administration puisse, dans sa prochaine réunion, adresser ses remerciements à l'Administration Municipale et à l'Assemblée Communale ».

**

*Caisse
de Secours Mutuals
du Syndicat
des Employés des
Contributions in-
directes
Subvention
Remerciements*

Nous avons alloué une subvention à la Caisse de Secours Mutuals du Syndicat des Employés des Contributions Indirectes. Son Président nous écrit :

« C'est avec un vif plaisir que nous avons appris que le Conseil Municipal de votre commune a voté une subvention au profit de notre Caisse Mutuelle — 1930.

« Le Conseil d'Administration de notre œuvre me charge de vous transmettre, au nom des pupilles, des veuves et de tous les infortunés à qui nous venons en aide, l'expression de sa vive reconnaissance. Il est heureux de pouvoir inscrire votre Commune au Livre d'Or de notre belle œuvre et nous nous ferons un plaisir de vous adresser dans le courant de l'année la brochure que nous allons publier sur notre preventorium et maison de convalescence de Réalville (Tarn-et-Garonne).

**

*Section Lilloise
de la Ligue des
Fonctionnaires
pères de famille
nombreuse
Subvention
Remerciements*

Dans le même esprit, nous avons alloué une subvention à la section lilloise de la Ligue des Fonctionnaires pères de famille nombreuse. Son secrétaire nous remercie en ces termes :

« C'est avec une vive joie, une satisfaction véritable, que la bonne nouvelle a été accueillie par le Bureau dans notre réunion d'hier soir.

« Aussi, se joignant au Président Henriet, vous prie-t-il de vouloir

« bien agréer, Monsieur le Député-Maire, l'hommage de son dévouement
« et de transmettre au Conseil Municipal ses plus sincères — et de ma part
« « mes plus actifs » — remerciements ».

**

Nous avons décidé d'accorder notre patronage aux fêtes et cérémonies organisées par la Fédération des Jardins Ouvriers du Nord et, à cette occasion, nous avons alloué, au nom de la Ville, quelques médailles. Le Président de cette Fédération nous écrit :

« Comme suite à notre lettre du 20 mai dernier, relative au Concours des Plus Belles Sections que nous avons organisé cette année en collaboration avec la Société d'Horticulture du Nord de la France, vous avez bien voulu nous faire connaître, par une communication téléphonique du 11 juin, confirmée par votre aimable lettre en date du 22, que vous accordez votre Patronage à ce Concours et qu'en outre la Ville de Lille attribuerait quelques médailles aux lauréats.

« Nous tenons à vous dire, Monsieur le Maire, que nous avons été particulièrement honorés de cette marque d'intérêt que vous voulez bien donner à l'Œuvre que nous poursuivons et nous sommes assurés que les récompenses qui seront remises en votre nom aux Lauréats seront des plus appréciées.

« Vous remerciant très vivement du généreux appui que vous nous accordez,

« Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments très distingués et très reconnaissants ».

Fédération
des
Jardins Ouvriers
du Nord
Attribution
de médailles
Remerciements

Union des Sociétés
Lilloises
de Gymnastique
Subvention
Remerciements

Le Conseil Municipal a voté, en faveur de l'Union des Sociétés Lilloises de Gymnastique, une subvention de huit mille francs, lui permettant de se rendre au Congrès Fédéral de Paris d'où nos Sociétés sont revenues chargées de lauriers. M. Dubrulle, son Président, nous écrit :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée du 4 octobre, par laquelle vous m'informez que l'Administration Municipale nous a alloué une somme de 8.000 francs.

« Permettez-moi de vous en remercier bien sincèrement ainsi que M. l'Adjoint Favières et les Membres de l'Administration Municipale ».

**

*Société
« La Française »
Subvention
Remerciements*

Nous avons alloué une subvention à « La Française ». Son Secrétaire Général nous remercie :

« Au nom du Conseil d'Administration de notre Société et de tous les « gymnastes, je vous adresse nos très vifs remerciements et je vous donne « l'assurance que cette marque d'intérêt qu'elle nous prouve nous sera plus « que sensible ; elle créera parmi nous, tout le dévouement sur lequel vous « pouvez compter ».

**

*Société de Saint-
Maurice-Fives
Subvention
Remerciements*

Dans le même esprit, nous avons voté une subvention en faveur de la « Saint-Maurice-Fives », son Président nous écrit :

« Le Conseil d'Administration de la Société me charge de vous trans- « mettre ses remerciements et c'est avec un réel plaisir que je me fais son « interprète ».

**

*Iris-Club Lillois
Remise
d'une médaille
Remerciements*

Nous nous sommes fait représenter par notre collègue et ami M. Lévy, au Meeting d'Athlétisme organisé par l'Iris-Club Lillois. A cette occasion, son Président nous écrit :

« Je tiens à vous remercier pour l'attention que vous avez bien voulu « apporter à l'organisation de notre Meeting annuel d'Athlétisme.

« Votre Adjoint, M. Lévy, nous a fait l'honneur d'assister à notre Meet- « ing et a été salué en notre nom par nos présidents MM. Debeyre, Grassin « et Gros.

« Il nous a bien remis la belle médaille de la Ville de Lille que nous « avons attribuée à l'international belge Christians, du Royal Courtrai « Sport, lequel a gagné dans un très beau style la course de 5.000 m. inscrite « à notre programme.

« Nous vous en sommes profondément reconnaissants ».

**

*Société
« La Paume
Fivoise »
Subvention
Remerciements*

Une subvention a été allouée à la Paume Fivoise. Son Président nous remercie en ces termes :

« Nous tenons à vous remercier vivement pour l'aide que vous nous « apportez et nous sommes heureux de voir par là le souci que vous prenez « pour aider, dans la mesure du possible, les sociétés sportives de notre « ville ».

**

*Racing-Club Lillois
Subvention
Remerciements*

Nous avons voté, en faveur du Racing-Club Lillois, une subvention de cinq cents francs. Son Président nous écrit :

« Vous avez bien voulu, dans votre séance du 24 avril dernier, accor- « der au Racing-Club Lillois une subvention de 500 francs.

« J'ai eu le grand plaisir d'annoncer en assemblée générale cette
« bonne nouvelle.

« Au nom du Racing Club Lillois en entier, je vous adresse les plus
« sincères remerciements du vieux club lillois.

« Par ce geste d'encouragement, vous avez donné à nos membres la
« meilleure preuve de votre sollicitude pour eux, sollicitude que nous retrou-
« vons à toutes les manifestations que nous organisons ».

★★

Une subvention a été allouée à l'Union Vélocipédique Moulinoise. Son
Président nous remercie :

« Je vous remercie bien sincèrement de l'attachement que vous appor-
« tez à nos sports et en particulier à notre Club en me faisant l'interprète
« de tous nos membres ».

*Union Vélocipé-
dique Moulinoise*
Subvention
Remerciements

★★

Nous avons mis à la disposition de l'Université un terrain de quatre
cents mètres carrés pour la construction d'un Observatoire. M. Chatelet,
Recteur, nous écrit :

« Je vous remercie beaucoup d'avoir bien voulu mettre à la disposition
« de l'Université un terrain de 400 mètres carrés pour la construction d'un
« observatoire.

« J'en donnerai connaissance au prochain Conseil de l'Université pour
« ratification de l'engagement ».

*Construction
d'un Observatoire*
Abandon de terrain
Remerciements

★★

Nous avons alloué, à la Section d'Athlétisme du Lycée Faidherbe, une
subvention pour lui permettre de participer à la Fête Fédérale de Gymnas-
tique de Paris. Le Proviseur du Lycée nous remercie :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle
« vous m'informez que l'Administration Municipale, dans sa séance du
« 11 juin 1931, a décidé d'allouer une subvention de 660 francs à l'équipe
« d'athlétisme du Lycée qui participera à la Fête Fédérale de Gymnastique
« de Paris.

« Je suis heureux de constater une fois de plus tout l'intérêt que porte
« l'Administration Municipale au développement des sports dans l'Univers-
« ité, et au Lycée Faidherbe en particulier.

« Au nom de nos élèves et de leurs dévoués professeurs, je vous adresse
« mes plus vifs remerciements ».

Lycée Faidherbe
*Section
d'Athlétisme*
Subvention
Remerciements

**

*Lycée Fénelon**Sports**Subvention**Remerciements*

Nous avons alloué une subvention au Lycée Fénelon en vue de grouper des jeunes filles de cet Etablissement pratiquant les sports. La Directrice nous écrit :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 juin par laquelle vous m'annoncez qu'une subvention de 800 francs nous est consentie pour les sports.

« Je vous en remercie bien vivement ».

**

*Office Central de la Coopération à l'Ecole**Subside*

Le Conseil Municipal a voté un subside en faveur de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole. Son secrétaire nous écrit :

« Je me réjouis de vous faire connaître que notre Oeuvre d'Enseignement Coopératif a poursuivi cette année encore sa tâche d'éducation. Les résultats obtenus dans 24 établissements d'enseignement de notre région sont très satisfaisants.

« J'ai surtout plaisir à vous signaler que parmi les boursiers, lauréats de notre concours annuel figurent :

« M. Gérard Marcy, 29, rue de la Barre, à Lille, étudiant à la Faculté de Droit,

« M. Robert Dollé, 7, rue de Turenne, à Lille, élève de l'Ecole Normale d'Instituteurs.

« Les intéressés effectueront au cours des vacances et aux frais de notre Commission régionale, le voyage d'études suivant, au triple caractère : économique, coopératif et touristique : Surgères (Charente), Saintes et l'île d'Oléron ».

**

*Amicale des Anciens Bleuets**Remise d'une médaille**Remerciements*

Nous avons décerné une médaille, au nom de notre Ville, à M. Decobert, Président de l'Amicale des Anciens Bleuets. Le Vice-Président de cette Amicale nous écrit :

« La Commission a l'honneur de vous adresser en son nom et en celui de la Société tout entière ses plus vifs remerciements pour le nouveau témoignage de sympathie que vous venez de lui adresser en honorant son Président de la médaille de la Reconnaissance de la Ville de Lille ».

M. Decobert lui-même nous remercie en ces termes :

« J'ai eu l'agréable surprise d'obtenir la Médaille d'Honneur de la Ville de Lille que m'a remise mon camarade Peeters au cours de son discours.

« Cette distinction, imméritée, honore toute l'Amicale des Anciens Bleuets ; d'ailleurs, tous mes camarades se souviennent toujours qu'ils ont été des orphelins de la Ville et ont à cœur d'aider leurs petits frères les Bleuets.

« Je vous prie de bien vouloir accepter pour vous et pour les membres de l'Administration Municipale mes plus vifs remerciements pour la marque d'estime que vous m'avez témoignée ».

**

Nous avons pris une part active aux cérémonies organisées par l'Amicale Franklin à l'occasion de la célébration de son Cinquantenaire. Son Président nous adresse l'ordre du jour suivant :

« Réunis, au Siège Social, en assemblée mensuelle, le 22 mai 1931, les membres du Bureau et de la Commission Administrative de l'Amicale Franklin — Anciens Elèves de l'Ecole Primaire Supérieure Professionnelle de Lille — votent par acclamations l'ordre du jour ci-dessous et prient leur Président, M. Delattre, de faire déposer :

« Les Membres de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Primaire Supérieure Professionnelle de Lille « Amicale Franklin » conservent de leur fête du Cinquantenaire 3 mai 1931, un inoubliable souvenir. Ils tiennent à exprimer publiquement leur profonde reconnaissance à M. Roger Salengro, Maire de Lille, Président actif du Comité organisateur. Sa présence aux diverses manifestations de cette journée mémorable a contribué puissamment à en réhausser l'éclat et à resserrer plus encore les liens d'extrême union des Amicalistes laïques de Lille.

« Ils se permettent de prier Monsieur le Maire de remercier pour eux : Messieurs les Adjoints, les Conseillers, les Chefs de Service, les Services Municipaux, qui ont donné leur entier concours avec une parfaite bonne grâce ».

**

M. le Président de l'Amicale Monge nous remercie d'avoir bien voulu mettre gracieusement à sa disposition la salle du Conservatoire pour la distribution des prix aux élèves de l'Ecole.

**

Nous avons décidé de porter à trois mille francs, pour 1932, la subvention allouée au Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques. Son Secrétaire-trésorier nous répond en ces termes :

« Au nom de notre Conseil d'Administration, je vous remercie cordialement de la nouvelle marque de sympathie que vous nous avez témoignée.

*Cinquantenaire
de
l'Amicale Franklin
Remerciements*

*Amicale Monge
Remerciements*

*Comité Lillois
du Sou des Ecoles
Laïques
Subvention
Remerciements*

« Je vous prie de transmettre à l'Administration Municipale toute entière, l'assurance de notre gratitude pour le concours généreux qu'elle nous apporte.

« Nous espérons, en accord avec vous, donner en 1932, toute l'ampleur désirable à cette fête de l'enfance malheureuse de nos écoles ».

**

Cinquantenaire de l'Ecole Laïque

Amicales Jules Ferry et Colbert à Emmerin

Remerciements

Les fanions des écoles de notre ville ont été envoyés, par nos soins, dans les Communes de la banlieue, à l'occasion des Fêtes du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque. Le Secrétaire des Amicales Jules Ferry et Colbert d'Emmerin nous écrit :

« Après le beau succès de notre fête du Cinquantenaire de l'Ecole laïque, nous tenons à vous remercier du plus profond du cœur, ainsi que votre Conseil Municipal, de nous avoir envoyé vos 56 fanions scolaires qui formèrent le bouquet de notre fête ».

**

Cinquantenaire de l'Ecole Laïque

Denier des Ecoles Laïques d'Hallennes-lez-Haubourdin

Remerciements

Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin, Président du Denier des Ecoles laïques de cette Commune, nous remercie en ces termes :

« Les membres de la Commission du Denier des Ecoles laïques d'Hallennes-lez-Haubourdin, réunis ce jour, nous chargent de vous exprimer à nouveau les sentiments de fierté et de gratitude qu'ils ont éprouvés en vous voyant présider leur petite fête du 10 mai.

« L'enthousiasme qui souleva nos congressistes à votre arrivée a dû vous prouver combien ils sont attachés à la cause que vous défendez et combien est grande et sincère la confiance qu'ils vous accordent.

« Nos camarades et collaborateurs nous chargent en outre de leurs remerciements pour l'envoi des fanions de vos écoles qui ont donné un caractère... nous osons dire grandiose à notre défilé qui, vu le peu de ressources dont nous disposions, eut été moins imposant ».

**

Cinquantenaire de l'Ecole Laïque

Amicale Jules Ferry de Wattignies-Arbisseau

Remerciements

Enfin, le Président de l'Amicale Jules Ferry de Wattignies-Arbisseau nous écrit :

« Je suis heureux de l'aide que la Ville de Lille a bien voulu nous donner à l'occasion de notre fête du Cinquantenaire de l'Ecole laïque et je vous en remercie. Le défilé des fanions des Ecoles de la Ville a obtenu particulièrement un vif succès. Heureusement que de puissants voisins viennent en aide aux petites amicales livrées à leurs seules ressources ; grâce à eux l'idée laïque fait des progrès dans la masse populaire ».

**

Nous avons obtenu de nos Sapeurs-Pompiers qu'ils acceptent de produire leur Section d'Education Physique aux cérémonies organisées à Lomme à l'occasion du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque. Le Maire de Lomme nous remercie :

« Au lendemain de notre magnifique Fête du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque et de son triomphal succès, dont une large part peut être revenue par la Section d'Education Physique des Sapeurs-Pompiers de Lille, ce m'est un devoir et un plaisir de vous prier de transmettre à cette belle phalange d'athlètes l'expression de nos plus vifs remerciements et de nos plus chaleureuses félicitations.

« Je m'en voudrais de ne pas vous dire également toute notre reconnaissance pour nous avoir permis de la recevoir à Lomme en la mettant aussi gracieusement à notre disposition ».

★★

Le Conseil Municipal, unanime, donne acte à M. le Maire des différentes communications qu'il vient de lui faire.

*Cinquantenaire
de l'Ecole Laïque
Ville de Lomme
Remerciements*

N° 1393

*Légs Le Thierry,
d'Ennequin
Acceptation*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de ses testaments holographes en date des 13 mai 1923 et 13 février 1929, déposés en l'étude de M^e Lanquest, notaire à Paris, M. Le Thierry d'Ennequin, décédé à Paris le 14 juin dernier, a légué à la Ville de Lille, pour son musée :

Le Duc de Bourgogne Philippe II dit Le Bon, statuette ;

Judith pénétrant chez Holopherne, statuette ;

Maschavé la Sorcière, statuette ;

Pasiphaé ou la Nymphe aux Amthuriens, plateau de style Louis XV en bronze doré ;

Le Bourreau de la Tour de Londres, statuette originale ;

Moïse entraînant le peuple de Dieu à la conquête de la terre des Cananéens après avoir emprunté aux Egyptiens leurs vases sacrés d'or et d'argent, statuette reposant sur une colonne en noyer sculpté ;

Un coffret hébraïque fondu en bronze ;

Salomé dansa et plut, plâtre ;

Cupidon, statuette en marbre ;

Némésis, médaillon en bronze ;

Danaé, pendant du précédent ;

Un vase de style grec, décoré de danseuses ;

Le Rishi — ancêtre en prière — ;

La Vestale, petite statuette ;

Deux vases de style régence ;
 Un toast rack, de style régence ;
 Vénus, bas-relief en bronze ;
 La Harpie, applique d'éclairage ;
 Persée et Andromède, plaque pectorale en or ;
 Jean-Baptiste Smet, ancien maire de Lille, bas-relief en bronze fondu ;
 Le Colonel Albéric Smet, bas-relief en bronze fondu ;
 Le Colonel Jules Smet, buste original en plâtre ;
 Une pendule Louis XVI en bronze doré ;
 Un petit cachet en argent ;
 Un portrait de sa mère par Colaz ;
 Son buste en bronze par Samain.

Nous vous proposons d'accepter ce legs et d'adresser nos sentiments de gratitude à la mémoire du donateur.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1394

MESSIEURS,

*Légs Guéricky,
Vve Champy*

Refus

Aux termes de son testament olographe, en date du 26 août 1926, M^{me} Guéricky, veuve Champy, a légué à la Ville de Lille, une somme de 4.000 francs à charge d'entretenir à perpétuité la tombe de la famille Guéricky.

Les frais d'entretien de cette sépulture s'élèveraient annuellement à 150 francs.

Or, la somme de 4.000 francs placée en rentes sur l'Etat 3 % perpétuel au cours de 89 fr. 40 ne produirait que 134 francs de rente par an.

Nous estimons, en conséquence, que la somme léguée est insuffisante pour assumer la charge et nous vous proposons de la refuser.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1395

MESSIEURS,

*Société
Les Amis d'Albert
Samain*

*Adhésion
de la Ville*

Nous avons reçu de M. René Derville, Secrétaire des « Amis d'Albert Samain », la lettre suivante :

« Au moment où la Ville de Lille va recevoir en dépôt le monument « élevé à la mémoire d'un de ses fils les plus nobles et les plus glorieux, « nous groupons les amis du poète. Et nous souhaitons que la Cité, par- « chevant son geste, prenne place en notre Comité d'Honneur.

« Veuillez agréer, etc. ».

Nous vous demandons : *a*) de prendre cette requête en considération ; *b*) de donner l'adhésion de la Ville en qualité de membre bienfaiteur ; *c*) de fixer à cent francs la cotisation à verser annuellement.

Adopté.

M. LE MAIRE. — L'inauguration du monument à Albert Samain, au Jardin Vauban, était prévue par nos soins pour le 14 juillet. A la demande de l'auteur du monument, M^{me} Pierre Mille, des membres de la famille d'Albert Samain, des poètes du « Mercure de France », nous avons reporté ladite cérémonie à fin septembre.

*Communication
de M. le Maire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Comité d'Action pour la Paix, institué par la Confédération Générale du Travail, nous fait connaître qu'en vue de donner un sens concret à sa campagne de propagande il se propose d'héberger en France des enfants de chômeurs allemands.

Il nous demande de l'aider par une subvention à la réalisation de son projet.

Nous savons que, si présentement notre pays souffre, comme beaucoup d'autres nations, de la situation économique, la crise de chômage est particulièrement angoissante en Allemagne où quatre millions de prolétaires sont dans l'impossibilité de trouver du travail.

Un geste de solidarité s'impose, croyons-nous, en la circonstance. C'est pourquoi nous vous proposons, répondant à l'appel qui nous est adressé, de voter en faveur du Comité d'Action pour la Paix une subvention de 1.000 francs.

La dépense sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Adopté.

N^o 1396

*Comité d'Action
pour la Paix*

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un pressant appel en vue d'obtenir une subvention de la Ville nous est adressé par le Comité National pour la Réhabilitation des Victimes des Conseils de Guerre.

Nous vous proposons de donner suite à cette demande et de voter un crédit de 100 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Adopté.

N^o 1397

*Comité National
pour la réhabilita-
tion des victimes
des Conseils
de Guerre*

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1398

MESSIEURS,

*Association**« Le Livre de l'Aveugle »**Subvention*

Le Conseil d'Administration du « Livre de l'Aveugle », dont le siège est à Paris, 16, rue Laugier, nous demande de bien vouloir nous intéresser à son Oeuvre par l'octroi d'une subvention.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement cette requête en votant un subside une fois donné de 200 francs.

La dépense sera prélevée sur un crédit d'égale importance à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1399

MESSIEURS,

*Premier Congrès National du Commerce et de l'Industrie Radio-Electrique**Subvention*

Le Syndicat Professionnel des Commerçants Patentés en T. S. F. de la région du Nord de la France a sollicité notre aide à l'occasion du Premier Congrès National du Commerce et de l'Industrie Radio-Electrique prévu en notre ville les 15, 16 et 17 octobre prochains.

En raison de l'intérêt général que présentent les problèmes qui seront évoqués au cours de cet important Congrès, nous vous proposons de voter en sa faveur une subvention de 1.000 francs.

La dépense sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1400

MESSIEURS,

*Affermages des terrains militaires en 1930**Admission en recette*

Nous avons procédé à la révision complète des locations des terrains remis à la Ville à la suite du déclassement de l'enceinte fortifiée et avons dressé, pour l'année 1930, l'état ci-dessous que nous soumettons à votre homologation en vous priant d'admettre en recette les redevances qui y sont portées.

NOMS et ADRESSES des LOCATAIRES	Num. des Lots	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant du loyer à percevoir pour 1930	Observations
Prin Albert, rue Princesse, 65.	4	Les remparts du corps de place depuis y compris la courtine 234-237 jusqu'à la porte de Douai moins le bastion 238 et la partie comprise dans le 5 ^e lot de démantèlement		
d°	16	Les terrains militaires extérieurs entre la porte de Douai, la chaussée du Faubourg de Valenciennes, la voie ferrée et la limite extérieure du terrain de la fortification en bordure du champ de manœuvre, moins le terrain à la perche, l'emplacement de l'école de plein air de la Ville de Lille et la partie comprise dans le 5 ^e lot du démantèlement	187 "	
d°	22	Les terrains militaires extérieurs entre la route de Gand et la Basse-Deûle, moins les jardins ouvriers, les jardins des logements de la porte de Gand, la demi-lune 93, la plongée de la contre-garde 150 et l'emplacement des dépôts d'ordures de la Ville de Lille	53 "	
d°	23	Les terrains militaires extérieurs entre la Basse-Deûle et la route d'Ypres, moins les lots 205-174-175-176, jardins du corps de garde de la porte, le dépôt d'ordures ménagères de la Ville, la demi-lune 102 concédée à l'Aérostatique du Nord	180 "	
d°	74	Poterne sous la demi-courtine de droite 94-131 près de la Basse-Deûle	10 "	
Pottié Louis, rue Princesse, 38.	3	Les remparts du corps de place depuis la porte de Béthune jusqu'à la porte des Postes, non compris le magasin à poudre 228 et le terre-plein du bastion 229	240 "	
d°	13	Les fossés de la fortification compris entre la porte de Béthune et le chemin des Postes	200 "	
d°	14	Les terrains militaires extérieurs entre le chemin des Postes et la route d'Arras moins l'emplacement de la gare Lille-Sud.	154 "	
d°	15	Les terrains extérieurs entre la route de Douai et la route d'Arras, moins les magasins à poudre 237-238, le dépôt d'ordures ménagères et le 5 ^e lot du démantèlement.	120 "	
d°	5	Les remparts du corps de place depuis la porte de Douai jusqu'à la porte de Valenciennes	130 "	
Debels Emile, rue de l'Arc, 32.	10	Les remparts du corps de place depuis la porte de Gand jusqu'à la porte d'Eau de la Basse-Deûle	91 "	
d°	11	Les remparts du corps de place comprenant les ouvrages 151-102, le bastion 111 et la courtine 110 limités par le bâtiment des machines du Canal de Roubaix et par la porte d'Eau du petit Paradis, moins les jardins de la contre-garde 102 et ceux dépendant des logements de la porte d'Ypres.	30 "	

NOMS et ADRESSES des LOCATAIRES	N° des Lots	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant du loyer à percevoir pour 1930	Observations
Depelsmaeker, rue de Cambrai, 18.	25	Une bande de terrain entre le raccordement de Saint-Sauveur, la rue de Bavai et les lignes de Lille à Douai et à Béthune	50 "	
Delaleux, Sergent, Porte de Dunkerque.	101	Jardin près du logement du corps de garde de la porte de Dunkerque	1 "	
Villaume, Porte d'Ypres.	105	Jardin près du logement K de la porte d'Ypres	1 "	
Président de l'Œuvre des Jardins Ouvriers, 64, Bd de la Liberté.	s/n°	Jardin situé entre le canal de la Haute-Deûle, la Moyenne-Deûle, la route d'Ypres et le bâtiment A K de la porte d'Ypres	75 "	
d°.	118	Jardins situés sur la bordure du terrain de la fortification au droit des contre-gardes 70 et 119	85 "	
Colteau, Adj., Porte d'Ypres.	174	Jardin situé à l'emplacement de l'ancien lit comblé de la Haute-Deûle à l'Est du passage de la porte d'Ypres	1 "	
Deschoot, Adjud., Porte d'Ypres.	176	Jardin situé sur la branche droite de la tenaille 109	6 "	
Barré, Bd du Maréchal Vaillant, 17.	20	Jardin situé à la corne Est du 18 ^e lot prolongeant l'avenue Julien Destrée	50 "	
Treels, Porte des Postes.	170	Jardin situé au-dessus de la porte des Postes.	1 "	
Renault, Porte de Roubaix.	172	Jardin situé au-dessus de la porte de Roubaix	1 "	
Demenge, Porte de Roubaix.	173	Jardin situé au-dessus de la porte de Roubaix	1 "	
Dargul, bateau logement "Arche de Noé", Porte d'Ypres.	s/n°	Jardin situé entre l'ancien lit de la Deûle et la porte d'Ypres	25 "	
Président de l'Œuvre des Jardins Ouvriers, 64, Bd de la Liberté.	221	Jardin situé sur la plongée de la face gauche de la contre-garde 102	4 "	
d°	222	Jardin situé sur la plongée de la face gauche de la contre-garde 102	4 "	
Président de la Commission des Monuments Historiques du Département du Nord.	258	La "Noble Tour" sur le terre-plein de l'ouvrage 56	2 "	
Vienne, rue des Célestines, 2 bis.	77	Corps de place A. M. de la porte de Gand.	50 "	

NOMS et ADRESSES des LOCATAIRES	Num. des Lots	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant du loyer à percevoir pour 1930	Observations
Rattel, rue du Bazinghien, Calvaire de Loos.	76	Corps de garde A. U. de la porte de Tournai.	100 "	
Bernard Frères, rue de Courtrai, 20.	240	Portion de la rue militaire à la gorge du bastion 80 et derrière la courtine 80-87	300 "	
Compagnie Commerciale des Industries de l'Habitation, 4, rue de Courtrai.	254	Droit d'appui contre le mur de la courtine 77-80 sur 48 de longueur	1 "	
Président du Conseil d'Administration de la Société Electrique L.R.T. à Marcq-en-Barœul.	245	Emplacement des Tramways Mongy, pylônes ou supports de conducteurs électriques souterrains tel que le dit l'emplacement figuré au plan général au 1/10.000 annexé au P. V. de la conférence mixte close au 1 ^{er} degré du 31 janvier 1907	83 90	
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Département du Nord, 5, rue Gauthier de Châtillon.	246	Emplacement dans la traversée de la fortification nécessaire pour la pénétration en ville du nouveau boulevard	2 "	
Thieffry, rue Ratisbonne, 34.	239	Deux emplacements sous le mur de soutènement des remparts de la courtine 72-77 au fond de la maison rue Saint-Hubert	1 "	
Crépy, Adm. de la Société Anonyme d'Esquermes bd de la Moselle.	226	Partie de la rue militaire entre la voie de ceinture et la filature Crépy, boulevard de la Moselle	1 "	
Rousseau, 61, rue de Cambrai.	223	Raccordement en arrière de la courtine 260-267	27 "	
Dujardin, 82, rue Brûle Maison.	224	Raccordement de la ligne de ceinture aux Ateliers Dujardin	1 "	
Lebecq, Adm. des Magasins Généraux, 201, rue Colbert.	235	Raccordement de la voie de ceinture aux Docks et Magasins Généraux	3 "	
Lefebvre et C ^{ie} , r. Alain de Lille, 1.	227	Raccordement de la voie de ceinture aux Etablissements Lefebvre et C ^{ie}	1 "	
Le Blan et Fils, r. de Trévisé, 1.	228	Raccordement de la voie de ceinture à la filature Le Blan	1 "	
Wallaert Frères, 75, rue de Trévisé.	229	Raccordement de la voie de ceinture à la filature Wallaert Frères	1 "	
Mangez, liquidateur, rue des Tours, 22.	251	Raccordement de la voie de ceinture à l'usine Legrand	300 "	

NOMS et ADRESSES des LOCATAIRES	N° des Lots	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant du loyer à percevoir pour 1930	Observations
Liénard, rue Brûle-Maison, 42.	253	Raccordement de la voie de ceinture aux magasins Liénard, boulev. de Strasbourg.	1 "	
Directeur des Etablissements Debray, 77, boulevard de la Moselle.	263	Raccordement de la voie de ceinture au 77, boulevard de la Moselle	1 "	
Directeur de la Société " Electricité et Gaz du Nord ", rue Nicolas Leblanc, 8	265	Canalisation électrique traversée porte de Canteleu	3 40	
Directeur de la Société " Energie Electrique du Nord de la France ", 25, bd Vauban.	260	Canalisation dans l'emprise de la voie qui traverse la fortification aux abords de la gare Saint-Sauveur	3 30	
Directeur Compagnie des Tramways de Lille et sa Banlieue, 2, rue Auber.	267	Canalisation traversée de la porte de Valenciennes	16 75	
d°	261	Canalisation traversée de la porte Louis XIV et avenue Julien Destrée, 2	6 80	
Directeur Société Electricité et Gaz du Nord, 8, rue Nicolas Leblanc.	238	Canalisation électrique dans les traversées des portes de Gand, Valenciennes, Douai, Arras	96 75	
Taffin. Ch., r. Ch. de Muyssart, 24	230	Emplacement d'un aqueduc sous le sol de la rue militaire en arrière de la courtine 208-210	5 "	
Sœur Supérieure de l'Etablissement " l'Enfant Jésus ", 12, rue de Thionville.	231	Emplacement d'un aqueduc sous le sol de la rue militaire en arrière de la demi-courtine gauche 80-91	5 "	

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1401

MESSIEURS,

Affermages des terrains militaires en 1931

Admission en recette

D'accord avec votre Commission du Plan, nous avons procédé à la revision complète des locations des terrains remis à la Ville à la suite du déclassement de l'enceinte fortifiée et avons dressé, pour l'année 1931, l'état ci-dessous que nous soumettons à votre homologation en vous priant d'admettre en recette les redevances qui y sont portées.

NOMS ET ADRESSES des LOCATAIRES	Num. des Lots	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant du loyer à percevoir pour 1931	Observations
Prin Albert, rue Princesse, 65.	4	Les remparts du corps de place depuis y compris la courtine 234-237 jusqu'à la porte de Douai moins le bastion 238 et la partie comprise dans le 5 ^e lot de démantèlement	187 "	
d°	16	Les terrains militaires extérieurs entre la porte de Douai, la chaussée du Faubourg de Valenciennes, la voie ferrée et la limite extérieure du terrain de la fortification en bordure du champ de manœuvre, moins le terrain à la perche, l'emplacement de l'école de plein air de la Ville de Lille et la partie comprise dans le 5 ^e lot du démantèlement	53 "	
d°	22	Les terrains militaires extérieurs entre la route de Gand et la Basse-Deûle, moins les jardins ouvriers, les jardins des logements de la porte de Gand, la demi-lune 93, la plongée de la contre-garde 150 et l'emplacement des dépôts d'ordures de la Ville de Lille	180 "	
d°	23	Les terrains militaires extérieurs entre la Basse-Deûle et la route d'Ypres, moins les lots 205-174-175-176, jardins du corps de garde de la porte, le dépôt d'ordures ménagères de la Ville, la demi-lune 102 concédée à l'Aérostatique du Nord	300 "	
d°	74	Poterne sous la demi-courtine de droite 94-131 près de la Basse-Deûle	10 "	
Pottié Louis, rue Princesse, 38.	3	Les remparts du corps de place depuis la porte de Béthune jusqu'à la porte des Postes, non compris le magasin à poudre 228 et le terre-plein du bastion 229	240 "	
d°	13	Les fossés de la fortification compris entre la porte de Béthune et le chemin des Postes	200 "	
d°	14	Les terrains militaires extérieurs entre le chemin des Postes et la route d'Arras moins l'emplacement de la gare Lille-Sud.	154 "	
d°	15	Les terrains extérieurs entre la route de Douai et la route d'Arras, moins les magasins à poudre 237-238, le dépôt d'ordures ménagères et le 5 ^e lot du démantèlement.	120 "	
d°	5	Les remparts du corps de place depuis la porte de Douai jusqu'à la porte de Valenciennes	130 "	
Debels Emile, rue de l'Arc, 32.	10	Les remparts du corps de place depuis la porte de Gand jusqu'à la porte d'Eau de la Basse-Deûle	91 "	
d°	11	Les remparts du corps de place comprenant les ouvrages 151-102, le bastion 111 et la courtine 110 limités par le bâtiment des machines du Canal de Roubaix et par la porte d'Eau du petit Paradis, moins les jardins de la contre-garde 102 et ceux débordant des logements de la porte d'Ypres..	30 "	

NOMS ET ADRESSES des LOCATAIRES	Num. des Lots	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant du loyer à percevoir pour 1931	Observations
Depelsmaeker, rue de Cambrai, 18.	25	Une bande de terrain entre le raccordement de Saint-Sauveur, la rue de Bavai et les lignes de Lille à Douai et à Béthune	50 "	
Délaleux, Sergent, Porte de Dunkerque.	101	Jardin près du logement du corps de garde de la porte de Dunkerque	1 "	
Villaume, Porte d'Ypres.	105	Jardin près du logement K de la porte d'Ypres	1 "	
Président de l'Œuvre des Jardins Ouvriers, 64, bd de la Liberté.	s/nº	Jardin situé entre le canal de la Haute-Deûle, la Moyenne-Deûle, la route d'Ypres et le bâtiment A K de la porte d'Ypres	75 "	
d°	118	Jardins situés sur la bordure du terrain de la fortification au droit des contre-gardes 70 et 119	85 "	
Colteau, Adj., Porte d'Ypres.	174	Jardin situé à l'emplacement de l'ancien lit comblé de la Haute-Deûle à l'Est du pas- sage de la porte d'Ypres	1 "	
Deschoot, Adjud., Porte d'Ypres.	176	Jardin situé sur la branche droite de la te- naille 109	6 "	
Barré, bd du Ma- réchal Vaillant, 17.	20	Jardin situé à la corne Est du 18 ^e lot prolon- geant l'avenue Julien Destrée	50 "	
Treels, Porte des Postes.	170	Jardin situé au-dessus de la porte des Postes.	1 "	
Renault, Porte de Roubaix.	172	Jardin situé au-dessus de la porte de Roubaix	1 "	
Demenge, Porte de Roubaix.	173	Jardin situé au-dessus de la porte de Roubaix	1 "	
Dargul, bateau lo- gement " Arche de Noé ", Porte d'Ypres.	s/nº	Jardin situé entre l'ancien lit de la Deûle et la porte d'Ypres	25 "	
Président de l'Œuvre des Jardins Ouvriers, 64, bd de la Liberté.	221	Jardin situé sur la plongée de la face gauche de la contre-garde 102	4 "	
d°	222	Jardin situé sur la plongée de la face gauche de la contre-garde 102	4 "	
Président de la Commission des Monuments His- toriques du Dé- partement du Nord.	258	La " Noble Tour " sur le terre-plein de l'ouvrage 56	2 "	
Vienne, rue des Célestines, 2 bis.	77	Corps de place A. M. de la porte de Gand.	50 "	
Rattel, rue du Ba- zinghien, Cal- vaire de Loos.	76	Corps de garde A. U. de la porte de Tournai.	50 "	Location résiliée le 30 juin 1931

NOMS ET ADRESSES des LOCATAIRES	N° des Lots	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant du loyer à percevoir pour 1931	Observations
Bernard Frères, rue de Courtrai, 20.	240	Portion de la rue militaire à la gorge du bastion 80 et derrière la courtine 80-87	300 "	
Compagnie Com- merciale des In- dustries de l'Ha- bitation, 4, rue de Courtrai.	254	Droit d'appui contre le mur de la courtine 77-80 sur 48 de longueur	1 "	
Président du Con- seil d'Adminis- tration de la Sté Electrique L. R. T., à Marcq-en- Barœul.	245	Emplacement des Tramways Mongy, pylônes ou supports de conducteurs électriques souterrains tel que le dit l'emplacement figuré au plan général au 1/10.000 annexé au P. V. de la conférence mixte close au 1 ^{er} degré du 31 janvier 1907	83 90	
Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département du Nord, 5, r. Gau- thier de Châtil- lon.	246	Emplacement dans la traversée de la fortifi- cation nécessaire pour la pénétration en ville du nouveau boulevard	2 "	
Thieffry, rue Ra- tisbonne, 34.	239	Deux emplacements sous le mur de soutènement des remparts de la courtine 72-77 au fond de la maison rue Saint-Hubert	1 "	
Crépy, Adm. de la Société Anony- me d'Esquer- mes, boulevard de la Moselle.	226	Partie de la rue militaire entre la voie de ceinture et la filature Crépy, boulevard de la Moselle	1 "	
Rousseau, 61, rue de Cambrai.	223	Raccordement en arrière de la courtine 260- 267	27 "	
Dujardin, 82, rue Brûle Maison.	224	Raccordement de la ligne de ceinture aux Ateliers Dujardin	1 "	
Lebecq, Adm. des Magasins Géné- raux, 201, rue Colbert.	235	Raccordement de la voie de ceinture aux Docks et Magasins Généraux	3 "	
Lefebvre et C ^{ie} , r. Alain de Lille, 1.	227	Raccordement de la voie de ceinture aux Etablissements Lefebvre et C ^{ie}	1 "	
Le Blan et Fils, r. de Trévisé, 1.	228	Raccordement de la voie de ceinture à la filature Le Blan	1 "	
Wallaert Frères, 75, rue de Tré- vise.	229	Raccordement de la voie de ceinture à la filature Wallaert Frères	1 "	
Mangez, liquidat., r. des Tours, 22.	251	Raccordement de la voie de ceinture à l'usine Legrand	300 "	
Liénard, rue Brû- le Maison, 42.	253	Raccordement de la voie de ceinture aux magasins Liénard, boulev. de Strasbourg.	1 "	
Directeur des Eta- blissements De- bray, 77, bd de la Moselle.	263	Raccordement de la voie de ceinture au 77, boulevard de la Moselle	1 "	

NOMS ET ADRESSES des LOCATAIRES	N° des lots	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant du loyer à percevoir pour 1931	Observations
Directeur de la Société « Electricité et Gaz du Nord », rue Nicolas-Leblanc, 8.	265	Canalisation électrique traversée porte de Canteleu	3 40	
Directeur de la Sté « Energie Electrique du Nord de la France », 25, bd Vauban.	260	Canalisation dans l'emprise de la voie qui traverse la fortification aux abords de la gare Saint-Sauveur	3 30	
Directeur Compagnie des Tramways de Lille et sa Banlieue, 2, rue Auber.	267	Canalisation traversée de la porte de Valenciennes	16 75	
d°	261	Canalisation traversée de la porte Louis XIV et avenue Julien Destrée, 2	6 80	
Directeur Sté Electricité et Gaz du Nord, 8, rue Nicolas Leblanc.	238	Canalisation électrique dans les traversées des portes de Gand, Valenciennes, Douai, Arras	96 75	
Taffin Ch., r. Ch. de Muysaert, 24.	230	Emplacement d'un aqueduc sous le sol de la rue militaire en arrière de la courtine 208-210	5 "	
Sœur Supérieure de l'Etablissement "l'Enfant Jésus", 12, rue de Thionville.	231	Emplacement d'un aqueduc sous le sol de la rue militaire en arrière de la demi-courtine gauche 80-91	5 "	

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1402

MESSIEURS,

Abattoirs
Locations diverses

Les personnes dont les noms suivent ont sollicité la location de divers locaux dépendant des Abattoirs de Lille :

I. — *Greniers à fourrages*

a) M. Paul Liébart, chevilleur, demeurant à Lambersart, 5, avenue du Bois de la Deûle : grand grenier N° 4, à compter du 1^{er} juin 1931, moyennant le loyer annuel de 239 fr. 40 ;

b) M. Alphonse Demora, demeurant à Saint-André, 14, rue Chanzy : grand grenier N° 22, à compter du 1^{er} juin 1931, moyennant le loyer annuel de 239 fr. 40 ;

c) M. Charles Liébart, chevilleur, demeurant à La Madeleine, 218, rue de Marquette : petit grenier N° 40, à compter du 1^{er} juin 1931, moyennant le loyer annuel de 81 fr. 90 ;

d) M. Gustave Hubert, chevilleur, demeurant à Lambérsart, 33, avenue Becquart : petit grenier N° 45, à compter du 1^{er} novembre 1930, moyennant le loyer annuel de 81 fr. 90 ;

e) M. Jean Delourme, demeurant à Lille, 58, rue Princesse : petit grenier à fourrages N° 41, à compter du 15 juin 1931, moyennant le loyer annuel de 81 fr. 90 ;

f) M. Prévot, demeurant à Mons-en-Barœul, 17, rue Voltaire : petit grenier N° 43, à compter du 15 juin 1931, moyennant un loyer annuel de 81 fr. 90.

Ces locations seraient consenties pour trois années à compter des dates sus-indiquées, avec faculté pour les deux parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

II. — *Triperies*

a) M. Maurice Bellangier, demeurant à Lille, 114 bis, rue Eugène Jacquot : triperie N° 8, à compter du 1^{er} décembre 1930, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs ;

b) M. Henri Longin, demeurant à Lille, 124, rue Saint-André : petite triperie N° 10, à compter du 1^{er} juin 1931, moyennant un loyer annuel de 1.800 francs.

Ces locations seraient consenties pour trois années à compter des dates sus-indiquées, avec faculté pour les parties de faire cesser les baux à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

MM. Bellangier et Longin s'engageraient à faire installer à leurs frais un compteur à eau et à supporter personnellement la consommation d'eau.

c) M. Amand Valle, demeurant à Lomme, avenue de Dunkerque, 500 : grande triperie N° 3, du 15 mars au 15 juillet 1931, moyennant un loyer annuel calculé sur la base de 3.000 francs l'an, augmenté de la consommation d'eau.

III. — *Frigorifique*

D'autre part, les personnes reprises au tableau ci-après ont sollicité la location, pour la période du 15 mai au 15 octobre 1931, de cases du frigorifique des Abattoirs.

Numéros des cases	NOMS ET PRÉNOMS	Profession	ADRESSE	Montant du loyer
1	Gaston Spelto et Jules Cousin	Chevilleur	15, rue Princesse, Lille.	
2	Robert Catteau et Augustin Laly	Chevilleur	47, rue Négrier, Lille	2.000 fr.
3	René Pauwels et René Dekydspotter	Chevilleur	35, rue Jean-Jaurès, Marcq-en-Barœul	
4	Jean Caby	Chevilleur	69, rue de la Gare, St-André	2.000 fr.
5	Albert Prin et Louis Pottier	Chevilleur	9, rue St-Crépin, Marcq-en-Barœul	
6	Alexandre Demora et Gustave Hubert	Chevilleur	19, rue Pharaon de Winter, Lille	2.000 fr.
8	Elie Séname et Henri Charlet	Chevilleur	4, rue du Béguinage, Lille..	2.000 fr.
9	Maurice Valle et Charles Liébart	Chevilleur	65, rue Princesse, Lille	
10	Julien Bernaert et Jean Delourme	Chevilleur	38, rue Princesse, Lille	2.000 fr.
11	Maurice Bécue et Paul Prévot	Chevilleur	37, av. Becquart, Lambersart	
12	Jules Delemer et Edouard Roose	Chevilleur	33, av. Becquart, Lambersart	2.000 fr.
13	Alfréd Bachelet et Alphonse Brunin	Chevilleur	18, av. Becquart, Lambersart	
14	J.-Baptiste Delescluse et Jules Groulez	Chevilleur	rue Masséna, Lille	2.000 fr.
15	Louis Delescluse et Baudinet	Chevilleur	14, rue de la Pépinière, Lambersart	
		Chevilleur	218, rue de Marquette, La Madeleine	2.000 fr.
		Chevilleur	44, rue Princesse, Lille	
		Chevilleur	58, rue Princesse, Lille	2.000 fr.
		Chevilleur	7, rue Lavoisier, St-André	
		Chevilleur	17, rue Voltaire, Mons-en-Barœul	2.000 fr.
		Chevilleur	5, pl. Alexandre-Dumas, Lille	
		Chevilleur	218, rue du Fg Roubaix, Lille.	2.000 fr.
		Chevilleur	6, rue de la Prairie, Lambersart	
		Chevilleur	rue du Béguinage, Lille	2.000 fr.
		Chevilleur	18, rue de Thionville, Lille	
		Chevilleur	17, rue St-Sébastien, Lille	2.000 fr.
		Chevilleur	44, rue St-Sébastien, Lille	
		Boucher	rue de Béthune, Lille	2.000 fr.

Ces locations pourraient être consenties aux conditions ci-dessous :

Les locataires s'obligeraient à l'exécution des prescriptions contenues dans le Règlement de Police des Abattoirs. Il leur serait interdit formellement, sous peine de résiliation immédiate de leur bail, d'introduire dans la case à eux louée, des viandes appartenant à des tiers.

De son côté la Ville déclinerait expressément toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la conservation des viandes déposées dans les locaux loués et les vols dont les locataires pourraient être victimes.

Les locataires seraient dispensés pour la période ci-dessus et à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférentes aux cases occupées par eux.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Par ailleurs, nous avons consenti à M. Julien Bernaert, demeurant à Lille, 44, rue Princesse, l'autorisation d'occuper verbalement la case N° 15 du frigorifique, pour les mois de décembre 1930 et janvier 1931, moyennant une redevance journalière de 8 francs, soit pour 62 jours, 496 francs.

Il a été entendu que M. Bernaert serait dispensé, pour la période ci-dessus, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférents à la case occupée par lui.

Nous vous prions de ratifier la décision que nous avons prise quant à M. Bernaert.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Fernand Dusausoy, demeurant à Lambersart, avenue Derville, 7, a sollicité la location des locaux ci-après situés aux Abattoirs de Lille

N° 1403

Abattoirs

Locations diverses

Dusausoy

I

Trois locaux dits « magasins anciens échaudoirs aux chevaux », portant les N°s 57-58 et 59, moyennant un loyer annuel de 800 francs pour chacun de ces locaux, soit ensemble un loyer annuel de 2.400 francs, à partir du 1^{er} juillet 1931.

II

a) Un magasin connu sous le nom de « Halle aux Cuir » qui formait autrefois deux locaux distincts, moyennant un loyer annuel de 2.100 francs ;

b) La moitié d'un local à usage de bureau, moyennant un loyer annuel de 400 francs.

c) Un local dit « ancien échaudoir des chevaux », actuellement à usage d'écurie, moyennant un loyer annuel de 400 francs, à compter du 1^{er} août 1931.

Ces locations seraient consenties pour six années entières et consécutives à partir des dates sus-indiquées avec faculté pour chacune des parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois et par écrit.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande de M. Dusausoy et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1404

Accident DebargeRèglement

Le 21 février dernier, M. Louis Payelle, peintre, âgé de 19 ans, demeurant à Annappes, 100, rue de la Liberté, se trouvant en état d'ivresse à Lille, a porté des coups au gardien de la paix Debarge qui avait été appelé par le tenancier de l'établissement où M. Payelle causait du scandale.

A la suite de cette rébellion, M. Debarge a dû cesser son travail.

M. Payelle père, civilement responsable de son fils, s'est engagé à désintéresser la Ville des dépenses faites pendant l'indisponibilité de ce gardien, soit la somme de 1.107 fr. 05 se décomposant comme suit :

a) Montant des salaires	991 fr. 90
b) Honoraires du médecin	45 fr. »
c) Frais pharmaceutiques	70 fr. 15

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Nous vous prions en outre :

A) De nous autoriser à rembourser à la Société de Secours Mutuals des Employés et Agents de la Police de Lille, banlieue et communes environnantes qui en a fait l'avance, la somme de 105 fr. 65 représentant :

a) Les honoraires du médecin	45 fr. »
b) Une part des frais pharmaceutiques s'élevant à	60 fr. 65

B) D'inscrire en dépense la somme de 9 fr. 50 montant des menus frais pharmaceutiques que nous avons remboursés directement à M. Debarge.

C) De décider que les sommes sus-visées, de 105 fr. 65 et 9 fr. 50 seront prélevées sur le crédit de la Police.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1405

Accident DelestreeRèglement

Le 22 mai 1931, une voiture appartenant à M. Billet, marchand de lait à Fretin, a tamponné, rue de Turenne, M. Vital Delestree, ouvrier au Service du Pavage, alors qu'il était à son travail.

Les frais engagés par la Ville à la suite de cet accident se sont élevés à 278 fr. 95 et se décomposent comme suit :

1 ^o Honoraires du Docteur Razemon, 36, rue des Fossés, Lille.	52 fr. 50
2 ^o Frais pharmaceutiques réglés à M. Bury, pharmacien, 47, rue Saint-Sauveur, à Lille	58 fr. 45
3 ^o Demi-salaires réglés à M. Delestrée, pendant la période du 23 mai au 1 ^{er} juin 1931	168 fr. 00

La Société « La Préservatrice », qui assure M. Billet, ayant consenti à rembourser le montant de ces frais, nous vous prions d'admettre : a) en recette la somme de 278 fr. 95 ; b) en dépense les sommes de 52 fr. 50 et 58 fr. 45 et de décider que celles-ci seront prélevées sur le crédit du Pavage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 26 novembre 1930, M. Charles Wulles, ouvrier terrassier au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 5 juin 1931, devant M. le Président du Tribunal Civil de Lille :

- 1^o Le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 20 % ;
- 2^o La rente annuelle et viagère à servir au blessé à partir du 16 mars 1931, date de la consolidation de la blessure, a été évaluée à 852 francs.

M. Wulles n'étant plus au service de la Ville, nous vous prions de décider que : a) la rente ci-dessus déterminée lui sera servie à compter du 16 mars 1931 ; b) que la dépense relative au paiement de cette rente sera prélevée sur l'article 9 du Budget ordinaire.

Adopté.

N^o 1406

Accident Wulles

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 21 février dernier, M. Sonneville, cantonnier au service de la Propreté Publique, se trouvait sur le trottoir des Etablissements G. Desreumaux, 23-25, rue des Chats Bossus, portant sur son épaule droite une clef avec laquelle il avait ouvert une canalisation d'eau rue de Thionville.

A ce moment, une voiture automobile de la Blanchisserie Régionale du Nord, à Marcq-en-Barœul, passant en rasant le trottoir, a heurté notre cantonnier par derrière.

N^o 1407

*Accident
rue des Chats-
Bossus*

Règlement

Par suite du choc, la clef que portait M. Sonneville a été projetée dans la vitrine des Etablissements Desreumaux et a brisé une glace.

Les frais de réparation se sont élevés à 1.578 fr. 20, suivant la facture de M. Béthencourt, 159, rue du Molinel, qui nous a été représentée.

Il résulte de l'enquête à laquelle s'est livré notre Service de Police :

- a) Que la camionnette tenait la droite de la rue, les roues se trouvant à environ quinze centimètres de la bordure du trottoir ;
- b) Que la caisse de la voiture, d'assez larges dimensions, pouvait déborder de quelque vingt centimètres sur le trottoir ;
- c) Que la clef tenue par M. Sonneville faisait vraisemblablement saillie sur la chaussée.

Les responsabilités paraissant partagées, nous avons accepté, d'accord avec la Société Lilloise d'Assurances et de Réassurances, qui assure la Blanchisserie Régionale, de prendre à notre charge la moitié des frais de réparation de la vitrine.

Nous vous demandons de vouloir bien en conséquence décider le règlement, à M. Béthencourt, de la somme de 789 Fr. 10, dont le montant sera prélevé sur le crédit des « Dépenses Imprévues » de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1408

MESSIEURS,

Dégâts à un candélabre abattu

Lé 21 novembre 1930, un candélabre d'éclairage électrique du boulevard Charles Delesalle a été mis hors d'usage par une voiture automobile conduite par M. Henri Guinaud, représentant des Etablissements Renaud, 16, boulevard Carnot, à Lille.

L'importance des frais de remise en état qui s'est élevée à 2.234 fr. 22 a été réglée par la Compagnie d'Assurances « L'Urbaine et la Seine ».

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'admettre cette somme en recette et d'ouvrir un crédit d'égale importance à rattacher au crédit N° 57 du Budget ordinaire de l'exercice 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Georges Libbrecht, 22, rue Notre-Dame, à Ronchin, ayant brisé par accident une plaque de bouche d'égout, les frais de remplacement, soit : 99 fr. 75, lui ont été réclamés.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N^o 1409

Dégâts à une bouche d'égout

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 5 juin 1931, une camionnette de transports, appartenant à M. Maurice Delbour, 22, rue de la Concorde, a tamponné la balayeuse N^o 14 du Service de la Propreté Publique.

Le brancard gauche, un crochet d'attelage, un trapier en fer furent brisés.

D'autre part, le cheval qui conduisait cette balayeuse fut blessé au genou gauche.

Le devis des dégâts, y compris l'indemnité d'immobilisation du cheval pendant cinq jours, s'élève à 380 francs.

M. Hanus de Favreuil, assureur de la Ville, 292, rue Solférino, s'engage à désintéresser la Ville aux lieu et place de M. Delbour.

Nous vous proposons d'admettre en recette la dite somme de 380 francs.

Adopté.

N^o 1410

Dégâts à une balayeuse de la Propreté Publique

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 22 mai 1931, une voiture de livraison appartenant à M. Charles Mio, marchand de charbons, à Lille, rue de Bapaume, 68, a tamponné la berline N^o 9 du Service de la Propreté Publique.

Le devis des dégâts s'est élevé à 30 francs. MM. Deleplanque, agents d'assurances, 91, boulevard Vauban, se sont engagés à désintéresser la Ville aux lieu et place de M. Mio.

Nous vous proposons, en conséquence, d'admettre en recette la dite somme de 30 francs.

Adopté.

N^o 1411

Dégâts à la berline N^o 9 de la Propreté Publique

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1412

*Dégâts à la berline
N° 38 de la Propreté
Publique**Règlement*

Le 31 mai 1931, une baladeuse appartenant à M. Bolin, marchand des quatre saisons, domicilié, 5, rue d'Esquermes, a tamponné la berline n° 38 du Service de la Propreté Publique.

La poignée de cette berline a dû être remplacée.

M. Hanus de Favreuil, assureur de la Ville, 292, rue Solférino, à Lille, a obtenu de M. Bolin, le remboursement des dégâts dont le montant s'élève à 30 francs.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1413

*Dégâts à la berline
N° 56 de la Propreté
Publique**Règlement*

Le 19 décembre 1930, un camion automobile Renault, appartenant à la Société Frigo-Lille, a tamponné une berline du Service de la Propreté Publique.

M. Hanus de Favreuil, 292, rue Solférino, à Lille, agent de la « Mutuelle Générale Française », à laquelle nous sommes assuré, se propose de régler pour le compte de la dite Société la somme de 110 francs, représentant le montant des dégâts occasionnés lors de cet accident.

Nous vous demandons d'admettre en recette la somme précitée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1414

*Dégâts à la voiture
automobile « Peugeo
t »**Règlement*

Le 31 mai, vers 17 heures, la voiture automobile, marque « Peugeot », N° 9.650 D 7, affectée au Service des Travaux Municipaux et remisée dans le garage de l'Hôtel de Ville, a pris feu.

L'importance du dommage a été évaluée, d'accord avec le représentant des Compagnies co-assureuses, à la somme de. 14.000 fr.

Conformément aux clauses et conditions de la police collective des Bâtiments Communaux, il y a lieu de défaillir de cette évaluation une franchise d'avarie de 2.000 fr.

En conséquence, nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 12.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 19 mai 1931, un animal de l'espèce bovine, appartenant à M. Roose-Merlevède, chevilleur aux abattoirs de Lille, domicilié 218, rue du Faubourg de Roubaix, a endommagé un pan de mur du bureau d'octroi aux Abattoirs.

Les dégâts sont évalués à 55 francs.

M. Alfred Dodanthun, Directeur régional de la Société « La Mutuelle Richelieu », 36, rue Masséna, à Lille, s'engage à désintéresser la Ville, aux lieu et place de M. Roose-Merlevède.

Nous vous proposons d'admettre en recette la dite somme de 55 francs.

Adopté.

Nº 1415

*Dégâts au bureau
d'octroi des Abat-
toirs*

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 24 juin dernier un commencement d'incendie a occasionné des dégâts à l'immeuble appartenant à la Ville, sis à Lille, rue Léon Gambetta, 121, allée de la Réjouissance, 4 bis.

L'importance du dommage a été évaluée, d'un commun accord avec le représentant de la Compagnie « Le Soleil » à la somme de 750 francs.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

Nº 1416

*Dégâts à l'immeu-
ble 4 bis, allée
de la Réjouissance*

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 30 novembre dernier, un gros orme du cimetière de l'Est a, sous la violence du vent, été brisé, occasionnant dans sa chute des dégâts à la croix de pierre érigée sur la tombe Noiret.

M. Alavoine, demeurant 15, rue d'Anvers, à Lille, a demandé à être dédommagé de ces dégâts qui ont été évalués à 350 francs, suivant devis établi par un marbrier.

Etant donné les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident, la Ville ne peut arguer du cas de force majeure.

Dans ces conditions, nous vous demandons de décider le paiement au profit de M. Alavoine, de la somme de 350 francs, dont le montant sera prélevé sur le crédit des « Cimetières », art. 19 du Budget Ordinaire.

Adopté.

Nº 1417

*Dégâts causés
à la tombe Noiret*

Cimetière de l'Est

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1418

*Inondation
de caves
Rue du Sec-Arem-
bault, 30*

*Règlement d'in-
demnité*

MESSIEURS,

Le 29 octobre 1930, une rupture de canalisation survenue rue du Sec-Arembault, a provoqué l'inondation des caves de l'immeuble sis à Lille, même rue, n° 30, occupé par MM. Teffri et fils, négociants en chaussures.

MM. Teffri ont fixé à 9.320 francs le préjudice subi du fait de la détérioration des marchandises entreposées dans ces caves et ont demandé à être indemnisés.

L'expert commis sur notre demande par le Tribunal à l'effet de procéder à l'estimation des dégâts, nous a fait connaître que :

- a) L'évaluation faite par MM. Teffri est raisonnable ;
- b) 1.887 paires d'espadrilles ont pu être vendues à raison d'un franc la paire ;
- c) Dans ces conditions, le chiffre des dégâts peut être ramené à 7.433 francs.

Nous estimons que la Ville peut accepter ce décompte et nous vous proposons : a) De nous autoriser à régler à MM. Teffri et fils la somme de 7.433 francs ; b) De voter un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1419

*Assurances
Auto-ambulance
Renault*

*Accidents causés
par les tiers*

Avenant

MESSIEURS,

Nous avons contracté, le 6 mai 1931, avec la Compagnie « La Défense Automobile et Sportive », un avenant à la police 235.291, en vue d'assurer à la Ville le paiement des frais d'enquête d'instruction, d'expertise, de consultation d'assistance d'avoué ou d'avocat et de procédure devant toutes juridictions au cas où des accidents seraient causés par les tiers à la nouvelle voiture-ambulance Renault, 11 CV, n° 1596 MB 5, mise en circulation pour le service des Secours publics.

La prime annuelle ne change pas par suite de la suppression de la voiture-ambulance Peugeot 9 CV 5866 D. 8.

D'accord avec votre Première Commission, nous soumettons cet avenant à votre approbation et vous demandons de nous autoriser à régler à la dite Compagnie la somme de quatre francs, représentant le coût de l'avenant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer la Ville contre les réparations civiles auxquelles elle pouvait être tenue si des accidents avaient été causés aux tiers par les cyclistes, les chevaux y compris ceux de la gendarmerie et les chars, lors des fêtes des 24 et 25 mai, nous avons souscrit un avenant à la police n° 255.103 contractée, pour toutes les réjouissances et fêtes publiques, avec la Compagnie « l'Association Industrielle des Travailleurs Français ».

La garantie qui nous était acquise du fait de cet avenant se chiffrait à 30.000 francs par victime et à 150.000 francs par sinistre, quel que soit le nombre des victimes.

Nous soumettons cet avenant à votre ratification en vous priant de nous autoriser à régler la prime supplémentaire y afférente s'élevant à 312 francs 45, frais et impôts compris.

La dépense sera prélevée sur le crédit des Fêtes.

Adopté.

N° 1420

Fêtes des 24 et 25 Mai

Avenant à la police d'assurance

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En prévision des accidents pouvant survenir lors du défilé des enfants des écoles organisé le 7 juin, à l'occasion du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque, nous avions demandé aux Compagnies :

a) La Mutuelle Générale Française ;
b) L'Association des Travailleurs Français, qui nous assurent respectivement à propos des camps de vacances et des fêtes publiques, à quelles conditions elles consentiraient à garantir la responsabilité civile de la Ville vis-à-vis des enfants et des tiers et ce, jusqu'à concurrence de 30.000 francs par victime et 150.000 francs par catastrophe, quel que soit le nombre de victimes.

Les propositions de l'Association des Travailleurs Français ayant été jugées les plus avantageuses, nous avons, moyennant une cotisation forfaitaire de 250 francs, augmentée des frais et impôts, souscrit un avenant à la police n° 255.103 actuellement en cours.

Nous vous proposons : a) De ratifier l'avenant que nous vous soumettons ; b) De nous autoriser à régler la prime y afférente ; c) De décider que la dépense sera prélevée sur le crédit des Fêtes.

Adopté.

N° 1421

Fêtes du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque

Assurance des enfants

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Les Fêtes du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque ont eu lieu contre notre gré, par un temps affreux. Le défilé cependant s'est déroulé magnifiquement, sans la moindre interruption.

Je manquerais à mon devoir si, au nom du Conseil Municipal, je n'adressais nos remerciements chaleureux à tous ceux, enfants, parents, amis de l'Ecole Laïque qui firent des cérémonies du Cinquantenaire, l'éclatant triomphe de l'Ecole du Peuple, avec, au cœur, l'espoir de conquérir bientôt l'Ecole Unique. (*Applaudissements*).

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1422

Fêtes du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque

Distribution de friandises aux enfants des écoles

Marché

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec M. Dubois, demeurant à Lille, 17 bis, rue d'Amiens, pour la fourniture des gaufrés et tablettes de chocolat distribuées aux enfants de nos écoles à l'occasion de la célébration, le 7 juin, du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque.

La dépense, soit 10.208 francs, sera prélevée sur le crédit des Fêtes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1423

*Achat d'immeuble
Rue Charles Decottignies, 2*

MESSIEURS,

Les consorts Brasseur ont consenti à la Ville une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue Charles Decottignies, n^o 2, repris au cadastre sous le n^o 2441 de la section B, pour une superficie de 67 mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue d'assurer le dégagement de l'Hôtel de Ville, aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

Le prix de vente, fixé forfaitairement à 71.000 francs, serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville aurait la jouissance de l'immeuble le premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale et paierait aux vendeurs, pour la période comprise entre cette date et le jour du règlement du prix, un loyer calculé sur la base de 3.500 francs l'an ; ce loyer serait acquitté en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Piat, notaire à Lille ; la Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge, à l'exception des impôts ou frais possibles sur le loyer payé par la Ville, qui restent à la charge des vendeurs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, principal, loyers et frais, sera imputée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Nous vous prions en outre d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Piat, notaire à Lille, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur l'article 46 du Budget extraordinaire.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Au cours de la présente séance, nous prendrons des délibérations visant l'achat de terrains et d'immeubles, en vue d'assurer : le dégagement de l'Hôtel de Ville, la reconstruction des quartiers démolis, la réalisation du plan d'embellissement de notre Ville. L'ensemble des achats de terrains et d'immeubles prévus par nos délibérations entraîne une dépense globale de deux millions quatre cent onze mille huit cent quatre-vingts francs, dont un million cinq cent douze mille francs pour le dégagement de notre Hôtel de Ville.

*Communication
de M. le Maire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1424

En vue de réaliser le dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au plan d'embellissement, nous avons obtenu des consorts Bruyer, une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue Charles Decottignies, 6, repris au cadastre sous le n^o 2443 de la section B, pour une superficie totale de 69 mètres carrés.

*Achat d'immeuble
Rue Charles Decottignies, N^o 6*

Cette acquisition aurait lieu notamment aux conditions suivantes : le prix fixé forfaitairement à 73.000 francs serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en jouissance de l'immeuble le premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale.

Il a été convenu, en outre, qu'elle réglerait en même temps que le prix principal, un loyer calculé sur la base de 4.500 francs l'an, pour la période comprise entre la date d'entrée en jouissance et celle du paiement du prix.

La vente serait réalisée par devant M^e Six, notaire à Lille. Les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge, à l'exception des impôts ou frais possibles sur le loyer ci-dessus mentionné seraient supportés par la Ville.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer cette promesse de vente ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Nous vous prions, d'autre part, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Six, l'avance du montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront imputés sur l'article 46 du Budget extraordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1425

*Achat d'immeuble
Rue Charles Decottignies, 8*

MESSIEURS,

Les Consorts Libert sont propriétaires d'un immeuble sis à Lille, rue Charles Decottignies, n^o 8, repris au cadastre sous le n^o 2444 de la section B pour une superficie totale de 68 m² et dont la démolition s'impose afin de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au Plan d'Embellissement.

Nous avons pu obtenir une promesse de vente de cet immeuble moyennant un prix forfaitaire de 73.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites, et notamment aux conditions suivantes :

La Ville entrerait en jouissance de cet immeuble le premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale. Elle servirait, en outre, aux Consorts Libert, à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, un loyer calculé sur la base de 4.000 francs l'an. Ce loyer serait réglé en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Desrousseaux, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et purge, à l'exception des impôts ou frais possibles sur le loyer payé par la Ville.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :

- a) d'homologuer cette promesse de vente ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Desrousseaux, notaire à Lille, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur l'article 46 du Budget extraordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1426

*Achat d'immeuble
Rue des Etaques
2 et 2 bis*

Les consorts Marchand, propriétaires d'une maison sise à Lille, rue des Etaques, 2 et 2 bis, reprise au cadastre Section B N^o 2423 pour une superficie de 66 mètres carrés, nous ont consenti une promesse de vente de cet immeuble dont la démolition s'impose pour permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville.

Le prix d'acquisition, fixé forfaitairement à 73.000 francs, serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu, pour les premier et deuxième étages dudit immeuble, le premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale. La Ville paierait aux vendeurs, à compter de cette date, jusqu'au jour du paiement du prix, un loyer calculé sur la base de 1.500 francs par an. Ce loyer serait réglé en même temps que le prix principal.

Les consorts Marchand s'engageraient à rendre cette maison libre d'occupation, au plus tard le jour du paiement du prix, à l'exception toutefois du premier étage.

La vente serait réalisée par devant M^e Piat, notaire à Lille. Les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge seraient supportés par la Ville.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Piat, notaire, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront imputés sur l'article 46 du Budget extraordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1427

MESSIEURS,

*Achat d'immeubles
Rue des Etaques,
12 et rue Godefroy,
3 et 5*

M. et M^{me} Juin-Bel, propriétaires, demeurant à Wimereux, rue Saint-Victor, Villa « Les Jumelles », nous ont consenti une promesse de vente des immeubles sis à Lille, rue des Etaques, 12, et rue Godefroy, 3 et 5, repris au cadastre Section B N^o 2428 et 2429 pour une superficie totale de 152 m².

Cette acquisition, faite en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu à notre plan d'embellissement, aurait lieu notamment moyennant un prix forfaitaire de 180.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date de la ratification par votre assemblée de la promesse de vente soussignée et il a été convenu que la Ville verserait aux vendeurs à compter de ce jour et pour le temps restant à courir, jusqu'au jour du paiement du prix, un loyer calculé à raison de 6.500 francs par an. Ce loyer serait réglé en même temps que le prix principal.

Lors du paiement, une ventilation serait faite pour les contributions, les assurances et les eaux et la Ville rembourserait aux vendeurs la part afférente à la période comprise entre la date fixée pour l'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix.

La vente serait réalisée par devant M^e Ibled, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge ainsi que les honoraires de négociation dus à M^e Ibled et s'élevant à 2 % du prix de la vente.

Les vendeurs ont déclaré que la promesse consentie par eux serait nulle et non avenue si elle n'était acceptée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) de décider que la dépense en résultant sera imputée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire, à M^e Ibled, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur le crédit sus-indiqué.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1428

*Achat d'immeuble
Rue du Molinel, 89*

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, nous avons obtenu de M. et M^{me} Defossez-Jouay, demeurant 11, rue du Gros Gérard à Lille, une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue du Molinel, 89, repris au cadastral section I, n^o 2456, pour une superficie de 165 mètres carrés.

Cette acquisition aurait lieu notamment moyennant un prix de 350.000 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance serait fixée au premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale. A partir de cette date, la Ville paierait aux vendeurs et ce jusqu'au jour du paiement du prix, un intérêt calculé forfaitairement à raison de 7.000 francs par an. Cet intérêt serait payable en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Vandenbussche, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Les vendeurs ont déclaré que la promesse de vente consentie par eux serait nulle, non avenue et de nul effet si elle n'était acceptée avant le 1^{er} octobre 1931.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) D'homologuer cette promesse de vente ;
- b) De nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) De décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1429

MESSIEURS,

*Achat d'immeubles
Rue Godefroy, 1
et Square Ruault, 7*

Les consorts Delmotte-Pièque nous ont consenti une promesse de vente des immeubles sis à Lille, rue Godefroy, n° 1, et square Ruault, n° 7, repris au cadastre sous les n°s 2447, 2448, 2449 de la section B, pour une superficie totale de 87 mètres carrés.

Cette acquisition, faite en vue de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville, prévu au Plan d'Embellissement, aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

Le prix, fixé forfaitairement à 127.000 francs, serait payable après accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en jouissance desdits immeubles, le premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale et elle servirait de ce fait aux vendeurs à compter de cette date et jusqu'au jour du règlement du prix, un loyer calculé sur la base de 6.000 francs l'an. Le montant de ces loyers serait acquitté en même temps que le prix principal.

Les vendeurs ont pris l'engagement de rendre libres au plus tard pour le jour du paiement du prix, l'immeuble situé rue Godefroy, 1, ainsi que les pièces dépendant de la maison sise square Ruault, 7, occupées par quelques-uns d'entre eux.

La vente serait réalisée devant M^e Vanlaer, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge, à l'exception des impôts ou frais possibles sur le loyer payé par la Ville.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :

- a) D'homologuer cette promesse de vente ;
- b) De nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) De décider que la dépense en résultant : principal et frais, sera imputée sur l'article 46 du Budget extraordinaire : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Nous vous demandons, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Vanlaer, notaire à Lille, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur l'article 46 du Budget extraordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1430

M^{me} Antoinette Garcelon, veuve de M. Jules Vallat, négociante en parapluies, demeurant à Lille, 37, rue Esquermoise, nous a consenti une promesse de vente des immeubles sis à Lille, rue de Paris, 217 et rue des Robleds, 14, repris au cadastre section B, n°s 2190 et 2201, pour des surfaces respectives de 179 mètres carrés et 251 mètres carrés.

*Achat d'immeubles
Rue de Paris, 217
et rue des Robleds,
14*

Cette acquisition faite en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville, prévu au Plan d'Embellissement, aurait lieu notamment moyennant un prix de 465.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} avril 1931. La Ville verserait à M^{me} V^{re} Vallat, en même temps que le prix principal, pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix, un loyer calculé sur la base de 23.000 francs par an.

Lors du paiement du prix, une ventilation serait faite en ce qui concerne les contributions, les assurances et les eaux et la Ville rembourserait à M^{me} V^{re} Vallat, la part afférente à la période comprise entre le 1^{er} avril 1931 et le jour du paiement du prix.

La vente serait réalisée par devant M^e Ibled, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge. Elle supporterait, en outre, les frais de négociation dus à M^e Ibled et évalués à 2 % sur le prix de la vente.

La venderesse a déclaré que cette promesse de vente serait nulle et non avenue si elle n'était acceptée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) D'homologuer cette promesse de vente ;
- b) De nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) De décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Nous vous demandons, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Ibled, notaire à Lille, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur l'article sus-indiqué.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1431

MESSIEURS,

*Achat d'immeuble
Rue de Paris, 259
et rue Charles Decottignies, 1 et 3*

En vue de la réalisation du dégagement de l'Hôtel de Ville, nous avons obtenu des consorts Ego une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue de Paris, 259, et rue Charles Decottignies, 1 et 3, repris au cadastre sous les n°s 2415 P, 2416 P et 2418 de la section B.

Cette acquisition aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

Le prix de vente, fixé à 345.000 francs, serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville aurait la jouissance de l'immeuble le premier jour du mois qui suivra la date de l'approbation préfectorale de la dite promesse. Elle paierait aux vendeurs, à compter du jour de l'entrée en jouissance et jusqu'au jour du paiement du prix, un loyer calculé sur la base de 12.000 francs l'an, ce loyer devant être réglé en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Deheule, notaire à Lille ; la Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer cette promesse de vente ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant, principal, loyer et frais, sera prélevée sur l'article 46 du Budget extraordinaire : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Deheule, notaire à Lille, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront imputés sur l'article 46 du Budget extraordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1432

MESSIEURS,

*Achat d'immeuble
Rue des Tanneurs,
58*

Entrée en jouissance

Modification

Dans votre séance du 8 décembre 1929 vous avez homologué la promesse de vente consentie par M. Leferme, contenant vente à la Ville d'un immeuble sis à Lille, rue des Tanneurs, 58.

Aux termes de la dite promesse il avait été stipulé entre autres conditions que :

- a) L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix ;
- b) M. Leferme s'engageait à évacuer et rendre complètement libres d'occupation, pour le 1^{er} juillet 1931, les parties d'immeuble occupées par lui, en ce compris les pièces du rez-de-chaussée à usage commercial.

Or, la liquidation du fonds de commerce s'étant trouvée ralentie en raison de la crise économique, M. Leferme a demandé que la date de son départ soit reportée au 31 octobre 1931.

Votre Commission du Plan ayant émis un avis favorable à cette demande, nous vous prions de ratifier l'engagement souscrit par M. Leferme dans lequel il a été stipulé :

- a) Que la date d'entrée en jouissance serait fixée par le départ de celui-ci et au plus tard au 31 octobre 1931 ;
- b) Que la Ville lui paierait, outre le prix principal, un loyer calculé sur la base de 10 francs par jour — les mois entiers seraient comptés de 30 jours, — pour la période comprise entre la date d'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix ;
- c) Qu'il n'est en rien dérogé aux autres conditions contenues dans la promesse de vente susvisée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution de la loi du 19 octobre 1919, qui a déclaré d'utilité publique l'acquisition par la Ville, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, des terrains composant la première zone des servitudes militaires de la place de Lille, nous avons pu obtenir de M^{me} Jeanne Bouchery une promesse de vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.948 mètres carrés, sise à Lille, rue de la Chaude-Rivière et reprise au cadastre section C, n^o 1371 à 1377, ainsi que des constructions y érigées.

N^o 1433
—
Achat de terrain
Rue de la Chaude
Rivière
—

Cette acquisition aurait lieu notamment moyennant un prix de 32.142 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix.

La vente serait réalisée par devant M^{me} Piat, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge légale.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur l'article 45 du Budget supplémentaire de 1931 : « Achat de terrains nus et de zone ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1434

*Achat de terrain
Rue du Faubourg
de Roubaix, 63-65*

La rectification de la limite du Cimetière de l'Est, en vue de la construction d'un mur de clôture nécessite l'acquisition d'une bande de terrain contiguë, d'une superficie de 16 m² 02 dm², dépendant de l'immeuble sis rue du Faubourg de Roubaix, 63-65, repris au cadastre, section E, n° 395.

M. Henri Joye, propriétaire du dit terrain, nous en a consenti une promesse de vente moyennant un prix de 801 francs. Ce prix serait payable après les formalités de transcription et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement à compter du 28 mai 1931.

La vente serait réalisée par devant M^e Vandorme, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 45 du Budget extraordinaire de 1931 : « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

Nous vous prions, en outre, en raison de la modicité du prix, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de permettre la réalisation du Programme d'Embellissement et d'Aménagement de la Ville, nous poursuivons l'évacuation et la démolition de plusieurs immeubles situés rue d'Armentières.

L'un des occupants, M. Ferret, demeurant 4, rue d'Armentières, a accepté de rendre libre la maison qu'il occupe, le 30 avril 1931, moyennant versement par la Ville, d'une indemnité de 1.500 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à M. Ferret cette indemnité, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget extraordinaire : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

N° 1435

*Eviction
de locataire
4, rue d'Armen-
tières*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser le Programme d'Assainissement de la Ville, ainsi que le dégagement de l'Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des occupants de divers immeubles situés dans le quartier Saint-Sauveur.

L'un de ces occupants, M. Cattiaux, a accepté de rendre libre, le 30 juin dernier, son logement composé de deux pièces au rez-de-chaussée et d'une pièce au deuxième étage de l'immeuble sis rue des Etaques, 45, moyennant paiement par la Ville d'une indemnité de 200 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de décider le paiement à M. Cattiaux de l'indemnité demandée, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement de la Ville ».

Adopté.

N° 1436

*Eviction
de locataire
Rue des Etaques,
45*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser le dégagement de l'Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles du quartier Saint-Sauveur, appartenant à la Ville.

Dans ce but, nous sommes entrés en pourparlers avec M^{me} V^{re} Delbar, qui occupe le rez-de-chaussée de la maison située rue Godefroy, n° 1 bis.

N° 1437

*Eviction
de locataire
Rue Godefroy, 1 bis*

M^{me} Delbar accepte de cesser son occupation le 31 juillet prochain, moyennant paiement d'une indemnité de 200 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de décider le paiement de cette indemnité de 200 francs, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1438

*Eviction
de locataire
217, rue de Paris*

En vue de la réalisation du Programme d'Assainissement de la Ville, nous poursuivons l'évacuation des occupants des immeubles appelés à être démolis et situés dans le quartier Saint-Sauveur.

L'un de ces occupants, M. Toussaint, a accepté de rendre libre, le 1^{er} juillet 1931, un local au premier étage de l'immeuble sis rue de Paris, 217. Il sollicite une indemnité de départ de 1.200 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de décider le paiement à M. Toussaint de la dite indemnité dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget extraordinaire : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1439

*Eviction
de locataires
Rue de Paris, 287*

La mise à exécution du Programme d'Embellissement et d'Assainissement du quartier Saint-Sauveur et le dégagement de l'Hôtel de Ville nécessitent la démolition à bref délai d'une maison appartenant à la Ville, située rue de Paris, 287. Nous sommes entrés en pourparlers avec les occupants en vue d'obtenir leur départ.

Ont rendu libres leurs logements :

- a) M. Georges Lemesle, le 15 mai 1931 ;
- b) M. Achille Haidon, le 1^{er} juin 1931 ;
- c) M^{me} Hermance Dutiel, le 1^{er} juillet 1931 ;
- d) M. Henri Bobo, le 1^{er} juillet 1931.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de 200 francs, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser le Programme d'Assainissement de la Ville, ainsi que le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles du quartier Saint-Sauveur appartenant à la Ville.

Nous sommes donc entrés en pourparlers avec M^{me} V^{re} Legru qui occupe un appartement dépendant de la maison située rue Théophile Semet, 17.

M^{me} Legru a accepté de cesser son occupation le 30 avril 1931, moyennant paiement d'une indemnité de 200 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de décider le versement de cette indemnité, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

N^o 1440

*Eviction
de locataire
Rue Théophile
Semet, 17*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 27 février dernier, vous avez adopté le rapport ci-après inclus au Programme des Grands Travaux et relatif à la réédification du Monument Testelin :

Le Monument Testelin, place de Strasbourg avait subi du fait de la guerre des dommages importants. Comme il était une gêne pour la circulation publique, nous avons profité de l'occasion pour décider son déplacement.

« Appelée à délibérer sur ce problème et sur celui de la reconstruction du Monument, votre Commission du Plan a proposé :

« 1^o de le réédifier à une extrémité du Square Ramponneau, face au prolongement de la rue Léonard Danel ;

N^o 1441

*Programme
des Grands
Travaux
Monument Testelin
Réédification*

“ 2^o de demander à M. Cordonnier, statuaire, de préparer une nouvelle étude du projet, le premier projet présenté par cet artiste ne nous ayant pas donné satisfaction ;

“ 3^o que la dépense n'excéderait point la somme allouée à la Ville, au titre des dommages de guerre, soit 70.000 francs en chiffres ronds.

“ L'Administration Municipale ayant ratifié ces propositions, nous vous prions de les agréer à votre tour et de décider que toutes mesures utiles seront prises en vue d'une prompte réédification ».

Le décès de M. Cordonnier survenu au début de cette apnée nous a mis dans l'obligation de reprendre l'examen du problème qui nous occupe.

Dans ce but nous avons consulté le Conservateur Général des Musées du Palais des Beaux-Arts qui nous a fait connaître :

1^o Que le projet — en raison de sa minime importance — ne valait pas d'être mis au concours ; 2^o que, dans ces conditions, il pourrait, sans inconvénient, être confié, avec le concours de M. l'Architecte Dubuisson, à un jeune artiste plein de talent, M. Robert Coin, Prix de Rome, lauréat de l'Institut — Grand Prix Roux, — médaillé au Salon des Artistes Français et à l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris 1925, M. Georges Borrewater étant chargé de la partie décorative.

Ces propositions nous paraissant intéressantes, nous vous prions de vouloir bien les agréer.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1442

MESSIEURS,

Hôtel de Ville
Cabinet du Maire
Aménagement

Un cahier des charges a été établi en vue de la mise en adjudication-concours entre spécialistes en la matière de l'aménagement du Cabinet du Maire.

Les concurrents auront à faire connaître leur prix forfaitaire pour l'installation qu'ils proposent.

Nous vous demandons d'approuver ce cahier des charges.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été procédé le 25 avril 1931 à l'adjudication de cinq lots de travaux en vue de la construction de huit classes démontables au lycée Faidherbe.

Le quatrième lot, qui concerne la couverture, n'a pas été adjugé, le rabais minimum fixé à 10 % n'ayant pas été atteint. MM. Roger Fils et Dartois, soumissionnaires ayant consenti tous deux le rabais le plus élevé, soit 5 %, ont été appelés pour, le cas échéant, faire de nouvelles offres à la Ville. Après examen du devis et des conditions dans lesquelles seront exécutés et facilités les travaux prévus, notamment ceux de mise en place de la sous-toiture en ciment, ces deux entrepreneurs ont présenté de nouvelles propositions et c'est M. Roger fils, 55, rue de Gand, qui, avec 15 %, a consenti le rabais le plus avantageux pour la Ville.

Le rabais minimum fixé lors de l'adjudication étant maintenant dépassé, nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'accepter la soumission rectifiée de M. Roger Fils.

Adopté.

M. LE MAIRE. — La charpente métallique qui constitue l'ossature des classes démontables est présentement terminée. Il n'est pas sûr que les travaux auront leur terme à la date du 1^{er} octobre. Nous avons quand même quelque raison d'espérer. Aussi bien, cette année même, sera parachevée la démolition des classes en saillie boulevard Carnot. Ainsi pourrons-nous prévoir, avant la fin de l'an, l'aménagement définitif des locaux.

N° 1443
Lycée Faidherbe
Classes démontables
Couverture
Marché

Communication de M. le Maire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la suite d'une adjudication en date des 27 novembre 1928 et 10 janvier 1929, MM. Coulon et Vandenbergre ont été déclarés adjudicataires des travaux d'installation de l'éclairage électrique à la Crèche de Moulins-Lille, moyennant la somme forfaitaire de 3.819 fr. 29.

L'ordre de commencer les travaux n'a pu être donné que le 20 mai 1930. Dans l'intervalle les prix des fournitures et de la main-d'œuvre ont subi des hausses et les entrepreneurs ont demandé que leur forfait soit augmenté pour en tenir compte. Après discussion, il a été admis qu'une augmentation de 750 francs était acceptable.

N° 1444
Crèche de Moulins-Lille
Installation d'éclairage électrique
Décompte définitif

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement le 30 janvier 1931. Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de vouloir bien approuver le décompte définitif que nous vous soumettons, s'élevant à 3.819 fr. 29 + 750 fr. = 4.569 fr. 29.

La dépense sera prélevée sur les crédits affectés à la construction des crèches.

Adopté.

*Crèches de Fives
et Moulins-Lille*

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — J'ai le plaisir de vous faire connaître que l'effectif des enfants inscrits à la Crèche de la rue de Lannoy est de cent quarante et une unités ; à la Crèche de la place Déliot : cinquante-deux. En tout, cent quatre-vingt-treize enfants dans nos deux Crèches.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1445
Ecole de Plein Air
Travaux
Marchés

MESSIEURS,

Nous avons demandé des propositions à différents entrepreneurs spécialistes, en vue de l'installation à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe : a) des murs de clôture en maçonnerie devant l'école ; b) des trottoirs en carreaux de ciment dans la cour d'entrée ; c) des cases-vestiaires métalliques.

Les offres des entrepreneurs lues en séance publique le 9 juin 1931 sont résumées au tableau ci-après :

a) *Murs de clôture en maçonnerie :*

Douze entrepreneurs ont été consultés, sept d'entre eux ont fait des offres :

MM. Lestienne, rabais 5 %, délai 2 mois ;

A. et J. Lecomte, rabais 9,50 %, délai 7 semaines ;

Caroni, rabais 10,50 %, délai 2 mois 1/2 ;

Etablissements Leroy-Derosiaux, rabais 11,50 %, délai 2 mois ;

Entreprise du Sud, rabais 14 %, délai 2 mois 1/2 ;

Grulois Frères, rabais 14 %, délai 2 mois ;

Grégoire, rabais 16,10 %, délai 2 mois.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville est celle de M. Grégoire, 333, rue Pierre Legrand, à Lille, et s'élève à 42.406 fr. 06.

b) *Trottoirs en carreaux de ciment dans la cour d'entrée :*

Dix entrepreneurs ont été consultés, sept offres ont été faites :

MM. Josien, montant du devis : 19.570 fr. ;

Lemesre, montant du devis : 17.769 fr. 50 ; délai : 15 jours ;

Dermaux et Fils, montant du devis : 17.618 fr. ;

Les Carreleur Réunis, montant du devis : 15.326 fr. 80 ;

A. et C. Bauduin, montant du devis : 15.189 fr. 20 ; délai : 5 semaines ;

Willems Frères, montant du devis : 14.486 fr. ; délai : 15 jours ;

Lepez, montant du devis : 13.017 fr. ; délai : 1 mois.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville est celle de M. Roland Lepez, 130, rue Meurein, à Lille, et s'élève, compris une somme à valoir de 983 francs, au total de 14.000 francs.

c) *Cases-vestiaires métalliques :*

Six maisons ont été consultées et ont fait des offres pour l'installation de 400 cases-vestiaires de classes, 80 cases-vestiaires dans les salles de déshabillage des douches et 20 armoires-vestiaires pour le personnel :

Aux Forges de Vulcain : 49.020 fr. ; délai : 2 mois 1/2 ; variante : 36.000 fr. ;

Ateliers Marcadet : 48.800 fr. ; délai : 2 mois ;

Organisation Economique Moderne : 47.770 fr. ; délai : 75 jours ;

Labormétal : 42.780 fr. ; délai : 6 semaines ;

L'Armoire Vestiaire : 27.440 fr. ; délai : 3 mois ;

MM. Duprez et C^{ie} : 19.800 fr. ; délai : 2 mois 1/2.

L'offre la plus intéressante pour la Ville est celle de MM. Duprez et C^{ie}, 49, rue Saint-Gabriel, à Lille.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer des marchés de gré à gré avec MM. Grégoire, Lepez, Duprez et C^{ie}.

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Ecole de plein air.

Adopté.

M. LE MAIRE. — L'Ecole de Plein Air sera une Ecole-Preventorium où seront accueillis les enfants malingres des différents quartiers de notre Ville.

Communication de M. le Maire

En quoi consistent les études ? Quelques heures de classe avec ou sans livres. De longues heures d'éducation physique, de séances de repos.

Le régime : la demi-pension. Les enfants bénéficieront, à différentes heures, de menus spéciaux. Ils seront conduits et ramenés chez eux par les soins de la Ville. Nous vous proposons de recruter, dans les jours qui vont suivre, le personnel enseignant. Les travaux seront terminés vers le 15 septembre. L'Ecole fonctionnera dès le 1^{er} novembre.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1446

MESSIEURS,

Démolition d'immeubles appartenant à la Ville

Admission en recette

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir plusieurs immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, il a été procédé à des adjudications restreintes entre divers entrepreneurs de travaux de démolitions, lesquelles ont donné les résultats suivants :

1^o M. Pierre Quarrez, demeurant à Lille, 69 bis, rue du Grand Balcon, a offert la somme de 1.300 francs pour la maison située rue des Robleds, 35 ;

2^o M. Anicet Decobert, demeurant à Lomme, 62, rue de la Milétrie, a offert la somme de 105 francs pour la maison située cour du Soleil, cité Pesez, 22 ;

3^o M. Vantroyen, demeurant à Lille, 3, rue de Bargues, a offert la somme de 851 francs 50 pour le châlet de nécessité des Halles Centrales ;

4^o M. Albert Quarrez, demeurant 50, rue du Faubourg de Roubaix, à Lille, a offert la somme de 657 francs pour la maison semi-provisoire située rue Jeanne Hachette, 31.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1447

MESSIEURS,

Modification d'alignement

Rue de Buffon

Le débouché actuel de la rue de Buffon, à l'intersection de la rue de Douai, présente, à son angle droit, outre l'inconvénient de n'être pas esthétique, celui plus grave de gêner la circulation par le manque de visibilité.

Votre Commission du Plan, appelée à examiner cette question, a estimé qu'il était nécessaire de faciliter la circulation et de modifier l'aspect en cet endroit, en prévoyant un pan coupé de 6 mètres 60 à l'angle de ces deux rues.

Nous vous soumettons le plan modificatif de l'alignement établi et accepté par votre Commission du Plan, en vous priant d'émettre un avis favorable à sa réalisation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville possède en magasin un stock de tables sur tréteaux utilisé notamment lors des examens du baccalauréat, mais ce stock est devenu insuffisant et 100 tables nouvelles sont maintenant nécessaires.

En vue de la fourniture de ce matériel, nous avons consulté différents entrepreneurs. Les offres les plus avantageuses ont été consenties par M. Dé-siré Averbecke, 166 bis, boulevard Victor Hugo, à Lille.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons :

- a) D'approuver le marché montant à 17.425 francs, passé avec cet entrepreneur ;
- b) De voter un crédit de pareille somme à inscrire au Budget supplémentaire de 1931.

Adopté.

N^o 1448

Tables sur tréteaux

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du goudronnage des chaussées empierrées, la Compagnie Continentale du Gaz consent à fournir à la Ville quarante tonnes environ de goudron à raison de 360 francs la tonne, marchandise chargée sur les voitures-citernes de la Ville, rendues usine de Vauban.

Le goudron ayant été payé en 1930 sur la base de 390 francs la tonne, ce prix proposé aujourd'hui est avantageux. C'est pourquoi nous vous proposons, en accord avec votre 2^e Commission :

- a) D'approuver la soumission présentée par la Compagnie Continentale du Gaz quant à cette fourniture ;
- b) De décider que la dépense, soit environ 14.400 francs, sera imputée sur le crédit inscrit au Budget extraordinaire pour l'entretien et la réfection des chaussées.

N^o 1449

Chaussées empier-rées

Fourniture de goudron

Marché

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1450

*Chaussées empier-
rées**Fourniture d'arcite**Marché*

MESSIEURS,

En vue de continuer les travaux de remise en état des accotements empierrés du boulevard Montebello, il est nécessaire de procéder à un nouvel achat d'arcite.

A cet effet, nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de nous autoriser à passer marché avec l'Association roulière et chimique, 5, rue Jules Lefebvre, à Paris, pour la fourniture de 35 tonnes de ce produit à raison de 1.280 francs la tonne rendue gare de Lille, tous frais et taxes compris.

La dépense, soit 44.800 francs environ, sera prélevée sur le crédit affecté aux achats de matériaux pour chaussées — article 47 du Budget extraordinaire —.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1451

MESSIEURS,

*I. — Construction
de l'égout collecteur Est*
*II. — Dérangement
de la fortification
à l'emplacement
réservé à la Manu-
facture des Tabacs*

*1^{er} Lot :
Décompte définitif*

Le premier lot du projet : a) de construction de l'égout collecteur Est ; b) de dérasement de la fortification à l'emplacement réservé à la Manufacture des Tabacs, dont les travaux ont été confiés à M. Caroni, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 23 août 1930, approuvée le 1^{er} septembre suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 1.227.220 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 1.182.231 fr. 48.

Il en résulte une diminution sur les prévisions de 44.988 fr. 82.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1452

MESSIEURS,

*Construction du
collecteur Est entre
le boulevard Carnot et la rue des
Bateliers*

*1^{er} Lot :
Réduction de la re-
tenue de garantie*

M. Jean Caroni, entrepreneur chargé de la construction du collecteur Est dans la fortification entre la rue du Pont Neuf et la rue des Bateliers, 1^{er} lot, demande la réduction à 30.000 francs de la retenue de garantie fixée par le cahier des charges à 60.000 francs.

Les travaux envisagés ont fait l'objet d'une réception provisoire en date du 15 avril 1931. Ils s'élèvent à 1.195.000 francs. Les 60.000 francs de

retenue de garantie représentent 5 % environ du montant des travaux, lesquels ont été exécutés convenablement.

L'article 44 des clauses et conditions générales prévoit la réduction de la retenue dans le cas où les sommes affectées à la garantie de la bonne exécution des travaux seraient reconnues « excéder la proportion jugée nécessaire pour la garantie de l'entreprise ».

Votre 2^e Commission est d'avis de réduire à 30.000 francs la retenue de garantie actuellement fixée à 60.000 francs.

Nous vous demandons d'agréer cette proposition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1453

Afin de permettre d'effectuer l'entretien des aqueducs, nous avons procédé le 12 mai 1931 à une adjudication restreinte pour la fourniture d'environ 8.000 kilos de fonte pour égouts.

Entretien et extension des aqueducs
Fourniture de fonte pour égouts

Ont été consultés :

M. Lalau, 40, rue du Grand Balcon, Lille ;

M. Wulfaert-Vandame, 34, rue de Bradford, Tourcoing ;

M. Millecamps, 500, avenue de Dunkerque, Canteleu-Lambersart ;

Etablissements Nicodème Fils, 54, rue du Faubourg de Valenciennes, Lille ;

Société Anonyme des Fonderies de Pont-à-Mousson (M.-et-M.) ;

M. Léon Dispa, 33-35, rue Ommelet, Roubaix.

Quatre soumissions ont été déposées :

a) Société Anonyme des Fonderies de Pont-à-Mousson ; prix demandé : 1.325 fr. la tonne ;

b) M. Millecamps, 500, avenue de Dunkerque, Canteleu-Lambersart ; prix demandé : 1.290 fr. la tonne ;

c) M. Wulfaert-Vandame, 34, rue de Bradford, à Tourcoing ; prix demandé : 1.150 fr. la tonne ;

d) M. Lalau, 40, rue du Grand Balcon, à Lille ; prix demandé : 1.150 fr. la tonne.

Après réadjudication entre M. Wulfaert-Vandame et M. Lalau, le prix de 1.150 fr. ayant été maintenu de part et d'autre, il a été procédé au tirage au sort, lequel favorisa M. Lalau.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approver pour valoir marché la soumission souscrite par M. Lalau.

La dépense en résultant, soit environ 9.200 fr., sera prélevée sur le crédit du Budget 1931, article 71, « Entretien et extension des aqueducs ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1454

MESSIEURS,

Entretien et extension des aqueducs

Fourniture de cadres en chêne pour regards lourds d'égout

Le 12 mai dernier, nous avons procédé à une adjudication restreinte en vue de la fourniture de 100 cadres en chêne pour regards lourds d'égout sur chaussée.

Ont été consultés :

M. Averbèke, 166 bis, boulevard Victor Hugo, Lille ;
 M. Wiart, 18, rue Nicolas Leblanc, Lille ;
 M. Sadoine, 229, rue Pierre Legrand, Lille ;
 Etablissements V. Carlier, 41, rue de Douai, Lille ;
 M. E. Guelton, 233, rue Solférino, Lille ;
 M. J. Hautecœur, 52, rue Arago, Lille.

Les deux soumissions ci-contre ont été déposées :

a) Etablissements V. Carlier, entrepreneur, 41, rue de Douai, à Lille, qui offre d'effectuer la fourniture au prix de 105 fr. l'unité ;

b) M. Wiart, entrepreneur, 18, rue Nicolas Leblanc, à Lille, qui demande 199 fr. 50 l'unité.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville étant celle des Etablissements V. Carlier, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approver, pour valoir marché, la soumission souscrite par les Etablissements V. Carlier.

La dépense en résultant, soit 10.500 fr., sera imputée sur le crédit du Budget de 1931, article 71, « Entretien et extension des aqueducs ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin de permettre d'effectuer les travaux de pavage et de réparations d'égouts, nous avons procédé, le 2 juin 1931, à une adjudication restreinte pour la fourniture de quarante mille kilos de ciment Portland artificiel V. P.

Ont été consultées les Usines du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne admises par la Ville de Paris, ainsi que les négociants en matériaux soumissionnant habituellement aux adjudications de la Ville : MM. Danel Frères, Danset et M^{me} V^{re} L. Collin.

Cinq soumissions ont été déposées. Ce sont celles de :

I. — M. J. Danset, négociant en matériaux à Lille, 10, rue Henri Loyer, qui offre d'effectuer la fourniture aux prix de 229 fr. 75 les mille kilos ;

II. — Société Nouvelle des Briqueteries du Nord, boulevard de la Liberté, 110, à Lille, qui demande 230 francs les mille kilos — soumission extra-conditionnelle ;

III. — M^{me} V^{re} Louis Collin, entrepreneur, 84, rue de Condé, à Lille, qui demande 244 francs les mille kilos ;

IV. — MM. Danel Frères, 8, quai Géry Legrand, à Lille, qui demande 252 francs les mille kilos ;

V. — Anciens Etablissements Ernest Cambier, à Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais), qui demandent 255 francs les mille kilos.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville étant celle de M. J. Danset, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver pour valoir marché la soumission souscrite par M. J. Danset.

La dépense en résultant, soit environ 9.190 francs, sera imputée sur les crédits du Budget 1931, article 47 « Pavage. Travaux neufs. Matériaux, etc. » et sur l'article 71 « Entretien et extension des aqueducs ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé, le 7 avril 1931, à une adjudication restreinte, sur appel d'offres, en vue de la vente d'un stock de vieux métaux déposés au Magasin Brûlé, quai de la Basse-Deûle, et d'une grue à la Porte de Dunkerque.

Onze réponses nous sont parvenues sur les trente-quatre avis envoyés.

N^o 1455

Entretien et extension des aqueducs

Fourniture de ciment

N^o 1456

Ventes de vieux métaux

Admission en recette

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de vouloir bien : a) agréer les offres ci-dessous comme étant les plus intéressantes ; b) admettre en recette les sommes qu'elles comportent :

1^o M. Jean Cibié, demeurant rue Paul Lafargue, 118, à Lille :

6.417 kgs de zinc à 117 fr. 15 les 100 kgs	7.517 52
5.095 kgs fonte brûlée à 17 fr. 20 les 100 kgs	876 34
70 kgs pneus caoutchouc à 10 fr. 10 les 100 kgs ..	7 07

8.400 93

2^o M. Robert Bonne, demeurant rue Félix Faure, 19, à La Madeleine :

26.294 kgs fonte douce à 26 fr. 15 les 100 kgs	6.875 88
12.093 kgs vieille ferraille à 16 fr. les 100 kgs	1.934 88

8.810 76

3^o M. Constant Stalens, demeurant rue Saint-Pierre, 39, à Marcq-en-Barœul :

6.956 kgs de vieille tôle à 3 fr. 10 les 100 kgs	
--	--

215 64

4^o M. Gustave Guilliet, demeurant à Lille, rue d'Arras, 173 bis :

2.048 kgs de tonnes en tôle à 2 fr. 15 les 100 kgs	
---	--

44 03

5^o M. Arsène Borie, demeurant rue de Cambrai, 10, à Lille :

1.133 kgs de plomb à 161 fr. les 100 kgs	1.824 13
--	----------

154 kgs de cuivre à 340 fr. les 100 kgs	523 60
---	--------

Une grue de déchargement	1.205 »
--------------------------------	---------

3.552 73

Total 21.024 09

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1457
Vente de pierres
Admission en recette

MESSIEURS,

Nous avons cédé à M. Coulon, marbrier, 2, avenue de Muy, 18 m³ 400 de pierres provenant de la démolition de la porte de Douai et ce moyennant le prix de 460 francs calculé sur la base de 25 francs le mètre cube.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous prions d'admettre en recette ladite somme de 460 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons reçu de M. le Préfet le rapport ci-contre établi par M. l'Ingénieur en Chef du Service Vicinal, concernant la modification de la répartition des contingents communaux pour l'entretien des chemins : a) De grande communication ; b) D'intérêt commun et le maintien en 1932 des contingents communaux d'entretien de 1931.

N° 1458

Chemins :
a) *de Grande Com-
munication*
b) *d'Intérêt Com-
mun*

*Répartition
des contingents
communaux d'en-
tretien*

Chemins de grande communication et d'intérêt commun

RÉPARTITION DES CONTINGENTS COMMUNAUX D'ENTRETIEN

MODIFICATION

Rapport de l'Ingénieur en Chef

La répartition des contingents communaux entre les diverses communes intéressées à chaque ligne vicinale, a lieu, depuis longtemps déjà — plus de 50 ans — d'après les éléments suivants :

Longueur traversant chaque commune.

Longueur utile à chaque commune.

Population intéressée.

Principal des quatre contributions directes.

Et suivant les bases ci-après :

Longueur du chemin 1/6 ou 0.166

Longueur utile 1/2 ou 0.500

Population intéressée 1/6 ou 0.167

Principal des quatre contributions directes. 1/6 ou 0.167.

Cette répartition donnait le degré d'intérêt de chacune des communes tributaires de la ligne vicinale.

Il suffisait ensuite de multiplier par ce degré d'intérêt, le montant total des contingents communaux de chaque ligne pour obtenir le contingent à réclamer à chacune de ces communes.

Toutefois, l'article 8 de la loi du 21 mai 1836 limitait le montant des contingents, pour les chemins de grande communication, au produit des deux tiers des cinq centimes spéciaux ordinaires et de deux journées de prestation.

Mais aucun maximum n'avait été fixé par le législateur en ce qui concerne les chemins d'intérêt commun.

Le Département est intervenu, de 1859 à 1926 inclus, pour les deux tiers dans les dépenses d'entretien des chemins de grande communication et, de 1880 à 1926 inclus, pour la moitié, dans celle des chemins d'intérêt commun.

Dans sa séance du 30 septembre 1925, le Conseil Général, tenant compte de la situation financière des communes, a décidé, à titre exceptionnel et pour une période de cinq ans, de faire supporter par le Département seul, une augmentation des crédits d'entretien des trois réseaux de la voirie dépar-

tementale de 4.070.000 francs, étant entendu que chaque année le budget des routes et chemins serait augmenté de 818.000 francs.

La première augmentation annuelle de 818.000 francs a été prévue au budget de 1927.

Puis, l'Assemblée départementale a décidé, dans sa séance du 6 octobre 1927, de les augmenter, à partir de 1928, de 4.658.300 francs et de ne rien réclamer aux communes pour le supplément des dépenses qui seraient faites sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

D'autre part, l'article 8 de la loi du 21 mai 1836 a été modifié par l'article 38 de la loi du 30 décembre 1928, lequel porte :

« Le prélèvement opéré par les départements sur le produit des trois journées de prestations établies en exécution des dispositions de la loi du 21 mai 1836, est limité à la moitié de trois journées de prestations.

« Toutefois, si les ressources ainsi laissées à la disposition des communes étaient supérieures au tiers des subventions allouées aux départements en vertu des dispositions de la présente loi, elles seraient réduites au tiers desdites subventions ».

Mais, dans sa séance du 18 avril 1929, le Conseil Général a :

1° Renoncé au bénéfice du deuxième alinéa précité de l'article 38 de la loi du 30 décembre 1928, modifié par l'article 53 de la loi du 30 mars 1929 ;

2° Décidé que le calcul des contingents communaux s'effectuerait, à partir du 1^{er} janvier 1930, sur la totalité des crédits affectés à l'entretien des chemins de grande et moyenne communication.

Enfin, dans celle du 2 octobre 1929, il a décidé que les prélèvements sur le produit des cinq centimes ordinaires serait limité, à partir de la même date, aux deux tiers de ces centimes pour les chemins d'intérêt commun comme pour ceux de grande communication.

Depuis le 1^{er} janvier 1930, les prélèvements annuels pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun ne pouvaient donc dépasser pour chaque commune le produit de la moitié de trois journées de prestations et des deux tiers des cinq centimes.

Dès lors, après avoir calculé, pour chaque commune, dans les conditions indiquées plus haut, les contingents afférents aux divers chemins auxquels elle est intéressée, ces contingents doivent être réduits, pour presque toutes les communes, afin de ramener leur montant total dans la limite des prélèvements autorisés sur le produit des prestations et des cinq centimes.

D'autre part, les prélèvements à opérer sur le produit des prestations doivent subir une nouvelle réduction, en exécution de l'article 147 de la loi du 16 avril 1930, du montant des économies réalisées par le Département en raison de la prise en charge par l'Etat de l'entretien des routes et chemins classés dans le réseau des routes nationales.

Pour 1931, cette dernière réduction a atteint 3.199.455 francs et ramené l'ensemble des prélèvements sur prestations à 1.722.626 francs.

Le classement de la troisième tranche, sans doute à partir du 1^{er} janvier 1932, produira une autre économie d'environ 1.300.000 francs et réduira les prélèvements sur prestations à 422.000 francs environ.

En outre, aucun prélèvement ne pourra plus être effectué sur les prestations à partir du 1^{er} janvier 1933, par application de l'article 38 de la loi du 30 décembre 1928.

Il en résulte qu'à partir du 1^{er} janvier 1933, les contingents communaux susceptibles d'être réclamés, pour l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun, ne pourront dépasser le produit des deux tiers des cinq centimes ordinaires.

Sur les 669 communes du département, 657 sont assujetties au paiement de contingents et pour 642 d'entre elles les prélèvements sur le produit des cinq centimes atteignent le maximum autorisé, soit deux tiers.

Les communes pour lesquelles le total des contingents qui leur sont assignés est inférieur aux deux tiers des cinq centimes sont reprises dans le tableau ci-après, lequel donne, par commune, le montant des deux tiers des cinq centimes, les contingents totaux imposés en 1931, l'ensemble des crédits correspondant à ces contingents et leur degré moyen d'intérêt.

Désignation des communes 1	Montant des 2/3 des cinq centimes 2	Contingents totaux pour 1931 3	Ensemble des crédits correspondants 4	Degré moyen d'intérêt 5
Lille	255.204	59.240	1.093.400	0.054
Héllemmes	9.918	5.889	201.300	0.029
Roubaix	126.893	43.985	619.500	0.071
Tourcoing	88.056	28.756	736.900	0.039
Mouvaux	4.846	1.521	196.800	0.008
Chéreng	455	260	65.000	0.004
Bachy	177	165	26.400	0.006
Armentières	17.701	16.546	660.400	0.025
Warnton-Bas	63	43	2.700	0.160
Lomme	12.158	11.395	393.500	0.029
Boussois	2.036	1.607	229.600	0.007
Colleret	440	381	30.900	0.012
Jeumont	7.066	752	30.900	0.024
Malo-les-Bains	9.102	6.746	265.500	0.025
Anzin	10.246	6.251	71.300	0.088

Le degré d'intérêt indiqué col. 5 représente, pour chaque commune considérée, la proportion des contingents communaux totaux qui lui ont été assignés pour 1931, comparés à l'ensemble des crédits des chemins auxquels cette commune est intéressée.

Ce degré d'intérêt pourrait être admis pour déterminer les contingents annuels à partir de 1933.

Sauf pour ces quinze communes, le montant des crédits d'entretien n'aura plus aucune influence sur le montant des contingents communaux : ceux-ci résulteront simplement du produit des cinq centimes, dont ils atteindraient les deux tiers ; les crédits d'entretien actuels étant très insuffisants ne pourront, en effet, qu'augmenter, de sorte que le prélèvement maximum se trouvera constamment justifié.

Dans ces conditions, il paraît inutile de continuer à se livrer aux calculs très longs et très complexes dont le principe a été exposé plus haut et une grande simplification pourrait être réalisée en fixant ces contingents, pour

chaque commune, aux deux tiers du produit de leurs cinq centimes spéciaux à partir du 1^{er} janvier 1933.

Il n'y aurait d'exceptions que pour les quinze communes désignées ci-dessus pour lesquelles une telle règle conduirait à des charges plus élevées que celles supportées actuellement par elles. Pour ces communes, il suffit de décider que leur contingent sera calculé d'après le degré d'intérêt figurant à la col. 5 du tableau ci-dessus.

Ces proportions conduisent, en somme à maintenir, sous une forme plus simple, les répartitions actuelles, après la suppression des prestations.

En ce qui concerne l'exercice 1932, on peut admettre que la répartition à effectuer, basée sur des crédits d'entretien égaux à ceux de 1931, donnerait les mêmes contingents communaux.

Eu égard à ces diverses considérations, le Conseil Général a, en principe, dans sa séance du 23 avril 1931 :

1^o Fixé, à partir du 1^{er} janvier 1933, le montant des contingents d'entretien des communes tributaires d'un ou plusieurs chemins de grande communication et d'intérêt commun aux deux tiers du produit de leurs cinq centimes spéciaux, sauf en ce qui concerne les communes dont les contingents de 1931 étaient inférieurs aux deux tiers de ces centimes et seraient déterminés, à partir de la même date, en multipliant l'ensemble des crédits des chemins auxquels chacune de ces communes est intéressée, par le degré d'intérêt ci-après :

Lille	0,054	Warneton-Bas	0,160
Hellemmes	0,029	Lomme	0,029
Roubaix	0,071	Boussois	0,007
Tourcoing	0,039	Colleret	0,012
Mouvaux	0,008	Jeumont	0,024
Chéreng	0,004	Malo les Bains	0,025
Bachy	0,006	Anzin	0,088
Armentières	0,025		

sans pouvoir toutefois dépasser les deux tiers des cinq centimes ;

2^o Adhéré au maintien, pour 1932, des contingents communaux d'entretien qui seront fixés pour 1931, sous la réserve que les prélèvements qu'ils comportent sur le produit des prestations seront diminués des économies que le Département réalisera par suite du classement de la troisième tranche de routes nationales s'il est prononcé à partir du 1^{er} janvier 1932.

Il a décidé, en outre, que ces dispositions seraient soumises à l'avis des Conseils Municipaux intéressés et des Conseils d'Arrondissements et que les résultats de ces consultations lui seraient présentés au cours de la deuxième session ordinaire de cette année.

Nous avons l'honneur de proposer à M. le Préfet de transmettre un exemplaire de ce rapport aux Conseils Municipaux intéressés et aux Conseils d'Arrondissements, en leur demandant d'émettre leur avis sur la modification envisagée du mode actuel de la répartition des contingents com-

munaux d'entretien ainsi que sur le maintien en 1932, sous la réserve formulée par le Conseil Général, des contingents d'entretien assignés aux communes pour 1931 et de lui adresser deux expéditions de leurs délibérations.

Lille, le 28 mai 1931

L'Ingénieur en Chef,

Signé : GENET.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons de donner une avis favorable à la mesure envisagée par le Service Vicinal.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1459

Chemins vicinaux

Budget 1932

Conformément aux propositions du Service Vicinal vous avez voté pour l'année 1931 les crédits ci-contre :

1 ^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires	55.000	"
2 ^o Contingents affectés aux chemins de grande communication et d'intérêt commun	59.240	"
3 ^o Contribution pour le personnel du Service Vicinal	8.764	"
Total	123.004	"

Les crédits sollicités pour 1932 se chiffrent ainsi :

1 ^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires	60.000	"
2 ^o Contingents affectés aux chemins de grande communication et d'intérêt commun	59.240	"
3 ^o Contribution pour le personnel du Service Vicinal	8.848	"
Total	128.088	"

L'augmentation pour 1932 est donc de 5.084 francs ; elle est justifiée par la hausse des salaires et des matériaux.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, d'approuver le budget ci-dessus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1460

Ecole Voltaire
Création d'un 5^e emploi d'adjoint

MESSIEURS,

L'Ecole Voltaire, rue de Colmar, compte, actuellement, 246 élèves répartis en cinq classes.

Pour la rentrée d'octobre prochain, nous prévoyons un effectif minimum de 250 à 260 enfants.

M. l'Inspecteur primaire demande la création d'un 5^e emploi d'adjoint — 6^e classe —, ce qui donnerait une moyenne de 43 élèves par classe.

D'accord avec votre 4^e Commission, nous vous proposons d'accepter la création proposée et de prendre l'engagement de supporter les dépenses mises à la charge de la Ville par l'article 4 de la loi du 19 juillet 1889 « Indemnité de logement, entretien et chauffage des bâtiments, etc. ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1461

Ecole de l'Etat
Avis sur bourse
Devienne

MESSIEURS,

En conformité des lois du 11 août 1850, article 3, et du 15 avril 1873, article 7, un certificat d'insuffisance de fortune est réclamé à l'appui de la demande de bourse formée en faveur du jeune Louis Devienne, pupille de la Nation et élève de quatrième année à l'Ecole Primaire Supérieure, candidat à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers de Lille.

Veuve de guerre avec un enfant — le candidat — M^{me} Devienne, née Valentine Beukenne, réside en notre ville, 16, rue Denis du Péage. Elle accuse un revenu moyen annuel de 8.700 francs.

Nous vous demandons de certifier ces faits et vous prions d'émettre un avis favorable à l'attribution du subside sollicité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1462

Lycée Fénelon
Internat
Compte d'Administration pour 1930

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le compte d'administration de l'Internat municipal annexé au Lycée Fénelon pour l'exercice 1930. Il s'établit comme suit :

Recettes	Fr.	458.842 84
Dépenses	Fr.	416.901 58
Excédent de recettes	Fr.	41.941 26

Tenant compte de la somme de 10.796 francs restant à payer à la clôture de l'exercice 1930, l'excédent de recettes ou boni dudit exercice ressort à	31.145 26
Si nous considérons que la gestion de 1929 avait laissé à la charge de la Ville un déficit de	22.430 18
et que des reliquats de dépenses de cet exercice ont été acquittés en 1930 pour	11.423 09
nous constatons une différence de	<u>64.998 53</u>

Cette économie est justifiée :

En recettes : Par le relèvement du tarif des frais de pension à partir du 1^{er} octobre 1930 ; de celui de l'abonnement au blanchissage et de la création de la redevance pour la literie.

En dépenses : par une diminution de 41.000 francs sur les achats de denrées pratiqués d'une façon rationnelle chez des commerçants grossistes et sur le carreau des Halles ; une réorganisation de la distribution des livres classiques ; une compression des dépenses de chauffage, etc.

Ces résultats dénotent une bonne gestion et un souci réel des intérêts de la Ville. Il convient de s'arrêter à cette constatation en raison de ce qu'elle nous permet d'entrevoir la possibilité pour notre Internat, de vivre dorénavant de ses propres moyens.

Nous vous demandons, en conséquence, d'accord avec votre 3^e Commission, d'approuver ce compte tel qu'il est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le budget supplémentaire de l'Internat annexé au Lycée Fénelon, pour l'exercice 1931, s'établit comme suit, d'après les propositions du Bureau d'Administration :

Recettes	Fr.	15.496	»
Dépenses	»	15.496	»
Excédent	Fr.	Néant	

N° 1463

Lycée Fénelon

Internat

Budget supplémentaire pour 1931

Ce budget s'équilibre par une subvention communale de 15.496 francs. Il comprend en dépense :

1^o Les restes à payer provenant de l'exercice précédent, à savoir :

Nourriture	Fr.	1.649,69
Eclairage (Année 1929)	»	5.068,80
Remboursement de frais de pension	»	1.377,67
Eclairage (Année 1930)	»	2.699,84
	Fr.	10.796 »
2 ^o Des remboursements de frais de pension en 1930	»	1.500 »
3 ^o Indemnité à l'agent spécial pour la remise en état et la tenue de la bibliothèque en 1930	»	2.000 »
4 ^o Indemnité annuelle à l'agent spécial pour la tenue de la bibliothèque en 1931	»	1.200 »
Total égal	Fr.	15.496 »

Nous vous proposons de ramener à 1.000 francs l'indemnité prévue au paragraphe 3^o en faveur de l'agent spécial.

Le budget se présenterait donc de la façon ci-contre :

Recettes	Fr.	14.496 »
Dépenses	»	14.496 »
Excédent	Fr.	Néant

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous demandons d'approuver ce budget, en exprimant l'espoir que la subvention communale nécessairement prévue en recette se trouvera, en définitive, englobée dans l'excédent escompté de la gestion de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1464

Lycée Fénelon
Internat
Remises d'ordre

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration du Lycée Fénelon nous a fait parvenir huit demandes de remises d'ordre concernant les élèves absentes du Lycée en 1930 et 1931.

En voici la nomenclature :

Année 1930

Pensionnaires :

Michèle Caullet : 2 mois 1/2	885 Fr.
Françoise Verdier : 2 mois	682 »
Solange Pecqueur : 1 mois	341 »

Demi-pensionnaires :

Simonne Delannoy : 1 mois 1/2	171 Fr.
Christiane Gobillon : 1 mois	146 "
Huguette Losfeld : 1 mois 1/2	219 "

Année 1931

Pensionnaires :

Solange Pecqueur : 2 mois	682 Fr.
Irène Huguet : 2 mois	708 "

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, et conformément à l'avis exprimé par le Conseil d'Administration du Lycée de donner un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1465

*Caisse de Crédit
Municipal*

Budgets et comptes

Le Directeur de la Caisse de Crédit Municipal vient de nous faire parvenir ses comptes de l'année 1930, les budgets supplémentaires de l'exercice 1931 et les budgets ordinaires pour l'exercice 1932.

Ces documents s'établissent comme suit :

A. — CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL

Compte d'administration de 1930

Recettes	Fr.	45.657.885 53
Dépenses	»	41.745.008 44
<hr/>		
Excédent de recettes	Fr.	3.912.877 09

Budget supplémentaire de 1931

Recettes	Fr.	3.912.927 09
Dépenses	»	51.446 "
<hr/>		
Excédent de recettes	Fr.	3.861.481 09

Budget primitif pour 1932

Recettes	Fr.	46.406.198 "
Dépenses	»	46.378.857 40
<hr/>		
Excédent de recettes	Fr.	27.340 60

B. — FONDATION MASUREL

Compte d'administration de 1930

Recettes	Fr.	154.697 72
Dépenses	"	54.231 98
Excédent de recettes	Fr.	<u>100.465 74</u>

Budget supplémentaire de 1931

Recettes	Fr.	100.485 74
Dépenses	"	1.510 "
Excédent de recettes	Fr.	<u>98.975 74</u>

Budget primitif pour 1932

Recettes	Fr.	107.289 50
Dépenses	"	93.560 "
Excédent de recettes	Fr.	<u>13.729 50</u>

Ces documents sont bien établis. Nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de les approuver tels qu'ils sont présentés ainsi que les comptes de gestion du Receveur dont les chiffres sont en parfaite corrélation avec ceux des comptes d'administration.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1466

MESSIEURS,

*Bureau
de Bienfaisance*
*Mainlevée d'hypo-
thèque*

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a, dans sa séance du 6 juin 1931, décidé de donner mainlevée et de consentir à la radiation d'une inscription d'office prise au bureau des hypothèques de Lille, le 23 octobre 1895, volume 1318 N° 88, pour sûreté d'une somme de 106.290 francs restant due sur le prix moyennant lequel M. Alfred Delcroix a acquis, le 8 octobre 1895, un terrain de 465 m² 80 dm², repris au cadastre Section I N° 678 et 692, formant le sol de deux maisons sises à Lille, rue Esquermoise, 7, et rue de Pas, 2.

M. Delcroix s'étant libéré tant en principal qu'en intérêts de la somme ci-dessous, cette inscription est aujourd'hui sans objet.

Nous vous proposons, en conséquence, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices a, dans sa séance du 14 février 1931, sollicité l'autorisation d'échanger deux parcelles de terrains situés à Cappelle-en-Pévèle, reprises au cadastre Section A N°s 52 et 55, d'une contenance respective de 21 a. 83 ca. et de 7 a. 49 dm² et d'une valeur globale de 18.589 fr. 10, appartenant aux Hospices, contre une parcelle de terrain de 27 a. 94 ca. 56 dm², située à Cappelle-en-Pévèle, reprise au cadastre Section A N° 79 d'une valeur de 5.589 fr. 12, appartenant à la Société François et Eugène Poutrain, dont le siège est à Cappelle-en-Pévèle, moyennant paiement par cette Société d'une soultre de 13.000 francs.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N° 1467

Hospices

Echange de terrains à Cappelle-en-Pévèle

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Hospices de Lille sont propriétaires d'un terrain d'une contenance de 556 mètres carrés, formant le sol d'une maison actuellement détruite par faits de guerre ayant porté les N°s 165 à 173 de la rue Léon Gambetta.

Le bail emphytéotique du dit terrain est expiré depuis le 30 septembre 1922 et les indemnités de dommages allouées, soit directement par la Commission Cantonale, soit par voie de subrogation judiciaire, pour les constructions y érigées s'élèvent à 326.430 francs.

La Commission Administrative des Hospices a estimé qu'il serait intéressant pour cet établissement de construire sur le dit terrain un immeuble de rapport. Elle a, à cet effet, adopté, lors de sa réunion du 25 avril 1931, un projet dont le montant total s'élève à 2.042.296 fr. 58 et décidé, en même temps, de procéder à cette construction.

a) Par voie d'adjudication publique pour les lots ci-après :

N° 1468

Hospices

Construction d'un immeuble rue Léon Gambetta, 165-173

N° des lots	DÉSIGNATION	Evaluation des travaux	Cautionnement
1	Terrassement, maçonnerie, canalisation, pierres bleues.....	456.374,02	15.300
2	Plâtrerie, cimentage.....	110.931,90	3.700
3	Carrelage.....	61.681,97	2.100
4	Charpente, menuiserie, quincaillerie et parquets	503.741,92	16.800
5	Couvertures et zinc	70.840,78	2.400
6	Plomberie (eau, gaz, appareils sanitaires).....	123.534,69	4.200
7	Serrurerie (gros œuvre).....	20.557,05	700
8	Peinture, vitrerie	88.524,78	3.000

b) Par voie d'adjudication restreinte, en raison de la spécialité des travaux à exécuter, pour les lots suivants :

N ^o s des lots	DÉSIGNATION	Evaluation des travaux
1	Béton armé	324.084,77
2	Pierre reconstituée	65.996,00
3	Marbrerie	51.587,00
4	Eclairage électrique	32.000,00
5	Chaufrage central	94.600,00
6	Appareils de fosses septiques	13.500,00
7	Ascenseur	35.000,00
8	Serrurerie (fers forgés)	72.650,00

Le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet doit être rattaché à l'article 5 du chapitre II « Dépenses extraordinaires. Constructions et grosses réparations des propriétés productives de revenu du budget de l'exercice 1931 ».

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération que nous vous soumettons, prise le 25 avril 1931 par la Commission Administrative des Hospices.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1469

MESSIEURS,

*Hospice
François Baës*
*Installation
de l'éclairage élec-
trique*

Avis

La Commission Administrative des Hospices a, par délibération en date du 21 mars 1931, décidé l'installation de l'éclairage électrique à l'Hospice François Baës et adopté le devis et le cahier des charges dressés pour l'exécution de ce travail.

Elle a en outre décidé que l'installation électrique proprement dite, évaluée à 23.300 francs, se ferait par voie d'adjudication restreinte, qu'en second lieu, les travaux de déplacement et de modification d'appareils d'éclairage au gaz, estimés à 1.700 francs, seraient confiés à l'entrepreneur des travaux d'entretien aux prix et conditions de l'adjudication en cours.

Nous vous proposons, d'accord avec vos 2^e, 3^e et 5^e Commissions, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices a, dans sa réunion du 21 mars 1931, estimé qu'il convient de procéder à l'installation de l'éclairage électrique à l'Hospice Ganthoïs.

La dépense prévue s'élèverait à 60.000 francs. Elle a en même temps adopté le devis et le cahier des charges dressés pour parvenir à l'adjudication restreinte de l'installation proprement dite et décidé que les travaux divers de bâtiments seraient exécutés par les entrepreneurs des travaux d'entretien aux prix et conditions des adjudications en cours.

D'accord avec vos 2^e, 3^e et 5^e Commissions, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet par ledit établissement charitable.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 11 avril 1931, la Commission Administrative des Hospices de Lille a proposé de faire procéder à l'installation d'un ascenseur monte-malades, d'un monte-plats et d'un monte-charges destinés au service de la Maternité de l'Hôpital de la Charité.

Elle a, en même temps, adopté les plans, devis et cahier des charges et a décidé :

1^o Qu'en ce qui concerne l'ascenseur, le monte-charges et le monte-plats, dont le coût est évalué à 105.000 francs, l'exécution se ferait par voie d'adjudication restreinte sur appels d'offres adressés à des constructeurs spécialistes ;

2^o Que les travaux de bâtiments, évalués à 35.000 francs, seraient effectués par les entrepreneurs des travaux d'entretien des propriétés hospitalières aux prix et conditions de leur adjudication.

Nous vous proposons, d'accord avec vos 2^e, 3^e et 5^e Commissions, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Compte d'Administration des Hospices de Lille pour l'année 1930 s'établit comme suit :

Recettes	Fr.	31.768.648 59
Dépenses	Fr.	25.645.732 19
Excédent de recettes	Fr.	6.122.916 40

N^o 1470

Hospice Ganthoïs

Installation de l'éclairage électrique

Avis

N^o 1471

Hôpital de la Charité

Installation à la Maternité
1^o *d'un ascenseur*
2^o *d'un monte-plats*
3^o *d'un monte-charges*

Avis

N^o 1472

Hospices de Lille

Comptes :
a) *d'Administration*
b) *de Gestion*

Exercice 1930

La gestion financière de l'Administration des Hospices en 1930 est en progrès marqué sur celle de 1929. Les recettes sont presque partout en plus-value sur les prévisions budgétaires, à savoir :

	Prévisions budgétaires	Sommes recouvrées ou à recouvrer	En plus
Loyers des maisons et terrains	1.976.600	2.008.665 99	32.065 99
Baux emphytéotiques	171.500	179.788 57	8.288 57
Fermages des biens ruraux	940.200	1.019.538 »	79.338 »
Rentes sur l'Etat	900.600	917.565 75	16.965 75
Intérêts d'obligations	80.000	130.044 59	50.044 59
Intérêts des capitaux dus	24.300	154.896 68	130.596 68
Droits sur les spectacles	707.500	799.356 03	91.856 03
Pensions de vieillards, infirmes et incurables	1.050.000	1.128.075 24	78.075 24
Frais de séjour des convalescents	95.000	146.048 04	51.048 04
Frais de séjour des malades à la charge des communes	1.100.000	1.157.191 91	57.191 91
Frais de séjour de malades à la charge de l'Etat et des départements	500.000	551.085 14	51.085 14
Frais de séjour de blessés industriels	300.000	320.253 86	20.253 86
Frais de séjour à la charge des sociétés de secours mutuels	490.000	634.352 94	144.352 94
Frais de séjour de malades et blessés traités à leurs frais	295.000	221.068 31	16.068 31
Recouvrements divers sur pensionnaires annexes	313.300	338.355 61	25.055 61
Produit des consultations, pansements, radiologie	378.700	543.229 42	164.529 42
Subventions de l'Etat pour consultations antivénériennes et autres	45.780	163.280 »	117.500 »
Pensions d'administrés des hospices particuliers	366.500	415.060 22	48.560 22
Produit du travail des administrés	72.800	90.144 70	17.344 70
Remboursement de layettes et appareils orthopédiques	5.800	24.260 40	18.460 40
Remboursement de primes d'assurances	45.800	59.296 55	13.496 55
Remboursement de contributions	382.000	397.260 15	15.260 15
Recettes non classées	5.200	14.374 49	9.174 49

Par contre nous enregistrons seulement quelques moins-values sur les produits ci-après :

	Prévisions budgétaire	Sommes recouvrées ou à recouvrer	En moins
Journées de pensionnaires des services annexes	1.187.100	1.126.853 65	60.246 35
Magasin central. Recouvrement de fournitures	102.000	88.889 01	13.110 99

Les dépenses ordinaires prévues tant au budget primitif qu'au budget supplémentaire et aux autorisations spéciales pour une somme totale de Fr. 21.888.322,54 ne se sont élevées qu'à Fr. 20.596.195,60, soit une somme de Fr. 1.292.126,94 portée en annulation de crédit.

Cette année, la Ville de Lille subira l'heureux effet de cette situation qui réduira dans une notable proportion la subvention que nous devons payer à l'Administration des Hospices en application de la loi du 14 juillet 1905.

Notre Service des Finances, d'accord avec le Secrétariat Général des Hospices, a arrêté à Fr. 684.784,01 l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes de même nature et ce conformément au décompte ci-après :

Recettes ordinaires moins une subvention municipale de		
500.000 francs	Fr.	12.920.060 »
Recettes supplémentaires ayant un caractère ordinaire ..	»	1.001.241 78
Total des recettes ordinaires, moins la subvention municipale et les opérations d'ordre	Fr.	13.921.301 78
Dépenses ordinaires, moins les opérations		
d'ordre	Fr.	14.756.069 55
Dépenses supplémentaires ayant un caractère ordinaire	Fr.	223.497 50
		14.979.567 05
Excédent de dépenses	Fr.	1.058.265 27

duquel il y a lieu de tenir compte d'une somme de Fr. 373.481,26 encaissée au compte des recettes extraordinaires non classées et qui concerne les produits détaillés ci-après :

Propriétés. Intérêts de travaux	Fr.	93.631 26
Pavillons Olivier. Taxes pour travaux ..	»	214.326 »
Hôpital Saint-Sauveur	{ Taxes pour travaux	65.524 »
Chambres particulières		373.481 26
Excédent de dépenses à la charge de la Ville de Lille ..	Fr.	684.784 01

Nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'admettre le déficit constaté pour la somme de Fr. 684.784,01 de laquelle il y a lieu de déduire celle de 500.000 fr. payée au Receveur des Hospices dans le cours de l'année 1930. La dépense restant à payer, soit Fr. 184.784,01, sera prélevée sur l'article 101 du Budget ordinaire de l'exercice 1931 « Hospices. Subvention éventuelle pour combler le déficit du budget ordinaire ».

Nous vous demandons, en outre, de donner un avis favorable à l'adoption du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 1930 dont les résultats ont été reconnus identiques à ceux du Compte d'Administration du même exercice.

Adopté.

M. DUPREZ. — La bonne situation financière des Hospices permet la construction d'ascenseurs, de monte-charges, de monte-plats. Je renouvelle ma proposition faite au cours de la séance du 21 février dernier, par laquelle je demandais l'installation de deux cuisines pour l'alimentation des mille deux cents vieillards de l'Hospice Général.

Hospice Général

Installation
de deux cuisines

Vœu

M. LE MAIRE. — Dès que le vœu visant l'aménagement de deux cuisines à l'Hospice Général eut été présenté par notre Collègue Duprez, nous l'avons porté à la connaissance de l'Administration des Hospices qui y a opposé un refus.

Nous insisterons, à nouveau, auprès de l'Administration Charitable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1473

Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché

Comptes d'Administration et de Gestion pour l'exercice 1930

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Compte d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché pour l'exercice 1930.

Il se présente comme suit :

Recettes	Fr.	5.103.281 32
Dépenses	»	2.555.081 49
<hr/>		
Excédent de recettes	Fr.	2.548.199 83

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions : a) de donner un avis favorable à l'adoption de ce document ; b) d'approuver le compte de gestion dont les chiffres ont été reconnus en parfaite corrélation avec ceux du Compte d'Administration.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1474

Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché

Budget supplémentaire pour l'exercice 1931

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le budget supplémentaire de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché pour l'exercice 1930.

Il s'établit comme suit :

Recettes	Fr.	10.573.827 28
Dépenses	»	10.433.239 09
<hr/>		
Excédent de recettes	Fr.	140.588 19

Ce document est bien établi et nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de donner un avis favorable à son établissement.

Adopté.

M. LE MAIRE. — La Ville a construit, au cours des précédents mandats, deux Groupes d'Habitations à Bon Marché, l'un quai de l'Ouest, l'autre, rue Cabanis. De par la réalisation du Nouveau Plan de la Ville et au terme d'opérations sur dommages de guerre, a pu être édifié le Groupe Gustave Delory. Depuis quelques mois se trouve terminée la première tranche du Groupe du Faubourg des Postes. A l'heure présente, se poursuit la construction de la seconde tranche. Les travaux sont menés à un rythme tel que, dans quelques mois, ils auront leur terme.

A la suite de tractations intervenues entre l'Administration Municipale et l'Office Public d'Habitations à Bon Marché, il a été entendu que seraient construits, Faubourg de Béthune, des immeubles à loyers modérés, pour les classes moyennes ; que nous rechercherions les moyens de construire des maisons à meilleur marché, à loyers plus bas encore que ceux consentis jusqu'à présent, où il serait possible d'abriter les malheureux actuellement logés dans les baraquements de la rue Jeanne Hachette.

Pour permettre à l'Office public d'Habitations à Bon Marché de poursuivre ce programme, nous devrons envisager, un jour prochain, les mesures à prendre.

M. LAHAYE. — Pour le Faubourg des Postes, ne pourrait-on prévoir une crèche ?

M. LE MAIRE. — Nous avons construit deux crèches dans d'anciens locaux. Le montant global de la dépense atteint des centaines et des centaines de milliers de francs. L'œuvre s'impose d'urgence, je le sais, dans les quartiers ouvriers. Je dois cependant vous rappeler que nos charges sont lourdes, au titre de l'entretien, au Chapitre des Dépenses Ordinaires.

Quand je me suis rendu, à l'occasion d'une réception, au siège du Comité des Fêtes de la rue Sainte-Catherine, les habitants du quartier m'ont demandé la création d'une crèche au Vieux-Lille. J'ai dû leur faire la réponse que je viens de formuler.

Nous n'avons pas l'intention de nous contenter de ce que nous avons fait jusqu'à présent. Dans les jours qui vont suivre, le problème de l'installation de crèches dans les quartiers ouvriers sera envisagé.

M. LAHAYE. — A Paris, dans le 19^e Arrondissement où ont été construites des habitations à Bon Marché, le Conseil Municipal a installé une Crèche.

M. LE MAIRE. — Il est toujours dangereux d'invoquer l'exemple de Paris. La Capitale, qui dispose de ressources plus importantes que les nôtres, a une façon d'en disposer que je m'en voudrais de soulever ici. Lille est une petite sœur bien pauvre, comparée à Paris, sa grande sœur si riche.

*Habitations
à Bon Marché*

—
*Communication
de M. le Maire*

*Habitations
à Bon Marché*

—
*Faubourg
des Postes*

—
*Installation
d'une crèche*

—
*Demande
de M. Lahaye*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1475

MESSIEURS,

*Application
de la loi du
15 Août 1929**Rajustement
de la rente
de M. Jean Leclère*

Vous avez décidé, dans votre séance du 26 juin 1930, de servir à M. Jean Leclère, la rente annuelle et viagère de 915 francs fixée par le tribunal à raison de l'incapacité permanente partielle dont il reste atteint par suite d'un accident de travail.

Conformément aux dispositions de la loi du 15 août 1929, relative au rajustement des rentes des victimes d'accidents de travail, M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale a fixé à 685 francs le montant de la majoration annuelle de pension due à M. Jean Leclère à compter du 15 janvier 1930.

Le paiement de cette majoration devra être effectué en même temps que celui des arrérages du principal de la rente et les sommes dues, au titre de la majoration depuis le 15 janvier 1930, devront être réglées à la première échéance trimestrielle suivant la notification de la décision précitée.

Nous vous prions de nous autoriser à appliquer la décision ministérielle du 18 avril 1931. La dépense résultant de cette majoration sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1931.

D'autre part, étant donné que les majorations payées en application de la loi du 15 août 1929 sont, en vertu de l'article 7 du décret du 15 juillet 1922, remboursables aux débirentiers autres que l'Etat employeur par le fonds de garantie institué par l'article 24 de la loi du 9 avril 1898 avec un intérêt au taux annuel de 5 %, nous vous prions d'admettre en recettes les majorations qui nous seront remboursées ainsi que les intérêts y afférents.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1476

MESSIEURS,

*Vente de chevaux**Admission en recette**Exercice 1930*

Il a été procédé, par les soins d'un commissaire priseur, aux dates ci-après, à la vente de chevaux réformés provenant du service de la Propreté Publique :

29 janvier 1930 : un cheval	Fr.	2.167 90
5 mars 1930 : un cheval	"	2.280 "
19 mai 1930 : un cheval	"	1.900 "

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions de vouloir bien ratifier ces ventes et de décider l'admission en recettes de leur montant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été procédé par les soins d'un commissaire priseur, aux dates ci-après, à la vente de chevaux réformés provenant du service de la Propriété Publique :

4 février 1931 : un cheval Fr. 2.567 25
8 avril 1931 : un cheval " 3.023 65

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien ratifier ces ventes et de décider l'admission en recettes de leur montant.

Adopté.

N^o 1477

Vente de chevaux
—
Admission
en recettes
—
Exercice 1931

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après, sur titres de créance de dommages de guerre, série I. R. :

Numéros des titres	ÉTABLISSEMENTS	SOMMES	OBSERVATIONS
1.686.141	Poste de Pompiers, rue de la Halloterie	2.700 "	acompte
1.686.159	Poste d'Octroi, quai de la Basse-Deûle	127 "	acompte
1.686.160	Poste d'Octroi, Porte d'Ypres	2.570 "	acompte
1.686.173	Kiosque à musique, square Ruault	430 "	acompte
1.686.164	Poste d'Octroi, quai de l'Ouest	112 "	acompte
1.689.287	Porte de Paris	3.340 "	acompte
1.689.439	Temple protestant	2.364 "	acompte
1.689.445	Eglise Saint-Etienne	13.082 "	acompte
1.689.500	Ecole rue des Poissonceaux	1.549 "	solde
1.682.102	Matériel d'éclairage des bâtiments divers ..	131.280 "	solde
1.682.103	Matériel d'éclairage, Ecoles et cantines scolaires	1.362 "	solde
1.689.223	Faculté de Droit et de Lettres	566 "	solde
1.689.480	Logement du chauffeur du Palais des Beaux-Arts	19.822 "	solde
1.686.160	Poste d'Octroi, Porte d'Ypres	238 "	solde
1.686.159	Poste d'Octroi, quai de la Basse-Deûle	2.000 "	acompte
1.686.141	Poste de Pompiers, rue de la Halloterie	92 "	solde
1.689.490	Poste d'Octroi, Lezennes	5.480 "	solde

N^o 1478

Dommages de guerre
—
Sommes reçues sur titres de créance
—
Admission en recettes

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recettes, lesquelles seront encaissées à l'article 37 des recettes supplémentaires de l'exercice 1931 « Dommages de guerre. Indemnités à recevoir en remboursement d'avances faites sur les services budgétaires ».

Adopté.

RAPPORT DE M. L'ADJOINT AUX FINANCES

N° 1479

Ville de Lille

Compte d'Administration

Exercice 1930

MESSIEURS,

Le Compte d'Administration de M. le Maire, pour l'exercice 1930, s'établit comme suit :

Recettes effectuées pendant l'exercice	Fr.	104.249.818 98
Dépenses effectuées pendant l'exercice	»	95.667.792 88
<hr/>		
Excédent de recettes	Fr.	8.582.026 10

Comme pour les années précédentes, nous devons faire la discrimination entre les opérations relatives à l'occupation allemande et celles propres à l'exercice 1930. Le tableau suivant fait ressortir la situation véritable à la clôture dudit exercice :

	Opérations générales de recettes et de dépenses	A déduire Comptes de guerre	Situation propre à l'exercice 1930
RECETTES	104.249.818 98	162.137 77	104.087.681 21
DEPENSES	95.667.792 88	162.137 77	95.505.655 11
Excédent de recettes	8.582.026 10	»	8.582.026 10
A ajouter :			
a) Restes à recouvrer	158.678.902 17	155.499.658 »	3.179.244 17
b) Recettes à continuer	5.004.343 64	»	5.004.343 64
	172.265.271 91	155.499.658 »	16.765.613 91
A déduire :			
Restes à payer et dépenses à continuer	489.907.474 02	478.517.213 52	11.390.260 50
Excédent de dépenses	317.642.202 11	323.017.555 52	
Excédent de recettes			5.375.353 41

L'excédent de 5.375.353 fr. 41 représente le montant des ressources disponibles de l'exercice 1930 et sur l'emploi duquel vous serez appelés à délibérer quand viendra la discussion du budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Cet excédent se justifie dans la comptabilité de la manière suivante :

Montant des titres de perception émis sur l'exercice 1930.	107.266.925 38
Prévisions de recette qui, ultérieurement, feront l'objet de titres de perception	5.004.343 64
	112.271.269 02
Montant des recettes prévues dans les budgets de 1930	109.429.790 21
	2.841.478 81
Plus-value sur toutes les recettes	15.124 13
Excédent de recettes } Du budget primitif de 1930	336.010 75
Autorisations spéciales de recettes	292.350 39
	3.484.964 08
A déduire : Crédits additionnels	3.238.671 22
	246.292 86
A ajouter : Crédits annulés faute d'emploi	5.129.060 55
Total égal à l'excédent signalé ci-dessus	5.375.353 41

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'approuver le compte d'administration de l'exercice 1930 tel qu'il vous est présenté.

Adopté.

M. le Maire quitte la salle des séances après avoir cédé la présidence à M. Spriet, Adjoint.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle le vote, par le Conseil, du compte d'administration du Maire pour l'exercice 1930 qui, comme vous l'avez vu, se traduit par un excédent de recettes de cinq millions trois cent soixante quinze mille trois cent cinquante-trois francs quarante et un centimes.

Je mets aux voix ce Compte d'Administration.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

M. le Maire est prié de reprendre la présidence.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le Maire, avant de vous céder la place que j'ai occupée momentanément, permettez-moi de vous dire que le Conseil Municipal, à l'unanimité, vient de voter le Compte d'Administration pour l'exercice 1930, qui se solde par un excédent de recettes de plus de cinq millions trois cent mille francs.

La situation de notre Trésorerie est excellente. C'est une manifestation nouvelle de la parfaite gestion par le Maire, des affaires municipales à laquelle tous nous rendons hommage. En même temps que nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos vives et sincères félicitations, permettez-nous

*Compte d'Administration
Exercice 1930
Félicitations
à l'Administration
Municipale*

d'y associer les Membres de la Commission du Budget, les Membres de la Commission des Finances qui ont su mener à bien un travail particulièrement délicat, ardu, et en particulier notre Collègue, M. Willems, notre Adjoint aux Finances, qui exerce sur les finances municipales la plus vigilante attention, à laquelle nous rendons un respectueux hommage. (*Applaudissements*).

M. LE MAIRE. — Au nom des Membres du Conseil Municipal, au nom de notre Adjoint aux Finances, je manquerais à mon devoir si je ne vous remerciais pour votre témoignage d'estime.

J'avouerai que ni mes Collègues, ni moi-même ne méritons tant d'éloges. Nous ne faisons que notre devoir avec, au cœur, l'amour de notre Ville, résolus à en faire une grande Capitale digne de notre Flandre.

Sans charges nouvelles pour les contribuables, sans augmentation de nos centimes additionnels, nous avons, le 21 février dernier, voté un important Programme de Grands Travaux. Sans vous proposer le vote de nouveaux centimes, nous vous demanderons tout à l'heure de décider la construction d'une Gare de Passage, travaux qui entraîneront une dépense de plus de trois cents millions.

Je dois dire que cette gestion à laquelle vous avez bien voulu rendre hommage, nous la devons à notre entente loyale, fraternelle, à l'union de toutes les fractions du Conseil Municipal, quand il s'agit de l'intérêt, du renom, de la prospérité de notre Ville.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1480

MESSIEURS,

Ville de Lille
Compte de gestion
du Receveur Municipal

Exercice 1930

Nous vous prions de prendre la délibération suivante en exécution de la circulaire ministérielle du 30 janvier 1866 et d'accord avec votre 3^e Commission :

Vu le compte rendu par M. Paul Delporte, Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1930 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend :

1^o Le rappel du compte final de l'exercice 1929 ;

2^o Les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1930 ;

3^o Les recettes et les dépenses concernant les services hors-budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1930, établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1931 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion 1930 que des opérations complémentaires effectuées en 1931 ;

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et des dépenses présumées de l'exercice 1930, arrêtés par M. le Préfet du Département et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Ville en a retirée ;

Délibère :

ARTICLE PREMIER. — Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1930, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal admet les recettes de la gestion de 1930 pour la somme de : 86.208.709 06
Les dépenses de la gestion de 1930 pour celle de 94.773.101 52

Fixe l'excédent de la dépense à	8.564.392 46
Et attendu que par l'arrêté du compte précédent le comptable a été reconnu débiteur de	12.467.514 65
déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1930 de la somme de	<u>3.903.122 19</u>

ARTICLE 2. — Statuant sur les opérations de l'exercice 1930 sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil Municipal admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1930 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1931, savoir :

En recette pour	82.676.453 66
En dépense pour	95.667.792 88

D'où il résulte un excédent de dépenses de 12.991.339 22

Le résultat définitif de l'exercice 1929 ayant présenté un excédent de recettes de	21.573.364 32
le résultat définitif de l'exercice 1930, égal au règlement du Compte d'Administration du même exercice, est un excé- dent de recettes de	<u>8.582.025 10</u>

ARTICLE 3. — Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du comptable, savoir :

Néant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1481

Distribution extraordinaire de viande aux indigents à l'occasion du 14 Juillet

Crédit

MESSIEURS,

En vue de permettre au Bureau de Bienfaisance de procéder, à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, à une distribution extraordinaire de viande aux indigents, nous avons décidé de mettre une subvention de cinquante mille francs à la disposition de cet établissement.

Nous vous demandons de vouloir bien, en conséquence, voter un crédit de pareille somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 50.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1482

MESSIEURS,

Fourneaux Economiques

Crédit supplémentaire

La somme disponible actuellement au Crédit des Fourneaux Economiques se chiffre par 66.000 francs.

Nous aurons besoin, en vue d'assurer le fonctionnement pendant les mois de novembre et décembre :

a) Des six fourneaux Bouvines, Lottin, Baignerie, Fomabelle, Manuel et Béguinage	117.000	"
b) De la cuisine Fénelon qui va être réouverte	20.000	"
Pour la réparation du matériel et l'aménagement du local il faut prévoir	5.000	"
 Total	142.000	"
A retrancher la somme disponible	66.000	"
 L'insuffisance du crédit se traduit par	76.000	"

Nous vous demandons, d'accord avec votre 5^e Commission, de voter un crédit de 76.000 francs à prélever sur les disponibilités de l'exercice courant.

Adopté.

M. DUPREZ. — Je demande que la cuisine populaire de la rue du Béguinage soit rétablie. J'espère que la Commission de l'Assistance Publique sera de cet avis. Les menus et les prix devraient être affichés à l'extérieur des cuisines.

*Observations
de M. Duprez*

M. LE MAIRE. — Je ferai part de vos remarques visant l'affichage des menus de nos cuisines populaires et de leurs prix à notre Collège Saint-Venant retenu loin de nous par un voyage qui s'imposait.

En ce qui concerne la réouverture de la cuisine populaire de la rue du Béguinage, une décision a été prise par la Cinquième Commission unanime. Je vous prie de demander à votre Collègue et ami Lahaye, membre de ladite Commission, quelle est la nature de cette décision.

Nous venons de décider la réouverture des Fourneaux Economiques. Leur fonctionnement entraînera une dépense globale de vingt mille francs qui dépassera largement le crédit prévu sur ce chapitre à notre Budget. Nous sommes donc contraints à vous demander le vote d'un crédit supplémentaire de soixante quinze mille francs.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les crédits, s'élevant ensemble à 400.000 francs, ouverts tant au Budget primitif qu'en vertu de votre délibération du 27 avril dernier, en vue du fonctionnement du Fonds Municipal de Chômage sont sur le point de devenir insuffisants.

Afin de nous permettre de continuer l'allocation des secours, nous vous prions de décider l'ouverture d'un crédit de 400.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 400.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931.

M. LE MAIRE. — Si nous joignons les quatre cent mille francs que nous votons aujourd'hui aux deux crédits déjà votés cette année, il apparaît qu'à nos Budgets Primitif et Supplémentaire, auront été inscrits, en vue du Fonds de Chômage, huit cent mille francs.

D'autre part, l'effectif des chômeurs est en progression. Au 19 avril : 337 chômeurs inscrits ; au 19 mai : 378 ; au 19 juin : 425 ; au 19 juillet : 496.

Même progression en ce qui concerne les subventions allouées aux Caisses de Chômage du Syndicat Confédéré du Bâtiment. En mai, subvention de neuf cent quatre-vingt-treize francs quarante centimes. En juin : mille trois cent trente et un francs soixante-cinq centimes.

N° 1483

*Fonds Municipal
de Chômage*

*Crédit supplémen-
taire*

*Communication
de M. le Maire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1484

MESSIEURS,

Fondation Violette
Répartition sur actions de la Compagnie Immobilière de Lille

Recette et Dépense d'ordre

La Ville est détentrice de 5 actions de la Compagnie Immobilière de Lille, léguées par M. Henry Violette, à charge d'en attribuer le revenu, chaque année, à un des locataires les plus méritants des maisons de ladite Compagnie.

Ce legs avait été accepté par la Ville suivant délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 1886.

La Compagnie Immobilière de Lille est dissoute depuis le 31 décembre 1917. Le capital actions, remboursé, fut converti en rente sur l'Etat, aux fins ci-dessus, à la demande de la Société des Sciences chargée de gérer la Fondation Violette et ainsi qu'en décida le Conseil Municipal dans ses séances des 22 mai et 13 août 1920, 13 mars et 18 décembre 1922.

Le liquidateur de la Compagnie Immobilière nous informe, par lettre du 30 juin 1931, qu'il va procéder à la répartition définitive de l'actif, à raison de 84,35 par action, soit : $84,35 \times 5 = 421,75$.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions de vouloir bien admettre cette somme en recettes.

D'autre part, en vue de demeurer dans les dispositions précédemment prises par le Conseil Municipal, nous vous demandons l'ouverture, au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, d'un crédit d'égale importance destiné à être converti en rente sur l'Etat en addition au revenu actuel qui s'élève à 143 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1485

MESSIEURS,

Epuisement des eaux du sous-sol

Crédit supplémentaire

L'élevation exceptionnelle de la nappe du sous-sol nous a mis dans l'obligation de faire fonctionner sans interruption les stations de pompage.

De ce fait, le crédit de 50.000 francs affecté à l'assèchement du sous-sol a été épousé.

Afin de nous permettre de continuer les pompages, nous vous demandons, d'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, de voter un crédit supplémentaire de 50.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Adopté.

M. DUPREZ. — Depuis un certain temps, il y a des inondations de caves dans le Vieux-Lille. Les habitants protestent. Je compte que l'Administration Municipale y remédiera.

Inondation des caves dans le Vieux-Lille

M. LÉVY. — La situation signalée par M. Duprez a retenu toute notre attention. Le Service des Travaux Municipaux a recherché les causes des inondations de caves dans le Vieux-Lille. La Commission des Travaux a longuement délibéré sur cette question. Demain, en mon cabinet, je recevrai M. Dollé qui sera chargé de procéder à une enquête précise aux fins de connaître les causes de ces inondations.

Intervention de M. Duprez, Conseiller municipal

Depuis cinq ans, la nappe aquifère n'a jamais été si haute dans tous les quartiers. De ce niveau d'eau exceptionnel, la Ville ne peut être tenue pour responsable. Quoi qu'il en soit, nous chercherons les moyens de remédier à cette situation.

Je ne crois pas, comme certains le prétendent, qu'il y ait corrélation entre le comblement de la Basse-Deûle et l'inondation des caves dans le Vieux-Lille.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1486

Dans votre séance du 27 avril 1931, vous avez été appelés à décider le remboursement au titre de l'année 1930, de taxes indûment perçues sur les balcons, bow-windows et autres ouvrages en saillie établis en façade des constructions neuves.

Taxe sur les balcons

Par suite d'omissions ou d'erreurs matérielles, nous vous demandons de modifier comme suit votre délibération du 27 avril 1931 :

Admissions en non-valeur

1^o M. Houte, 135, rue Solférino, remboursement de la somme de 70 fr. au lieu de 60 francs ;

Modifications et remboursement

2^o M. Wallart, 45, rue Pascal, remboursement de la somme de 570 fr. au lieu de 480 francs.

D'autre part, nous vous proposons d'annuler votre décision quant à :

a) La somme de 315 francs portée comme devant être remboursée à la Brasserie du Coq Hardi pour bow-window, rue de Tournai, N° 28. L'immeuble ayant été construit dans le courant de l'année 1930, la taxe n'a pas été perçue ;

b) La somme de 30 francs réclamée à la Caisse Fraternelle de Capitalisation pour un immeuble rue du Molinel, N°s 102 et 104, la redevance ayant été dûment perçue.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1487
Cotes irrécouvrables
Admissions en non-valeur

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir deux états de cotes irrécouvrables des exercices 1930 et 1931, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

EXERCICE 1930

		Frais de poursuites
<i>Taxe municipale sur les chiens</i>	Fr. 630	76

EXERCICE 1931

BUDGET ORDINAIRE

Droits de place :

Marché de Fives	Fr. 156	1.410 80
» aux Légumes	» 348	»
» Nouvelle Aventure	» 828 80	
» de Wazemmes	» 78	»
		<u>1.410 80</u>

Droits de voirie :

Terrasses de cafés	Fr. 32	»
Constructions	» 9	»
		<u>41</u>

<i>Redevances annuelles (enseignes lumineuses, tableaux, etc.)</i>	Fr. 24.591	»
<i>Autres redevances annuelles</i>	» 1.230	»
<i>Produit du service de la distribution des eaux</i>	» 311	»
<i>Locations de propriétés communales</i>	» 7.514 74	
<i>Locations de salles et matériel des fêtes</i>	» 512	»
<i>Remboursement de frais de transport en voiture d'ambulance</i>	Fr. 170	»

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

<i>Droits de voirie. — Exercice 1930</i>	Fr. 2.860 30	
<i>Produit du service de la distribution des eaux. — Exercice 1930</i>	Fr. 150	»
<i>Locations de propriétés communales. — Exercice 1930</i>	Fr. 2.960 07	13 89
<i>Frais de séjour dans les sanatoria. — Exercice 1930.</i> ..	» 4.464 50	
<i>Remboursement de frais de transport en voiture d'ambulance. — Exercice 1930</i>	Fr. 234	»

SERVICES HORS-BUDGET

<i>Frais de poursuites</i>	Fr. 60 64	
<i>Totaux</i>	Fr. 47.079 41	<u>74 53</u>

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 47.079 fr. 41 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal sera imputé, d'une part, pour la somme de 76 fr., sur le crédit « Frais d'établissement des rôles des taxes municipales, etc. » et pour la somme de 74 fr. 53 sur le crédit des « Dépenses imprévues. — Exercice 1931 ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1488

Laboratoire Municipal
Analyse du lait
Abonnement

M. Caillez, Président du Conseil d'Administration de la Cité des Cheminots de la Délivrance, sollicite le renouvellement de son abonnement au Laboratoire Municipal pour des analyses du lait préparé par les soins de la « Goutte de Lait », œuvre qu'il a instituée en faveur des enfants en bas âge de cette Cité.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 5^e Commission, de donner une suite favorable à la demande de M. Caillez, en lui accordant une réduction de 50 % sur le tarif pour le nombre minimum de 25 analyses qualitatives.

La somme à payer sera de 7 fr. 50 par analyse.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1489

Laboratoire Municipal
Analyse de beurre
Abonnement

La Société Anonyme des Laiteries, 72, rue Jean Bart, à Lille, sollicite un abonnement au Laboratoire Municipal pour dix analyses de beurre.

D'accord avec votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner une suite favorable à cette demande et d'accorder à cette firme, comme il a été déjà fait antérieurement, une réduction de 10 francs par analyse.

Le prix de l'analyse sera donc de 50 francs au lieu de 60 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1490

*Achat de bascules pour le pesage public**Halles Centrales**Marché*

MESSIEURS,

Par suite de l'extension considérable prise par le Marché des viandes foraines, le nombre des pesées à faire chaque jour devient de plus en plus important.

Les bascules à poids, en usage actuellement, demandent de fréquentes et onéreuses réparations. Elles ne permettent pas, d'autre part, d'effectuer les pesées avec la célérité nécessaire.

Nous avons estimé pour ces raisons, qu'il serait avantageux de les remplacer par des appareils automatiques.

Après avoir consulté divers fabricants, notre choix s'est porté sur des propositions présentées par la Maison Morival, rue du Priez, à Lille, qui s'engage à nous livrer deux bascules automatiques robustes, moyennant le prix de 10.200 francs l'une.

En accord avec votre 5^e Commission, nous vous demandons : a) d'approuver le marché à passer avec cette firme en vue de ladite fourniture ; b) de voter en conséquence un crédit de 22.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1491

*Transports sanitaires**Ambulance Latil**Remise en état**Marché*

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec M. Paul Braillon, garagiste à Lille, 22, rue Pierre Legrand, en vue de la remise en état de la voiture sanitaire N° 2, marque « Latil ».

Nous vous prions de décider en outre que le coût de ces réparations, soit 10.465 fr. 45, sera prélevé sur le crédit N° 111 du Budget ordinaire 1931.

Adopté.

N° 1492

*Lotissement**Terrains en bordure de la place Alexandre Dumas et des rues d'Artagnan, Claude Lorrain prolongée, Greuze et des Montagnards**Avis*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par MM. Victor Virnot, 2, rue de Gand, à Lille, et Urbain Virnot, 53, même rue, tendant au lotissement de deux terrains d'une surface totale de 96 a. 60 ca., repris au cadastre sous parties des N° 19, 20, 24, 25, 25 bis, 26, 27 de la section D et

situés en bordure de la place Alexandre Dumas et des rues d'Artagnan, Claude Lorrain prolongée, Greuze et des Montagnards.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

- 1^o Les eaux pluviales et usées de chaque immeuble seront dirigées directement à l'égout par un branchement souterrain ;
- 2^o Les parcelles auront au moins 5 m. 50 de largeur ;
- 3^o Les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;
- 4^o Le pavage de la chaussée des rues Claude Lorrain prolongée et Greuze sera réparé ;
- 5^o Les rues Claude Lorrain prolongée et Greuze seront éclairées ;
- 6^o Les rues Claude Lorrain et Greuze pourront être classées dans la voirie municipale lorsque les propriétaires auront satisfait à toutes les prescriptions de la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 1913 relative à l'ouverture de ces rues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N^o 1493

Lotissement

Terrains en bordure de la rue du Boulevard et de la rue Louis Delos appartenant à la Société Cotonnière de Fives, Schwob Frères et C^{ie}

Avis

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par la Société Cotonnière de Fives, Schwob Frères et C^{ie}, 10, rue Pasteur, à La Madeleine, tendant au lotissement d'un terrain situé en bordure des rues du Boulevard et Louis Delos, à cheval sur la limite des territoires de Lille et de Marcq-en-Barœul.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

- 1^o Les acquéreurs éventuels prendront l'engagement de construire, entretenir et réparer à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;
- 2^o Un aqueduc de section suffisante sera construit rue du Boulevard au droit des terrains à lotir à l'emplacement du fossé d'accotement ;
- 3^o Une canalisation d'eau potable sera établie rue du Boulevard au droit des terrains à lotir.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1494

MESSIEURS,

LotissementTerrain en bordure de la rue du BuissonAvis

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Truffaut, demeurant à Ascq, tendant au lotissement d'un terrain en bordure de la rue du Buisson, d'une superficie de 2.339 m² 29 dm², et repris au cadastre sous les N°s 29 et 30 de la Section C.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

- 1^o L'alignement sera observé ;
- 2^o Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;
- 3^o Les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;
- 4^o Les constructions en bois seront formellement interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1495

LotissementTerrain situé avenue de Bretagne, angle rue Kant, appartenant à la Société des Etablissements VandenboschAvis

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par la Société des Etablissements Vandenbosch et C^{ie}, 24, rue Hégel, à Lille, tendant au lotissement d'un terrain repris au cadastre sous les N°s 346 P et 350 P de la Section S et situé avenue de Bretagne, angle rue Kant.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

- 1^o Les acquéreurs éventuels prendront l'engagement de construire, entretenir, réparer et reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;
- 2^o L'évacuation des eaux usées et pluviales se fera au moyen d'une canalisation spéciale pour chaque immeuble à l'aqueduc pour les parcelles front à l'avenue de Bretagne et au fil d'eau pour les parcelles front à la rue Kant ;
- 3^o Les parcelles auront au moins 5 m. 50 de longueur de façade ;
- 4^o Les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;
- 5^o Les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Dubar, 23, rue Alphonse Mercier, à Lille, tendant au lotissement d'un terrain de 1 ha. 25 a. 30 ca., repris au cadastre sous le N° 2961 P situé entre les rues Germain Pilon et Henri Lestienne, et à l'ouverture d'une rue de douze mètres de largeur reliant ces deux rues.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

1^o Les pans coupés seront établis au débouché de la rue à ouvrir dans la rue Germain Pilon ;

2^o Les acquéreurs éventuels s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3^o Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;

4^o Les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;

5^o Les constructions en bois seront interdites dans les cours ;

6^o La rue à ouvrir ne pourra être classée dans le réseau des voies municipales qu'après l'accomplissement des formalités prévues par les articles 285 et 286 du Code des Arrêtés Municipaux.

Adopté.

N° 1496

Lotissement

Terrain situé entre les rues Germain Pilon et Henri Lestienne

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Spriet, 180, rue Barthélémy Delespaul, à Lille, tendant au lotissement de divers terrains en bordure des rues Abélard, Louis Spriet, Michel Ange, Berthelot, Lefort, Caventou et des Hannelons formant une superficie totale de 1 ha. 61 a. 22 ca. et repris au cadastre sous partie des N°s 180, 181, 195, 196, 197, 203, 204, 205, 206, 207, 208 de la Section E.

N° 1497

Lotissement

Terrains situés en bordure des rues Abélard, Louis Spriet, Michel Ange, Berthelot, Lefort, Caventou et des Hannelons

Avis

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

- 1^o Des pans coupés d'au moins trois mètres seront prévus aux angles ;
- 2^o Les acquéreurs éventuels s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;
- 3^o Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;
- 4^o Les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;
- 5^o Les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1498

*Aménagement
de la rue de Cron-
stadt*

*Approbation
du lotissement*

Avis

MESSIEURS,

Le Syndic du Syndicat des propriétaires de la voie privée dénommée rue de Cronstadt sollicite le bénéfice des dispositions de la loi du 15 mars 1928 sur les lotissements défectueux en vue de l'aménagement de cette rue.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous êtes appelés à émettre un avis sur le projet d'aménagement qui vous est soumis.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

- 1^o Des pans coupés d'au moins 3 mètres seront prévus aux angles ;
- 2^o En cas de demande de classement, les propriétaires s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;
- 3^o Les travaux de construction de la chaussée pavée seront exécutés conformément au devis établi par le Syndic.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1499

*Aménagement
de la rue Victor
Dérude*

*Approbation
du lotissement*

Avis

MESSIEURS,

Le Syndic du Syndicat des propriétaires de la voie privée dénommée rue Victor Dérude sollicite le bénéfice des dispositions de la loi du 15 mars 1928 sur les lotissements défectueux en vue de l'aménagement de cette rue.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous êtes appelés à émettre un avis sur le projet d'aménagement qui vous est soumis.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

1^o Si les propriétaires désirent le classement de la rue, ils s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2^o Les travaux de construction de la chaussée pavée seront exécutés conformément au devis établi par le Syndic.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1500

*Aménagement
de la rue de l'Est*

*Approbation
du lotissement*

Avis

Le Syndic du Syndicat des propriétaires de la voie privée dénommée rue de l'Est sollicite le bénéfice des dispositions de la loi du 15 mars 1928 sur les lotissements défectueux en vue de l'aménagement de cette rue.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous êtes appelés à émettre un avis sur le projet d'aménagement qui vous est soumis.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

1^o Un pan coupé de 6 mètres sera prévu à l'angle de la rue de Bavai — terrain Petit — ;

2^o Les propriétaires prendront l'engagement de raccorder à leurs frais l'aqueduc de la rue de l'Est à l'égout que la Ville doit construire rue du Faubourg de Valenciennes ;

3^o Si les propriétaires désirent le classement de la rue, ils s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

4^o Les travaux de construction de l'aqueduc et de la chaussée pavée seront exécutés conformément au devis établi par le Syndic.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1501

*Aménagement
de la rue des
Hannetons**Approbation
du lotissement**Avis*

MESSIEURS,

Le Syndic du Syndicat des propriétaires de la rue des Hannetons, voie privée, sollicite le bénéfice des dispositions de la loi du 15 mars 1928 sur les lotissements défectueux en vue de l'aménagement de cette rue.

L'aménagement de la rue des Hannetons vient d'être réalisé.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous êtes appelés à émettre un avis sur le projet d'aménagement qui vous est soumis.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

1^o Un pan coupé d'au moins 3 mètres sera prévu à l'angle de la rue Berthelot ;

2^o Les propriétaires s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3^o La rue ne pourra être classée dans la voirie urbaine qu'après l'accomplissement des formalités prévues par les articles 285 et 286 du Code des Arrêtés Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1502

MESSIEURS,

*Aménagement
des rues Marceau
et Eugène Dela-
croix**Approbation
du lotissement**Avis*

Le Syndic du Syndicat des propriétaires des voies privées dénommées rue Marceau et rue Eugène Delacroix sollicite de bénéfice des dispositions de la loi du 15 mars 1928 sur les lotissements défectueux en vue de l'aménagement de ces rues.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous êtes appelés à émettre un avis sur le projet d'aménagement qui vous est soumis.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

1^o La canalisation d'eau potable sera établie sur toute la longueur des deux rues :

2° Les propriétaires prendront l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3° Les travaux de construction d'aqueduc et de chaussée seront exécutés conformément au devis établi par le Syndic.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Syndic du Syndicat des propriétaires de la voie privée dénommée rue Mirabeau sollicite le bénéfice des dispositions de la loi du 15 mars 1928 sur les lotissements défectueux en vue de l'aménagement de cette rue.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous êtes appelés à émettre un avis sur le projet d'aménagement qui vous est soumis.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

1° En cas de classement de la rue, les propriétaires s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° Les travaux de construction de l'aqueduc et de la chaussée pavée seront exécutés conformément au devis établi par le Syndic.

Adopté.

N° 1503

*Aménagement
de la rue Mirabeau*

*Approbation
du lotissement*

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Syndic du Syndicat des propriétaires de la voie privée dénommée rue Salomé sollicite le bénéfice des dispositions de la loi du 15 mars 1928 sur les lotissements défectueux en vue de l'aménagement de cette rue.

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 sur l'extension et l'aménagement des villes, vous êtes appelés à émettre un avis sur le projet d'aménagement qui vous est soumis.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

N° 1504

*Aménagement
de la rue Salomé*

*Approbation
du lotissement*

Avis

1^o En cas de demande de classement, les propriétaires s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2^o Les travaux de construction de l'aqueduc et de la chaussée pavée seront exécutés conformément au devis établi par le Syndic.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1505

MESSIEURS,

Services Municipaux

Certains de nos services nous ont signalé la nécessité de pourvoir au remplacement de machines à écrire usagées.

Achat de matériel

Dans ce but, nous avons fait appel aux Commerçants de la région susceptibles de nous fournir le matériel dont nous avons besoin.

Marché

Onze propositions nous sont parvenues.

Après un examen particulièrement attentif, nous avons retenu celles des maisons Underwood et Europa comme étant les plus avantageuses tant au point de vue du prix et de la qualité que des garanties que nous avons exigées.

Nous vous prions en conséquence d'approuver les marchés par lesquels s'engagent :

a) La Maison Underwood à nous livrer quatre machines de cette marque avec reprise de trois machines Underwood et une machine Remington usagées moyennant une soultre de 8.900 francs ;

b) La Maison Europa à nous livrer : 1^o une machine de 48 cm. avec chariots interchangeables et système décimal, pour le prix de 5.000 fr. ; 2^o trois machines de 33 cm. avec reprise de trois machines Underwood usagées pour une soultre de 6.875 francs.

Nous vous prions en outre de décider que la dépense s'élevant à 20.775 francs sera prélevée sur les crédits « Secrétariat Général et Octroi ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1506

MESSIEURS,

Propreté Publique et Transports Municipaux

Nous avons fait procéder à la réparation des autos balayeuses et arroseuses ainsi que du camion Latil utilisés par les services de la Propreté Publique et des Transports Municipaux.

Réparation aux autos

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous prions de ratifier le marché passé à cet effet avec M. J. Leprette, garagiste à Lille, rue Nationale, 229, et de décider que la dépense en résultant, soit environ 8.000 fr., sera prélevée sur les articles 60 et 61 du budget.

Marché

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre 3^e Commission, un marché passé avec M. Désiré Malfait, Imprimeur, 19, rue Constant Dutilleux, à Arras, en vue de la fourniture d'imprimés à bande carbonée nécessaires à la machine comptable Burroughs.

La dépense, soit environ 10.000 francs, sera prélevée sur l'article 24 du Budget ordinaire de 1931 « Frais d'impressions ».

Adopté.

N° 1507

Services

Financiers

Fourniture d'im-
primés

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Paul-Joseph Assoignion, ex-secrétaire général de la Mairie, est décédé le 19 mai 1931, en possession d'une pension de 4.600 francs sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} janvier 1920.

Sa veuve, la dame Albine Mazoyer, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 8 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1^o Que la dame Mazoyer est née à Cassagnoles (Gard) le 6 novembre 1860 ;

2^o Que M. Assoignion et la dame Mazoyer ont contracté mariage le 13 juillet 1908 ;

3^o Que M. Assoignion est décédé le 19 mai 1931 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Assoignion ;

Les Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} V^{re} Assoignion a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 4.600 : 2 = 2.300 francs ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} V^{re} Assoignion à 2.300 francs à partir du 20 mai 1931, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 1508

Liquidation
de pension

Services Municipaux

Veuve Paul
Assoignion

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1509

*Liquidation
de pension**Services Municipaux**Désiré Guyot*

MESSIEURS,

M. Désiré-Victor Guyot, horloger-remonteur de 1^{re} classe, né à Lille le 6 décembre 1859, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} octobre 1931.

Entré dans les Services Municipaux le 1^{er} mai 1901, M. Guyot comptera au 30 septembre 1931, 30 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de 9.816 fr. 66 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Guyot a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen,

soit : 9.816,66 : 2 = Fr. 4.908 33

Pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 9.816,66 = » 102 23

Total Fr. 5.010 56

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Guyot, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} octobre 1931, une pension annuelle de 5.010 fr. 56.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 4.950 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1510

*Liquidation
de pension**Services Municipaux**Pierre Ratez*

MESSIEURS,

M. Pierre Ratez, Directeur de 1^{re} classe et professeur du Conservatoire, né à Besançon, le 5 novembre 1851, sollicite la liquidation de sa pension de retraite, à partir du 1^{er} octobre 1931.

Entré au Conservatoire le 1^{er} octobre 1891, M. Ratez comptera, au 30 septembre 1931, 40 ans de service avec un traitement moyen de Fr. 35.862,50 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Ratez a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen,

soit : 35.862,50 : 2 = Fr. 17.931 25

Pour 10 ans : 10/40 de 35.862,50 = » 8.965 63

Total Fr. 26.896 88

Mais comme en aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les 2/3 du traitement moyen — article 5 du Règlement de la Caisse des Retraites — cette pension doit être ramenée à la somme de Fr. 23.908,32.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Ratez, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} octobre 1931, une pension annuelle de Fr. 23.908,32.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit Fr. 18.650, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Delcambre, ex-receveur d'Octroi de 1^{re} classe, est décédé le 25 avril 1931 en possession d'une pension de Fr. 4.156,40 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} mars 1919.

Sa veuve, la dame Julia, Zulma, Alida Lernould, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 8 des Statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1^o Que la dame Lernould est née à Lille le 10 juin 1868 ;

2^o Que M. Delcambre et la dame Lernould ont contracté mariage le 11 avril 1891 ;

3^o Que M. Delcambre est décédé le 25 avril 1931 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Delcambre ;

Les Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} V^{ve} Delcambre a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $4.156,40 : 2 = \text{Fr. } 2.078,20$;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} V^{ve} Delcambre, à Fr. 2.078,20, à partir du 26 avril 1931, l'endemain du décès de son mari.

Adopté.

N^o 1511

*Liquidation
de pension*

Octroi

*Veuve Louis
Delcambre*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1512

MESSIEURS,

Liquidation
de pension
Octroi
Joseph Dua

M. Joseph-Emile Dua, comptable au minck, de 1^{re} classe, né à Roubaix le 24 juillet 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} août 1931.

Entré au Service de l'Octroi le 1^{er} mars 1901, M. Dua comptera au 31 juillet 1931, 30 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de Fr. 13.444,44 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Dua a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,		
soit : 13.444,44 : 2 =	Fr.	6.722 22
Pour 5 ans : 5/40 de 13.444,44 =	»	1.680 54
Pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 13.444,44 =	»	140 04
 Total	Fr.	<u>8.542 80</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Dua, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} août 1931, une pension annuelle de 8.542,80.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit Fr. 7.000,00, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1513

MESSIEURS,

Liquidation
de pension
Octroi
Remy Félix

M. Rémy-Joseph Félix, Receveur d'Octroi de 1^{re} classe, né à Templeuve (Nord), le 28 août 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite, à partir du 1^{er} septembre 1931.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} octobre 1905, M. Félix comptera au 31 août 1931, 25 ans et 11 mois de service avec un traitement moyen de 15.472 fr. 22 pendant les trois dernières années.

D'après, les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Félix a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,

soit : 15.472,22 : 2 = Fr. 7.736 11

Pour 11 mois : 11/12 de 1/40 de 15.472,22 = » 354 53

Total Fr. 8.090 64

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Félix, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} septembre 1931, une pension annuelle de 8.090 fr. 64.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 8.000 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Georges-Henri Leboucq, préposé d'Octroi de 1^{re} classe, né à Lille, le 1^{er} septembre 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} septembre 1931.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} avril 1904, M. Leboucq comptera au 31 août 1931, 27 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de 12.577 fr. 77 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Leboucq a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,

soit : 12.577,77 : 2 = Fr. 6.288 89

Pour 2 ans : 2/40 de 12.577,77 = » 628 89

Pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 12.577,77 = » 131 02

Total Fr. 7.048 80

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Leboucq, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} septembre 1931, une pension annuelle de 7.048 fr. 80.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 6.500 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

N^o 1514

*Liquidation
de pension*

Octroi

Georges Leboucq

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1515

MESSIEURS,

Liquidation de pension
Octroi
Victor Marescaux

M. Victor Marescaux, préposé d'Octroi de 1^{re} classe, né à Lille le 27 août 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} septembre 1931.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} novembre 1899, M. Marescaux comptera au 31 août 1931, 31 ans et 10 mois de service avec un traitement moyen de 12.577 fr. 77 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Marescaux a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,	
soit : 12.577,77 : 2 =	Fr. 6.288 88
Pour 6 ans : 6/40 de 12.577,77 =	» 1.886 67
Pour 10 mois : 10/12 de 1/40 de 12.577,77 =	» 262 05

Total	Fr. 8.437 60

Mais, comme en aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les 2/3 du traitement moyen — article 5 du Règlement de la Caisse des Retraites — cette pension doit être ramenée à la somme de 8.385 fr. 20.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Marescaux, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} septembre 1931, une pension annuelle de 8.385 fr. 20.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 6.500 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1516

MESSIEURS,

Liquidation de pension
Octroi
Veuve Charles Serrure

M. Charles-Joseph Serrure, Receveur d'Octroi de 1^{re} classe, est décédé le 5 juin 1931, laissant une veuve, la dame Gabrielle Louise Plichon, laquelle sollicite le règlement de sa pension conformément aux Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} mai 1910, M. Serrure comptait, au moment de son décès, 21 ans, 1 mois et 5 jours de service avec un traitement moyen

de 15.148 fr. 14 pendant les trois dernières années. M. Serrure aurait pu obtenir une pension de 5.326 fr. 40 calculée comme suit :

Pour 21 ans de service : 21/60 de 15.148,14 = Fr. 5.301 84

Pour 1 mois : 1/12 de 1/60 de 15.148,14 = " 21 04

Pour 5 jours : 5/30 de 1/12 de 1/60 de 15.148,14 = " 3 52

Total Fr. 5.326 40

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1^o Que la dame Plichon Gabrielle est née à Loos (Nord), le 25 janvier 1876 ;

2^o Que ladite dame Plichon et M. Serrure ont contracté mariage le 5 janvier 1918 ;

3^o Que M. Serrure est décédé le 5 juin 1931 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Serrure ;

Vu le Règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que M^{me} V^{re} Serrure a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : 5.326,40 : 2 = 2.663,20 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} V^{re} Serrure à 2.663 fr. 20 à partir du 6 juin 1931, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1517

M. Alphonse-Jules Vandervaincq, Receveur d'Octroi de 2^e classe, né à Lille le 25 juillet 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} août 1931.

*Liquidation
de pension*

Octroi

*Alphonse Vander
vaincq*

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} mai 1904, M. Vandervaincq comptera au 31 juillet 1931, 27 ans et 3 mois de service avec un traitement moyen de Fr. 14.055,55 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Vandervaincq a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,
soit : 14.055,55 : 2 = Fr. 7.027 77

Pour 2 ans : 2/40 de 14.055,55 = " 702 78

Pour 3 mois : 3/12 de 1/40 de 14.055,55 = " 87 85

Total Fr. 7.818 40

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Vandervaineq, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} août 1931, une pension annuelle de Fr. 7.818,40.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit Fr. 7.500,00, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1518

MESSIEURS,

Liquidation
de pension

Police

Charles Dhondt

M. Charles-Léon Dhondt, Inspecteur de sûreté de 1^{re} classe, né à Lille, le 13 octobre 1886, atteint de fracture de l'humérus gauche au cours de son service le 24 novembre 1930, se trouve dans l'impossibilité de continuer ses fonctions et sollicite, de ce fait, sa mise à la retraite à compter du 1^{er} juillet 1931.

Entré dans la Police le 1^{er} janvier 1911, M. Dhondt comptait au 30 juin 1931, 20 ans, 1 mois et 17 jours de service — déduction faite d'une interruption du 18 avril au 31 août 1925 — avec un traitement moyen de 11.969 fr. 44 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 20 ans de service : 20/60 de 11.969,44 = Fr. 3.989 81

Pour 1 mois : 1/12 de 1/60 de 11.969,44 = » 16 62

Pour 17 jours : 17/30 de 1/12 de 1/60 de 11.969,44 = » 9 41

Total Fr. 4.015 84

Vu l'état des services et retenues de M. Dhondt ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Dupret, Lepoutre et Israël constatant que M. Dhondt se trouve dans l'impossibilité d'assurer son service ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Dhondt, à partir du 1^{er} juillet 1931, une pension annuelle de 4.015 fr. 84 sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

De plus, en raison de l'infirmité dont il est atteint, nous vous proposons de lui accorder un secours annuel de 1.984 fr. 46 représentant la différence entre sa pension proportionnelle et celle calculée suivant les dispositions de l'article 28 des statuts des fonctionnaires municipaux, aux termes desquelles il est accordé, en cas d'incapacité permanente de travail, une pension égale à la moitié du dernier traitement annuel sans qu'elle puisse

toutefois excéder la somme de 6.000 francs. Cette clause restrictive s'applique à M. Dhondt qui jouissait, en dernier lieu, d'un traitement annuel de 13.000 francs.

Le secours annuel de 1.984 fr. 16 sera imputé, à partir du 1^{er} juillet 1931 sur l'article 9 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

D'autre part, nous vous demandons d'accorder à M. Dhondt une gratification de départ égale à trois mois de son dernier traitement, soit 3.250 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Camille Diverchy, gardien de la paix de 2^e classe, né à Haveluy (Nord), le 20 décembre 1894, trépané à la suite de blessures reçues au cours de son service le 7 décembre 1923, se trouve dans l'impossibilité de continuer ses fonctions et sollicite, de ce fait, sa mise à la retraite, à compter du 1^{er} juillet 1931.

Entré dans la Police le 1^{er} octobre 1919, M. Diverchy comptait au 30 juin 1931, 11 ans et 1 mois de service, déduction faite d'une interruption du 1^{er} novembre 1919 au 30 juin 1920, avec un traitement moyen de 11.583 fr. 33 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des Statuts de la Caisse des Retraites, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 11 ans de service : 11/60 de 11.583,33 =	Fr. 2.123 62
Pour 1 mois : 1/12 de 1/60 de 11.583,33 =	» 16 06

Total	Fr. 2.439 68
-------------	--------------

Vu l'état des services et retenues de M. Diverchy ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Israël, Lancelle, Trampont, constatant que M. Diverchy se trouve dans l'impossibilité d'assurer son service ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Diverchy, à partir du 1^{er} juillet 1931, une pension annuelle de 2.439 fr. 68, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

De plus, en raison de l'infirmité dont il est atteint, nous vous proposons de lui accorder un secours annuel de 3.860 fr. 32 représentant la différence entre sa pension proportionnelle et celle calculée suivant les dispositions de l'article 28 des statuts des fonctionnaires municipaux aux termes desquelles il est accordé, en cas d'incapacité permanente de travail, une pension égale à la moitié du dernier traitement annuel.

Le secours annuel de 3.860 fr. 32 sera imputé, à partir du 1^{er} juillet 1931, sur l'article 9 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

N^o 1519

*Liquidation
de pension
Police
Camille Diverchy*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1520

*Liquidation
de pension*
—
Sapeurs-Pompiers
—
*Théophile-Auguste
Van Cleemputte*
—

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre une demande de pension de retraite formée par le sergent volontaire Théophile-Auguste Van Cleemputte, né à Lille, le 23 mai 1876, qui compte 31 ans et 7 mois de service.

La Commission Spéciale a reconnu ses droits à la retraite.

D'accord avec votre 1^{re} Commission et conformément à l'article 5 du règlement modifié par le Conseil Municipal dans sa séance du 17 septembre 1920, nous vous proposons de fixer à 780 francs la pension à servir à M. Théophile-Auguste Van Cleemputte, à compter du 1^{er} juillet 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1521

Pension de retraite
—
Frédéric Halluin
—

MESSIEURS,

M. Frédéric Halluin, fossoyeur de 1^{re} classe au Cimetière de l'Est, né à Billy-Berclau (P.-de-C.), le 23 août 1853, a cessé ses fonctions le 23 juin 1931.

Entré au service de la Ville en août 1868, il comptait au 24 juin 1931, 63 ans, 10 mois et 23 jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 2 mai 1929 et 23 octobre 1930, M. Halluin a droit à une pension annuelle calculée sur la base de 100 francs par année de service avec maximum de 3.000 francs.

En conséquence, nous vous demandons de lui allouer :

a) Ladite pension de 3.000 francs à partir du 24 juin 1931, les arrérages devant être prélevés sur l'article 9 du budget ordinaire de l'exercice 1931 ;

b) Une gratification de départ égale à six mois de son dernier traitement, soit 6.500 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1522

M. François Lechevin, ouvrier-maneuvre de 1^{re} classe au service des Travaux, né à Saint-André, le 31 août 1862, sollicite sa mise à la retraite à partir du 1^{er} juillet 1931.

Pension de retraite
François Lechevin

Entré au service de la Ville en janvier 1898, il comptait au 30 juin 1931, 34 ans et 6 mois de service.

En application des dispositions des délibérations des 2 mai 1929 et 23 octobre 1930, M. Lechevin a droit à une pension annuelle calculée sur la base de 100 francs par année de service avec maximum de 3.000 francs.

En conséquence, nous vous demandons de lui allouer :

a) Ladite pension de 3.000 francs à partir du 1^{er} juillet 1931, les arrérages devant être prélevés sur l'article 9 du budget ordinaire de l'exercice 1931 ;

b) Une gratification de départ égale à six mois de son dernier traitement, soit 4.950 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1523

M. Paul Ogouet, ouvrier jardinier de 2^e classe, né à Lille le 22 mars 1860, a cessé ses fonctions le 9 décembre 1930.

Pension de retraite
Paul Ogouet

Entré au service de la Ville le 1^{er} avril 1915, il comptait au 10 décembre 1930, 15 ans 8 mois et 9 jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 2 mai 1929 et 23 octobre 1930, M. Ogouet a droit à une pension annuelle calculée sur la base de 100 francs par année de service, soit 1.569 fr. 46.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de lui allouer :

a) La dite pension à partir du 10 décembre 1930, les arrérages devant être prélevés sur l'article 9 du budget ordinaire de l'exercice 1931 ;

b) Une gratification de départ égale à trois mois de son dernier traitement, soit 3.000 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1524

Pension de retraite
Prosper Potte
 —

MESSIEURS,

M. Prosper-Joseph Potte, chauffeur-manœuvre de 3^e classe, né à Verlinghem le 24 avril 1857, a cessé ses fonctions à la date du 19 avril 1931.

Entré au service de la Ville le 1^{er} janvier 1914, il comptait au 20 avril 1931, 17 ans 3 mois et 19 jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 2 mai 1929 et 23 octobre 1930, M. Potte a droit à une pension annuelle calculée sur la base de 100 francs par année de service, soit 1.730 fr. 28.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de lui allouer :

a) La dite pension à partir du 20 avril 1931, les arrérages devant être prélevés sur l'article 9 du budget ordinaire de l'exercice 1931 ;

b) Une gratification de départ égale à trois mois de son dernier traitement, soit 2.325 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1525

Allocation
de secours
Veuve
Rosselle
 —

MESSIEURS,

M. Joseph Rosselle, ouvrier au Service de la Propreté Publique, est décédé le 11 avril 1931, après 8 ans de service.

Sa veuve qu'il laisse avec deux enfants en bas âge sollicite un secours de l'Administration Municipale.

En raison de la situation très digne d'intérêt dans laquelle se trouve M^{me} V^{re} Rosselle, nous vous prions de vouloir bien lui accorder un secours, une fois donné, de 200 francs, à prélever sur l'article 9 du budget ordinaire de 1931 « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers non titulaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1526

Occupations tem-
poraires de terrains
communaux
Homologation
 —

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations que nous avons accordées à divers particuliers d'occuper temporairement et verbalement les terrains communaux désignés ci-après :

1^o *M. André Hémery*, demeurant rue de Loos, 72, occupation, à compter du 1^{er} mai 1931, du jardin N^o 27 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

2^o *M. Victor Séna*, demeurant 20, rue Newton, occupation, à compter du 1^{er} mai 1931, du jardin N^o 43 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

3^o *M. Octave Goubet*, demeurant 1, rue de la Bourdonnaye, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 44 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

4^o *M. Henri Duvivier*, demeurant 32, rue Guillaume Tell, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 74 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

5^o *M. Emile Ackaert*, demeurant 108, rue des Bois Blancs, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 100 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

6^o *M. Charles Laurent*, demeurant 21, rue de la Concorde, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 114 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

7^o *M. Firmin Dequeker*, demeurant 38, rue Royale, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 146 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

8^o *M. Gaston Dequeker*, demeurant 23, rue des Postes, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 148 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

9^o *M. Rémi Chevalier*, demeurant 33, rue Championnet, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 150 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

10^o *M. André Carlier*, demeurant 55, rue de Flandre, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 152 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

11^o *M. Edmond Drumez*, demeurant 45, rue Charles de Muysaert, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 154 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

12^o *M. Louis Spannuet*, demeurant 7, rue Lavoisier, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 156 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

13^o *M. Alfred Walger*, demeurant 5, rue Newton, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N^o 166 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

14^o *M^{me} Lefebvre*, demeurant 173 bis, rue Colbert, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 d'un jardin situé avenue de l'Hippodrome, moyennant une redevance annuelle de 21 fr. 60 ;

15° *M. Jean Butin*, demeurant 2, rue Gutenberg, occupation à compter du 1^{er} mai 1931 d'un jardin situé rue Gutenberg, moyennant une redevance annuelle de 31 fr. 80 ;

16° *M. Valentin Goémire*, demeurant 56, rue Malakoff, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 d'un jardin situé rue de Saint-Amand, moyennant une redevance annuelle de 38 fr. 30 ;

17° *M. Edmond Beernart*, demeurant 27, rue Matteotti, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 d'un jardin situé rue de Saint-Amand, moyennant une redevance annuelle de 31 fr. 90 ;

18° *M. Marcel Mercier*, demeurant à Lille, 41, rue Ratisbonne, occupation à compter du 1^{er} mai 1931 d'un jardin situé à La Madeleine, avenue Germaine, moyennant une redevance annuelle de 150 francs ;

19° *M. Pierre Quarrez*, demeurant 69 bis, rue du Grand Balcon, occupation à compter du 15 mai 1931 d'un terrain situé rue du Faubourg de Valenciennes, moyennant une redevance annuelle de 270 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1527

MESSIEURS,

Occupation d'immeubles communaux

Homologation

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : a) de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; b) de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aurait la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° *Mme Vve Colin-Vandenabeele*, qui occupe à compter du 1^{er} avril 1931 un rez-de-chaussée à usage d'estaminet et deux pièces au 3^e étage de la maison rue des Robleds, N° 8, moyennant une redevance mensuelle de 200 francs, augmentée du coût de la consommation d'eau, de la vidange de la fosse d'aisances et de 50 % des contributions et de l'assurance contre l'incendie ;

2° *M. Emile Knecht*, qui occupe à compter du 1^{er} mai 1931 une pièce au 1^{er} étage de la maison 31, rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 38 francs ;

3° *M. Henri Turbelin*, qui occupe à compter du 1^{er} avril 1931 un immeuble situé rue de Paris, 212, et rue de la Vignette, 1, moyennant paiement :

a) D'une indemnité d'occupation annuelle de 6.850 francs, payable par mois et d'avance, augmentée des contributions, des primes d'assurance contre l'incendie, de la vidange des fosses d'aisances et de la consommation d'eau ;

b) D'une indemnité de 20 francs par jour pendant la période du 1^{er} au 30 avril 1931 inclus et d'une indemnité de 50 francs par jour à compter du 1^{er} mai 1931 ;

4^o *M. Peeters*, qui occupe à compter du 1^{er} mai 1931 un appartement composé d'une pièce au 2^e étage et de deux pièces au 3^e étage de la maison rue Alphonse Colas, 9, moyennant une redevance mensuelle de 42 francs ;

5^o *M^{me} V^{re} Leclercq-Porcq*, qui occupe à compter du 1^{er} juin 1931 une maison sise rue de la Renaissance N° 6 — anciennement allée de la Réjouissance, N° 6 — moyennant une redevance mensuelle de 25 francs ;

6^o *M^{me} V^{re} Fusil*, qui occupe à compter du 1^{er} juin 1931 un logement de 2 pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble rue Gustave Delory, 150, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs ;

7^o *M. Jules Lemaire*, qui occupe à compter du 1^{er} Juillet 1931 un logement de 3 pièces avec étal situés au Marché Saint-Nicolas, Grand'Place, moyennant une redevance trimestrielle de 525 francs ;

8^o *M. Liébaert et M^{le} Dumont*, qui occupent à compter du 1^{er} août 1931 une maison située rue Bernard Palissy, 23, moyennant une redevance mensuelle de 70 francs ;

9^o *M. Robert Boone*, qui occupe à compter du 1^{er} août 1931 une maison située rue Bernard Palissy, 27, moyennant une redevance mensuelle de 65 francs.

Nous vous prions de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville est assurée, suivant police N° 559.637, à la Mutuelle Générale Française contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile à raison de tous les accidents corporels et matériels pouvant être causés aux tiers par les 5 autos-pompes et l'auto-échelle du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Cette Compagnie nous garantit jusqu'à concurrence de 100.000 francs par sinistre, quel que soit le nombre des victimes, moyennant paiement d'une prime annuelle de 1.200 francs plus frais et impôts.

N° 1528

Assurance
des autos-pompes
Renouvellement
de la police

Aux termes d'un avenant en date du 13 mars 1922, il a été stipulé que, par dérogation à l'article 13 des conditions générales, la police sus-visée serait annuellement résiliable à charge d'un préavis de 3 mois au moins avant la date d'échéance de la prime.

Conformément à cette dernière clause, La Mutuelle Générale Française nous a informé, par lettre recommandée en date du 23 mai 1931, qu'en raison du prix exorbitant des réparations et de la rigueur toujours croissante des Tribunaux en matière d'accidents de circulation, elle se trouve dans l'obligation : a) de refondre toutes les assurances automobiles selon un tarif mieux en rapport avec la situation économique actuelle de l'importance du risque garanti ; b) de dénoncer en conséquence notre contrat pour le 28 novembre 1931.

Elle propose en même temps de nous consentir après cette dernière date une nouvelle police moyennant une prime annuelle de 3.000 francs, frais et impôts en sus, pour les 6 autos et en étendant notre garantie à 200.000 francs.

Etant donné la nature des risques que peuvent occasionner ces lourds véhicules en raison même de la rapidité avec laquelle ils doivent parcourir nos rues, nous estimons qu'il est prudent d'augmenter la garantie.

Par ailleurs, la prime fixée par la Mutuelle Générale Française étant raisonnable, nous vous proposons de renouveler aux conditions sus-visées la police contractée avec cette Société et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget ordinaire, article 79 « Bataillon des Sapeurs-Pompiers ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1529

MESSIEURS,

*Cinquantenaire
de l'Ecole Laïque*

Lors des fêtes du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque, nous avons chargé M. Ernest Vicart, tapissier à Lille, 141, rue Nationale, de procéder :

*I. Aménagement du
Grand Hall de
l'Hôtel de Ville*

a) A l'aménagement du grand hall de l'Hôtel de Ville pour le concert qui eut lieu le 6 juin ;

*II. Installation
d'une tribune*

b) A l'installation, d'après maquette, d'une tribune officielle place de la République pour le défilé du 7 juin.

Marché

L'exécution de ces travaux et la fourniture des matériaux nécessaires ont entraîné une dépense de 34.432 fr. 70.

Nous vous soumettons, en vous priant de le ratifier, le marché passé à cet effet avec M. Vicart et de décider que la somme précitée sera prélevée sur celle de 100.000 francs réservée à cet effet dans le Crédit des Fêtes et Cérémonies publiques en vue de la célébration du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edouard Courtot, entrepreneur de transports funèbres à Lille, 73, rue d'Angleterre, nous a présenté la facture, s'élevant à 7.115 fr. 25, des sommes qui lui sont dues pour avoir fourni à la Ville le personnel, le corbillard et le matériel nécessaires à l'occasion du transfert et des funérailles de notre regretté collègue Edouard Doyennette.

Nous soumettons à votre approbation le marché à passer avec M. Courtot en vue du règlement de la dite somme de 7.115 fr. 25. Nous vous prions de décider en outre que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert à cet effet au budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

N° 1530

*Funérailles de M.
l'Adjoint Doyen-
nette*

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1531

*Achat d'immeuble
et de terrain*

*Rue Godefroy, 8
et rue des Etaques,
20*

Dans sa séance du 2 mai 1929, le Conseil Municipal avait, en vue d'assurer le dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au Plan d'Embellissement, décidé l'acquisition :

1° D'un immeuble sis rue Godefroy, 8, repris au cadastre Section B N° 2379 pour une superficie de 69 mètres carrés ;

2° D'un terrain contigu de 172 mètres carrés, situé rue des Etaques, 20 et repris au cadastre Section B N° 2380.

En raison de la présence de mineurs et d'interdits, la réalisation n'a pu intervenir amiablement et le 20 mai 1931, les dits immeubles étaient mis en vente à la Barre des Criées du Tribunal Civil de Lille.

La Ville a été déclarée adjudicataire moyennant un prix de 106.000 francs, augmenté des frais préalables s'élevant à 4.032 fr. 90.

Aucune surenchère n'ayant été portée dans les délais légaux, la vente est devenue définitive.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) De vouloir bien ratifier cette acquisition ;
- b) De décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 46 du Budget Extraordinaire de 1931 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement » ;
- c) D'annuler la délibération du 2 mai 1929.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1532

*Achat d'immeuble
Rue du Marché, 56*
—
*Demande de déclara-
tion d'utilité
publique*
—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 27 février 1931, vous avez, en vue de la réalisation du prolongement de la rue Brûle-Maison, dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 30 mars 1903, décidé l'acquisition d'un immeuble sis à Lille, rue du Marché, 56, appartenant à M. et M^{me} Lemoine-Warnier.

En raison du but que poursuit la Ville en réalisant cette opération immobilière, nous vous prions de solliciter de M. le Préfet du Nord, la déclaration d'utilité publique.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1533

*Achat de terrain
Chemin
de Bargues*
—

MESSIEURS,

La Société des Filatures G. Vermersch — anciens Etablissements Fontaine-Flament — dont le siège est à Lille, 12, rue de Wagram, est propriétaire d'un terrain sis au Chemin de Bargues, lieu dit « Au Bois d'Avesnes », d'une superficie de 5.360 m² environ, repris au cadastre de Lille Section E N° 944 et au cadastre de Loos Section B N° 369.

En vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, nous avons obtenu de la dite Société une promesse de vente de la parcelle précitée moyennant un prix calculé sur la base de 30 francs le mètre carré. Un arpantage ultérieur déterminerait la surface exacte dudit terrain.

Le prix de vente serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des Hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix et le terrain nous serait, à cette date, livré libre d'occupation.

De son côté, la Ville s'engagerait à mettre, dans le plus bref délai possible, au droit du surplus de la propriété de la Société venderesse, la rue nouvelle en état provisoire de viabilité et de circulation de façon à permettre l'accès des voitures, par la rue envisagée au lotissement que la dite Société se propose d'effectuer. Il a été convenu qu'il ne serait réclamé aucune contribution à la Société pour la mise en état de viabilité provisoire, de même que pour la mise en état de viabilité définitive.

La vente serait réalisée par devant M^e Ducrocq, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement.

ment, de transcription et de purge ainsi que les honoraires de négociation dus à M^e Ducrocq et évalués à 2 % du prix de vente.

Les représentants de la Société ont stipulé que cette promesse serait nulle et non avenue si elle n'était acceptée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) D'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ;
- b) De nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) De décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 45 du Budget supplémentaire de 1931 « Achat de terrains nus et de zone ».

Nous vous prions en outre d'autoriser M. le Receveur municipal à faire à M^e Ducrocq, notaire, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront imputés sur le crédit sus-indiqué.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Consorts Roussel nous ont consenti une promesse de vente d'un terrain sis à Lille, rue du Faubourg d'Arras, repris au cadastre Section E N° 566 pour une superficie de 14.961 m².

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville aurait lieu notamment aux conditions suivantes : le prix, fixé à 239.376 francs, serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des Hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix. Si toutefois à cette date le terrain se trouvait ensemencé, l'entrée en jouissance serait reportée, à la demande des vendeurs, à une date leur permettant d'enlever la récolte en cours.

La vente serait réalisée par devant M^e Thoumin, notaire à Seclin. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) de décider que la dépense en résultant sera imputée sur l'article 45 du Budget supplémentaire de 1931 « Achat de terrains nus et de zone ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Thoumin, notaire, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur le crédit sus-mentionné.

Adopté.

N° 1534

*Achat de terrain
Rue du Faubourg
d'Arras*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1535

*Achat de terrain
Faubourg d'Arras*

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, nous avons pu obtenir de M. et M^{me} Dubus-Deffontaines, brasseurs, demeurant à Annappes, une promesse de vente d'un terrain sis à Lille, lieu dit vers la route d'Arras, repris au cadastre Section E N° 515 pour une superficie de 5.225 mètres carrés.

Cette acquisition aurait lieu notamment moyennant un prix de 117.562 francs 50 payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour de l'approbation préfectorale. La Ville verserait aux vendeurs, à compter de cette date jusqu'au jour du paiement du prix un loyer calculé sur la base de 4 % l'an du prix de vente. Ce loyer serait réglé en même temps que le prix principal.

Les vendeurs ont déclaré que le dit terrain était accordé en location verbale à M. Gryson, moyennant un loyer annuel de 50 francs par cent de terre et, qu'en cas de vente, cette location serait résiliable, à charge par la Ville de payer, à l'occupant actuel, une indemnité de 150 francs par cent de terre.

La Ville s'engagerait, au cas où elle voudrait résilier la location consentie à M. Gryson, à donner congé à ce dernier pour une date qui ne gènerait pas l'exploitation de ce locataire et qui lui permettrait d'enlever sa récolte en cours à l'époque normale d'enlèvement.

Il a encore été stipulé que si la Ville déplaçait la carrière existant actuellement et servant d'accès aux propriétés voisines, elle devrait réserver un accès facile aux dites parcelles, notamment à celle reprise au cadastre sous le N° 525, de façon à ne pas gêner l'exploitation.

La vente serait réalisée par devant M^e Ernoult, notaire à Ascq. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Les vendeurs ont déclaré que la promesse souscrite par eux serait nulle et non avenue si elle n'était homologuée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a)* d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ;
- b)* de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c)* de décider que la dépense en résultant, principal et frais sera imputée sur le crédit N° 45 « Achat de terrains nus et de zone ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur municipal à faire à M^e Ernoult, notaire à Ascq, une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur l'article 45 du Budget supplémentaire de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1536

*Echange
de terrains
Rue de Buffon*

Vous venez, dans votre présente séance, d'émettre un avis favorable à la modification de l'alignement de la rue de Buffon, à l'intersection de la rue de Douai.

En vue de la réalisation de ce nouvel alignement nous avons obtenu de la Société Paul Le Blanc et Fils, une promesse d'échange de la partie du sol destinée à être incorporée à la voie publique et reprise au cadastre Section J N° 1203 P pour une superficie de 4 m² 59 dm² contre la partie du sol de la rue de Buffon, comprise entre l'ancien et le nouvel alignement, d'une contenance de 7 m² 56 dm².

Pour compenser la différence de surface des terrains échangés la Société Paul Le Blan et Fils verserait à la Ville une soulté de 445 fr. 50.

La dite Société s'engagerait en outre, à supporter toutes les dépenses que nécessiterait cette modification d'alignement.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour de l'approbation préfectorale.

L'échange serait réalisé par devant M^e Vandorme, notaire à Lille. La Société Le Blan et Fils supporterait tous les frais, droits et honoraires auquel l'acte à intervenir donnerait ouverture.

Nous vous prions : a) d'homologuer la promesse d'échange que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que le produit de la soulté sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Achat d'immeubles en vue de la réalisation du plan d'aménagement et d'embellissement de la Ville ».

Nous vous prions, en outre, en raison de la modicité de valeur des terrains échangés de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1537

*Echange de terrain
Rue du Molinel,
136, contre un
immeuble rue du
Bleu Mouton, 13*

En vue de la reconstruction des quartiers démolis, nous avons obtenu des cossorts Marcant, co-propriétaires de l'immeuble à usage de débit de boissons, sis à Lille, rue du Molinel, 136, repris au cadastre Section I N° 1829, la promesse d'échanger, après démolition des constructions qui y sont érigées, la partie du sol de leur propriété d'une superficie de 23 m² 98 dm², destinée à être incorporée à la voie publique contre un immeuble appartenant à la Ville, sis rue du Bleu Mouton, 13, cadastré Section I N° 1830 pour une contenance de 27 mètres carrés.

Afin : a) de faciliter la reconstruction de l'immeuble au nouvel alignement ; b) de tenir compte aux Consorts Marcant de l'engagement qu'ils ont pris de faire leur affaire personnelle du locataire actuel de l'immeuble, la Ville verserait une soulté de 116.000 francs.

Cette soulté serait payable :

a) Une première fraction de 40.000 francs aussitôt après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites ;

b) Une deuxième fraction de 40.000 francs trois mois après le versement de la première ;

c) Le solde, aussitôt qu'il aura constaté que le terrain à remettre à la Ville est en état d'être réuni à la voie publique.

L'entrée en jouissance aurait lieu :

1^o Pour l'immeuble remis aux Consorts Marcant, le jour de l'approbation préfectorale ;

2^o Pour la partie du sol cédée en contre-échange à la Ville, dès que les constructions existant actuellement sur la partie à incorporer à la voie publique, seront démolies et que le terrain sera entièrement débarrassé de tous matériaux.

Les consorts Marcant s'engageraient : a) à bâtir un immeuble au nouvel alignement de la rue du Molinel, dans le délai de deux ans à compter de l'entrée en jouissance quant à la maison située rue du Bleu Mouton, 13 ; b) à construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur nouvelle propriété.

Aucun droit de voirie pour occupation durant la reconstruction de l'immeuble ci-dessus visé, de la portion de terrain cédé sur la rue du Molinel ne pourra être réclamé par la Ville, mais toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des Arrêtés Municipaux.

L'échange serait réalisé par devant M^e Carbonnier, notaire à Lomme. Les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge, seraient supportés par moitié par chacune des parties. Les frais sur la soulté seraient à la charge de la Ville.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse d'échange que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant, soulté et frais, sera prélevée sur l'article 38 des dépenses extraordinaires de 1931 « Reconstitution foncière ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et M^{me} Dubus-Défontaines tiennent en arrementement une propriété sise à Lille, rue du Faubourg d'Arras, reprise au cadastre Section E N^os 517 à 520 inclus, suivant bail emphytéotique d'une durée de 99 ans à compter du 15 mars 1852.

En vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, M. et M^{me} Dubus nous ont consenti une promesse de cession de tous leurs droits arrentataires moyennant un prix de 10.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites et au plus tard le 15 mars 1932.

Il a été convenu qu'au cas où l'exécution du programme de constructions amènerait la Ville à déplacer la carrière existant actuellement et servant d'accès aux propriétés voisines, elle devrait s'entendre au préalable avec M. Dubus et réserver un accès facile aux dites parcelles, notamment à celle reprise au cadastre sous le N° 525, de façon à ne pas en gêner l'exploitation.

Par ailleurs; la promesse souscrite par M. et M^{me} Dubus n'a été consentie que sous la réserve formelle que, après l'expiration du bail dont bénéficie M. Dubus pour l'immeuble sis 1, rue Pierre Legrand, à Lille, bail dont la prorogation arrivera à échéance le 31 mars 1934, la Ville continuerait à lui louer ledit immeuble aux conditions suivantes :

a) La location serait verbale et aux mêmes conditions et aux mêmes charges que celles du bail actuellement en cours ;

b) L'immeuble dont il s'agit étant appelé à être démolie, la Ville n'y ferait aucun travail d'entretien ou de grosses réparations et si un sous-locataire déposait une plainte au Service de l'Hygiène, M. Dubus ou la Ville, suivant que les travaux seraient mis à leur charge, auraient la faculté de résilier immédiatement cette occupation verbale ;

c) Sauf l'exception ci-dessus, la Ville ne ferait cesser cette occupation que le jour où elle devrait disposer du terrain pour démolir l'immeuble et réaliser son programme d'aménagement ; la location verbale serait dans ce cas, résiliable à toute époque sur simple préavis de 3 mois et sans que M. Dubus puisse réclamer d'indemnité pour quelque motif que ce soit ;

d) A l'expiration du bail en cours, M. Dubus s'engagerait à ne plus consentir au sous-locataire dudit immeuble qu'un droit d'occupation ver-

N^o 1538

*Rachat d'arrente-
ment Rue du Fau-
bourg d'Arras*

bale pour la durée et aux conditions qui lui sont ci-dessus fixées par la Ville pour son occupation.

L'entrée en jouissance du terrain cédé aurait lieu le jour du paiement du prix. La Ville ferait à compter de cette date son affaire personnelle des locataires.

A cet effet, les vendeurs ont déclaré que sur les trois maisons érigées sur le terrain cédé, une d'entre elles est libre d'occupation.

La vente serait réalisée par devant M^e Ernoult, notaire à Ascq. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

M. et M^{me} Dubus ont déclaré que la promesse par eux souscrite serait nulle et non avenue si elle n'était acceptée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera imputée sur l'article 45 des dépenses supplémentaires de 1931 « Achat de terrains nus et de zone ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire une avance égale au montant des droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur le crédit sus-indiqué.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1539

MESSIEURS,

Rachat d'arrente-
ment Rue du Faubourg d'Arras

En vue de la réalisation du Plan d'Embellissement de la Ville, nous avons obtenu de M. et M^{me} Dubus-Dumont, arrentataires d'une propriété sis à Lille, rue du Faubourg d'Arras, reprise au cadastre Section E N^os 521 à 523 inclus, suivant bail emphytéotique accordé pour 99 ans du 15 mars 1852, une promesse de cession de tous les droits qu'ils peuvent avoir sur ladite propriété, moyennant une somme de 15.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificat de radiation des hypothèques inscrites et au plus tard le 15 mars 1932.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix.

La Ville ferait son affaire personnelle des locataires à partir de cette date. En outre : a) elle déplacerait et replacerait à ses frais, sur la parcelle reprise au cadastre sous le N^o 525 les baraquements servant de hangars et d'écuries et actuellement érigés sur le terrain cédé ; b) en cas de déplacement de la carrière servant d'accès aux propriétés voisines, elle devrait résERVER un accès facile aux dites parcelles, notamment à celle reprise au cadastre sous le N^o 525 de façon à ne pas gêner l'exploitation.

La vente serait réalisée par devant M^e Ernoult, notaire à Ascq. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

M. et M^{me} Dubus-Dumont ont déclaré que la promesse de vente souscrite par eux serait nulle et non avenue si elle n'était acceptée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :
a) d'homologuer cette promesse de vente ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera imputée sur l'article 45 des dépenses supplémentaires de 1931 « Achat de terrains nus et de zone ».

Nous vous prions, en outre, d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire l'avance à M^e Ernoult, notaire à Ascq, d'une avance égale aux droits d'enregistrement de l'acte, étant entendu que ces droits seront prélevés sur l'article 45 des dépenses supplémentaires de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1540

Des propositions ont été demandées à des spécialistes en mobilier en vue de la fourniture de :

- a) Quatorze tableaux noirs muraux et quatorze tableaux noirs mobiles destinés à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe et à l'Ecole place Edith Cavell, 2^e Groupe ;
b) Cent lits de repos pour l'Ecole de plein air.

Des propositions faites ont été lues publiquement à la Mairie le 20 juin 1930 et sont résumées ci-après :

a) *Tableaux noirs :*

Quatre maisons ont été consultées ; trois propositions ont été faites :
Etablissements Deloffre 13.020 frs
M. E. Ulmann 11.200 frs
M. Wiart 8.078 frs

b) *Lits de repos :*

Huit maisons ont été consultées ; trois propositions ont été faites :
Etablissements Huyge dit Ponthieu : lit en fer en 1 m. 68 53 frs
M. Morel { lit de repos modèle fer en 0 m. 90 49 frs
 lit de repos modèle fer en 1 m. 50 59 frs
M. Ulmann : lit de repos modèle fer 72 frs

I. Ecole de Plein Air
II. Ecole place Edith Cavell :
 2^e Groupe
 Mobilier
 Marché

M. Wiart	lit de repos modèle bois en 1 m. 30	48 frs
	lit de repos modèle bois en 1 m. 50	55 frs
	lit de repos modèle bois en 1 m. 70	68 frs

La proposition de M. Wiart est la plus avantageuse pour la Ville, en ce qui concerne les tableaux noirs. Elle a été reconnue également la plus avantageuse pour la Ville en ce qui concerne les lits de repos qui seront à livrer en 1 m. 50 et 1 m. 70 de longueur.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Wiart un marché montant à 13.838 francs.

La dépense sera prélevée pour une somme de 11.530 francs sur le crédit ouvert pour la construction de l'Ecole de plein air et pour une somme de 2.308 francs sur le crédit ouvert en vue de la Construction de l'Ecole place Edith Cavell, 2^e Groupe.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Les travaux de construction du deuxième groupe de classes démontables place Edith Cavell seront terminés vers mi-septembre. L'école sera ouverte aux enfants du Faubourg des Postes dès la rentrée d'octobre.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1541

MESSIEURS,

*Ecole des Beaux-
Arts et Musée
d'Histoire Naturelle*

*Remplacement
des chaudières de
chauffage*

Marchés

En vue du remplacement des chaudières de chauffage central de l'Ecole des Beaux-Arts et du Musée d'Histoire Naturelle, nécessité par leur état de vétusté, nous avons fait appel sous forme d'adjudication restreinte aux offres des constructeurs spécialistes.

Les soumissions ont été ouvertes en séance publique le 2 juin 1931.

Six propositions ont été faites. Les tableaux ci-dessous les résument.

Ecole des Beaux-Arts

ENTREPRENEURS	PRIX ET DÉLAI	CHAUDIÈRE PROPOSÉE
MM. Dumoutier et C ^e ..	10.790 fr., délai : 15 jours.	Idéal MF 16 m ² 40
Petit	11.985 fr., délai : 3 semaines.	Dietrich 17 m ² 50
Leclercq	12.535 fr., délai : 3 semaines.	Dietrich 19 m ² 50
Béhin et Hug	12.565 70, délai : 3 à 4 semaines.	Chappée 15 m ² 50
Declercq	12.600 fr., délai : 3 semaines.	Idéal MF 16 m ² 40
	13.200 fr., délai : 5 semaines.	Idéal MF 23 m ² 15
	12.450 fr., délai : 5 semaines.	Idéal HF 17 m ² 60
Grateau-Billiet....	14.400 fr., délai : 3 à 4 semaines.	Idéal HF 15 m ² 80
	12.800 fr., délai : 3 à 4 semaines.	Idéal MF 16 m ² 40

Musée d'Histoire Naturelle

ENTREPRENEURS	PRIX ET DÉLAI	CHAUDIÈRE PROPOSÉE
MM. Petit.....	9.890 fr., délai : 3 semaines.	Dietrich 17 m ² 50
Dumoutier et C ^{ie} ..	10.845 fr., délai : 15 jours.	Idéal MF 16 m ² 40
Behin et Hug....	12.300 fr., délai : 3 semaines.	Idéal MF 16 m ² 40
Leclercq.....	12.565 fr., délai : 3 à 4 semaines.	Chappée 15 m ² 50
Declercq.....	13.200 fr., délai : 5 semaines.	Idéal MF 23 m ² 15
Grateau-Billiet....	13.800 fr., délai : 3 à 4 semaines.	Idéal HF 14 m ²
	13.080 fr., délai : 3 à 4 semaines.	Idéal MF 16 m ² 40

Les propositions : a) de MM. Dumoutier et C^{ie} pour l'Ecole des Beaux-Arts ; b) de M. Petit pour le Musée d'Histoire Naturelle sont satisfaisantes et leurs prix sont les moins élevés.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons de les retenir et soumettons à votre approbation le marché de gré à gré à passer avec chacun de ces entrepreneurs.

Les dépenses, s'élevant : Ecole des Beaux-Arts à 10.790 francs ; Musée d'Histoire Naturelle à 9.890 francs seront prélevées sur le crédit inscrit à cet effet sous le N° 421 du Budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, des demandes relatives à des suppressions d'emprises précédemment autorisées :

N° 1542

Emprises diverses

Suppressions de redevances

Situation de l'emprise	NOM du redevancier	Nature de l'emprise	Date de la délibération Municipale	Prix	Date de départ de la suppression
r. du Molinel, 4	Capelle	Descente de cave	27 Avril 1924	5.00	1 ^{er} janv. 1932

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1543

MESSIEURS,

*Hospices**Legs Veuve Mirat-Forge**Avis*

Aux termes de son testament holographie en date du 7 mai 1926, déposé en l'étude de M^e Ibled, notaire à Lille, M^{me} V^{re} Mirat-Forge, décédée à Pau le 29 juin 1930, a légué aux Hospices Civils de Lille, pour l'œuvre des Vieux Ménages, une somme de 25.000 francs, à charge d'entretenir le monument de la famille Forge au Cimetière de l'Est.

Dans sa séance du 16 mai 1931, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accepter cette liberalité.

Nous vous proposons, d'accord avec vos 1^{re} et 3^{re} Commissions, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1544

MESSIEURS,

*Liquidation de pension**Services municipaux**Clément Poujol*

M. Clément Poujol, surveillant de travaux de 1^{re} classe, né à Montagne (Hérault), le 13 décembre 1864, atteint d'hypertension artérielle, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} août 1931.

Entré au service de la Ville le 1^{er} janvier 1912, M. Poujol comptera au 31 juillet prochain, 15 ans et 15 jours de service — compte tenu d'une interruption du 1^{er} septembre 1914 au 15 mars 1919 — avec un traitement moyen de 15.444 fr. 44 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 15 ans de service : 15/60 de 15.444,44 = Fr. 3.861 11

Pour 15 jours : 15/30 de 1/12 de 1/60 de 15.444,44 = » 10 73

Total Fr. 3.871 84

Vu les états de services et retenues de M. Poujol ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Swynghedauw, Lalisse et Vouters constatant que M. Poujol se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, nous vous prions d'allouer à M. Poujol, à partir du 1^{er} août 1931, une pension annuelle de 3.871 fr. 84.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 4.000 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1545

Aliénation de terrain rue d'Artois

La Ville est propriétaire, rue d'Artois, d'un petit terrain d'une superficie d'environ 3 m² 50 dm², séparant l'Ecole Arago de la propriété de M. Cauchy située rue d'Artois, 118, repris au cadastre Section J N° 1740 P.

M. Cauchy nous a demandé de lui consentir l'aliénation de ce terrain qui occasionne de l'humidité à son immeuble et qui, par ailleurs, n'est d'aucune utilité pour la Ville.

Votre Commission du Plan a émis un avis favorable à cette aliénation moyennant un prix forfaitaire de 1.500 francs, ce prix représentant la valeur du sol jusqu'au nu du mur de l'Ecole Arago. Il est convenu qu'au cas où M. Cauchy utiliserait le mur de la dite école, il aurait à en régler la moitié.

M. Cauchy ayant accepté, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan d'homologuer la promesse d'achat que nous vous soumettons, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire aux frais de l'acquéreur et de décider que le produit de cette aliénation sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1546

*Eviction de locataire
11, rue Charles Decottignies*

En vue de réaliser le programme d'assainissement de la Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles, appartenant à la Ville, situés dans le Quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Alfred Laurent qui a accepté de rendre libre d'occupation, le 15 juillet 1931, son logement composé de deux pièces au 2^e étage de l'immeuble sis à Lille, 11, rue Charles Decottignies. M. Laurent sollicite une indemnité de 200 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'accorder à M. Laurent cette indemnité, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1547

MESSIEURS,

*Hôtel de Ville**Bâtiment Administratif**3^e lot**Limitation de la retenue de garantie*

La Société Anonyme « Chauffage Central Sulzer », adjudicataire de l'installation de chauffage central et ventilation du Bâtiment administratif de l'Hôtel de Ville, a demandé, par application des prescriptions de l'article 44 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux à exécuter par la Ville de Lille, la limitation de la retenue de garantie sur le montant du lot.

Cet article est ainsi conçu :

« Le dixième retenu pour garantie ne sera payé à l'entrepreneur qu'après la réception définitive des travaux.

« Si la retenue du dixième est jugée excéder la proportion nécessaire pour la garantie de l'entreprise, il peut être décidé par l'Administration, « sur avis du Directeur des Travaux Municipaux ou de l'Architecte, qu'elle cessera de s'accroître lorsqu'elle aura atteint un maximum déterminé ».

La retenue de garantie s'élève à 153.613 fr. 36.

Les travaux sont terminés depuis 1929 et ont été réceptionnés provisoirement le 25 février 1930.

Conformément aux prescriptions du cahier des charges de l'entreprise, la réception définitive ne pourra être prononcée qu'après la saison de chauffage 1931-1932.

Le fonctionnement de l'installation a été reconnu satisfaisant.

En attendant le règlement définitif des dépenses, nous vous demandons, d'accord avec l'Architecte de l'Hôtel de Ville et avec votre 2^e Commission, de décider que la retenue de garantie sera ramenée de 153.613 fr. 36 à 50.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1548

MESSIEURS,

*Hôtel de Ville**Bâtiment Administratif**41^e et 42^e lots**Réception définitive*

Le 10 juillet 1931, une Commission composée de MM. Dompsin, Adjoint au Maire, Bour et Vautrin, Conseillers Municipaux, Dubuisson, Architecte D. P. L. G., et P. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception des travaux des lots désignés ci-après :

N ^o s des lots	DÉSIGNATION	Montant du devis	Montant du décompte
41	Aménagement des trottoirs, seuils et bordures en granit	45.600,00	47.650,96
42	Aménagement des trottoirs. — Pavages des trottoirs	150.050,40	151.190,08

M. Lepez, entrepreneur adjudicataire des lots désignés ci-dessus n'étant pas adhérent à une caisse de compensation, la retenue de 3 % prévue par la Série de Prix du Bâtiment de la région du Nord a été faite sur le montant des dépenses.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1549

*Ecole de Plein Air
Désiré Verhaeghe*

Construction

Lots 1, 4, 5, 6, 8, 11

Réception définitive

N ^o s des lots	DÉSIGNATION	Montant des devis	Montant des décomptes
1	Terrassement. — Maçonnerie, etc	805.000,00	803.311,47
4	Charpente-Menuiserie	390.000,00	376.066,26
5	Couverture et Zingage	163.000,00	160.928,40
6	Ferronnerie	78.000,00	77.385,39
8	Béton armé	560.000,00	572.928,14
11	Canalisations d'eaux pluviales	95.000,00	93.165,92

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions des cahiers des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes tels qu'ils vous sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1550

Bâtiments Universitaires

MESSIEURS,

*Grosses réparations**2^e lot**Peinture-Vitrerie**Réception définitive*

Le 10 juillet 1931, une Commission composée de MM. Dompsin, Adjoint au Maire, Bour et Vautrin, Conseillers Municipaux, P. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est transportée aux Facultés de Médecine et de Pharmacie, à l'effet de procéder à la réception des travaux du lot désigné ci-après :

Numéro du Lot	DÉSIGNATION	Montant du devis	Montant du décompte
2	Peinture, Vitrerie.....	132.000 00	131.353 91

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien, elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes tels qu'ils vous sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1551

Hôtel Académique

MESSIEURS,

Le 10 juillet 1931, une Commission composée de MM. Dompsin, Adjoint au Maire, Bour et Vautrin, Conseillers Municipaux, Delannoy, architecte D. P. L. G., et P. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est transportée à l'Hôtel Académique à l'effet de procéder à la réception des travaux désignés ci-après :

DÉSIGNATION	Montant du devis	Montant du décompte
Peinture et Vitrerie.....	40.328,87	42.045,98

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien, elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Charles Verhelst, chargé de l'exécution des travaux de marbrerie de la Salle du Souvenir, suivant marché de gré à gré du 6 octobre 1930 approuvé par M. le Préfet le 30 octobre 1930, est décédé.

M^{me} V^{ve} Charles Verhelst a cédé le fonds de commerce qu'exploitait son mari à M. Gaston Lebon, 61-63, rue Léonard Danel, à Lille. Elle demande que soit transféré au nom de celui-ci le contrat passé avec la Ville pour les travaux sus-indiqués.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'accepter cette offre.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour faire connaître que, vers la fin de ce mois, seront achevés les travaux d'aménagement de la Salle du Souvenir.

N^o 1552
Salle du Souvenir
Marbrerie
Substitution d'entrepreneur

Communication
de M. le Maire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication passée en 1930 pour la fourniture des cokes métallurgiques nécessaires au chauffage des bâtiments communaux arrivera à expiration le 25 août prochain.

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges établi pour parvenir à l'adjudication en trois lots des quantités approximatives suivantes à livrer pendant une année à compter du 1^{er} septembre 1931.

1^{er} lot. — Coke criblé ordinaire 40×60 = 1.200 tonnes

2^e lot. — Coke criblé ordinaire 20×40 = 1.200 tonnes

3^e lot. — Coke criblé ordinaire 10×20 = 300 tonnes

Nous vous prions, en outre, de décider que la dépense résultant de cette adjudication sera prélevée sur les crédits ordinaires du budget.

Adopté.

N^o 1553
Chauffage des Bâtiments communaux
Fourniture de coke
Adjudication

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1554

*Vente de pavés de rebut**Admission en recette*

MESSIEURS,

Votre 2^e Commission a donné un avis favorable à la vente de pavés de rebut entreposés au magasin de la Porte de Dunkerque, sur la base de 600 francs le millier de pavés, pris au tas, sans triage, enlèvement immédiat.

En conséquence, nous avons procédé aux ventes suivantes :

M. Louis Tournemine-Boulanger, à Phalempin	1.000 pavés pour	600 frs
M. Henri Roussel, 79, rue Auguste Potié, à Haubourdin	6.000 pavés pour	3.600 frs
M. Roland Lepez, 130, rue Meurein, à Lille.	40.000 pavés pour	24.000 frs
M. Léon Cagniez, 47, rue du Grand But, à Lomme	3.000 pavés pour	1.800 frs
 Total	50.000 pavés pour	30.000 frs

Nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 30.000 francs.
Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1555

*Retaille de pavés**Adjudication*

MESSIEURS,

Le triage : a) des pavés de démontage ; b) de moellons de démolition peut permettre la confection de plus de deux cent mille pavés retaillés susceptibles d'être utilisés dans les voies de 2^e catégorie.

Nous vous prions, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le cahier des charges établi en vue de la mise en adjudication de ces travaux.

La dépense, soit 60.000 francs environ, sera imputée sur l'article 47 du Budget extraordinaire « Pavage, travaux neufs, matériaux, etc. ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1556

*Dragage des ports Vauban et du Wault**Réception définitive*

MESSIEURS,

Les travaux de dragage des Ports Vauban et du Wault adjugés le 9 mai 1931 au profit de MM. Delefosse et Duflot, entrepreneurs de dragage, 159, rue du Marais, à Lomme, sont terminés.

Le 10 juillet 1931, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire, Bour et Vautrin, conseillers municipaux, Cochez, directeur des

travaux municipaux, a reconnu que les travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et qu'il y a lieu d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception et approuver le décompte général et définitif tel qu'il est établi.

La dépense, montant à 83.449 fr. 61, est à imputer sur le crédit de 100.000 francs inscrit au Budget extraordinaire de 1931 pour l'exécution de ces travaux (art. 32).

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un projet de marché de gré à gré à passer avec la Librairie Générale Tallandier — A. Mercier, Directeur — rue Faidherbe, 11-13, à Lille, pour la fourniture des livres et publications, neufs ou d'occasion, nécessaires à la Bibliothèque communale pendant l'année 1931.

Nous vous prions de vouloir bien, d'accord avec votre 4^e Commission, approuver ce marché qui comporte un achat d'environ dix mille francs d'ouvrages pour l'année.

Adopté.

N° 1557

Bibliothèque Municipale

Livres et publications neufs ou d'occasion pour l'année 1931

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de la présente année scolaire, différentes écoles ont vu leurs effectifs s'accroître sensiblement. La rentrée des classes prochaine, leur apportera de nouveaux élèves, et rendra absolument nécessaire l'ouverture de nouvelles classes.

D'accord avec M^{me} l'Inspectrice départementale des écoles maternelles, M. l'Inspecteur primaire et votre 4^e Commission, nous vous proposons :

1^o A l'école maternelle Jean Bart, rue du Général Dewett, qui compte actuellement 440 enfants, l'ouverture de 2 classes — création des 5^e et 6^e postes d'adjointe ;

2^o A l'école maternelle Jules Simon, rue du Buisson, où 163 enfants sont inscrits, l'ouverture d'une 3^e classe — création d'un 2^e emploi d'adjointe ;

3^o A l'école primaire élémentaire Michelet, rue Fabricy, dont l'effectif atteint 280 élèves, la création d'un 7^e emploi d'adjoint.

N° 1558

Enseignement primaire

Créations et suppression d'emplois

L'école maternelle A. Comte, rue de Thionville, fonctionne avec une classe seulement, son effectif n'atteignant pas 50 élèves. Le poste d'adjointe a été laissé vacant depuis le 1^{er} octobre 1930. Il est devenu inutile : sa suppression peut être décidée.

Nous vous prions de vouloir bien :

1^o Accepter les créations proposées et prendre l'engagement de supporter les dépenses mises à la charge de la Ville par l'article 4 de la loi du 19 juillet 1889 (indemnité de logement, entretien des bâtiments, chauffage, etc.) ;

2^o Consentir à la suppression demandée à l'école Auguste Comte ;

3^o Renouveler nos précédentes protestations contre la prise en charge par les communes des dépenses résultant de créations d'emplois, dépenses qui normalement devraient incomber à l'Etat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1559

MESSIEURS,

Encouragement aux sports

Le crédit ouvert au Budget ordinaire sous l'article 184 : Cours d'Education Physique post-scolaire. — Subventions pour favoriser l'encouragement aux Sports, ne permettra pas de régler toutes les dépenses engagées ou à engager à ce titre d'ici la fin de l'année.

L'insuffisance, évaluée à environ 25.000 francs, est due notamment à l'allocation de subventions complémentaires sollicitées par un certain nombre de Sociétés.

D'accord avec votre 4^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien voter un crédit supplémentaire de pareille somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 25.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1560

MESSIEURS,

Bureau de Bienfaisance

M^{me} V^{re} Delebarre-Duthilleul est propriétaire du domaine utile des arrements, rue des Sarrazins, 104, 106, 108, 110, cour Potié, 2, 3, 4 et 6, et rue Paul Lafargue, 1 et 3, d'un revenu de 12.828 francs suivant bail qui arrivera à expiration le 15 mars 1951.

Donation Delebarre

Avis

M^{me} Delebarre a manifesté l'intention d'abandonner dès maintenant, au Bureau de Bienfaisance de Lille, le domaine utile de ces propriétés, plus une maison qu'elle possède en pleine propriété, rue d'Eylau, 17, évaluée à 50.000 francs et d'un revenu annuel de 1.632 francs à charge par le dit établissement de lui servir une rente annuelle et viagère de 12.000 francs payable en 4 fractions égales et à terme échu les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

Dans sa séance du 21 mars 1931, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé d'accepter cette donation.

Vos 1^{re} et 3^{re} Commissions ont également émis un avis favorable à cette acceptation, bien que la dotation paraisse devoir absorber le produit des locations — frais d'entretien déduits.

Nous vous prions de vouloir bien faire vôtres les avis ci-dessus formulés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération en date du 11 avril 1931, la Commission Administrative des Hospices de Lille a décidé d'accorder au profit de la Société à responsabilité limitée Beaurepaire et Verstraete, la location d'une maison sise à Lille, rue Mercier, 59, pour une durée de 15 années à compter du 1^{er} avril 1931, moyennant un loyer annuel de 17.000 francs augmenté des contributions, taxes, y compris celle de mainmorte, impôts cédulaires présents et à venir, assurances, consommation d'eau, vidange de la fosse d'aisance et toutes autres charges locatives.

Les conditions de cette nouvelle location sont avantageuses pour les Hospices, attendu que le montant du loyer se trouve ainsi, compte tenu des travaux qui viennent d'être effectués dans l'immeuble, supérieur de 10.760 francs à celui perçu antérieurement.

Nous vous proposons en conséquence d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N^o 1561

Hospices

*Location d'immeuble
59, rue Mercier*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 28 décembre 1930, vous nous avez autorisé à acquérir moyennant un prix calculé à raison de 35 francs le mètre carré, diverses parcelles de terrain d'une superficie d'environ 8.826 mètres carrés sises à Lille, rue Jules Breton prolongée, reprises au cadastre Section E,

N^o 1562

*Achat de terrain
rue Jules Breton*

Modification

N° 609 P et appartenant à M. et M^{me} Clinckemaillie-Vandenberghem demeurant au Kursaal de Middelkerke.

Vous avez décidé que la dépense serait prélevée sur fonds d'emprunt.

L'acte de vente est actuellement passé et nous poursuivons les formalités de purge.

M^{me} Fournier, notaire à Lille, vient de nous faire parvenir l'état des honoraires qui lui sont dus et qui s'élèvent à 50.752 fr. 25 dont 46.522 fr. 80 avancés pour la Ville pour l'enregistrement de l'acte.

Or, nous ne disposons pas encore de crédit pour couvrir ces frais.

En conséquence, nous vous proposons de modifier notre délibération sus-visée en décidant que le prix principal de la vente sera prélevé sur fonds d'emprunt, que les frais et honoraires du contrat, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge seront imputés sur l'article 45 du Budget supplémentaire « Achat de terrains nus et de zone ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1563

MESSIEURS,

Achat de terrain
rue Jules Breton

Modification

Dans votre séance du 28 décembre 1930, vous avez décidé : a) d'acquérir moyennant un prix calculé à raison de 35 francs le mètre carré, une parcelle de terrain sise à Lille, rue Jules Breton prolongée, reprise au cadastre sous partie du N° 609 de la Section E pour une superficie d'environ 288 mètres carrés, appartenant à M. et M^{me} Waeghe-Marcellis, demeurant à Lille, 39, rue d'Austerlitz ; b) de prélever la dépense sur fonds d'emprunt.

L'acte de vente est passé et nous poursuivons actuellement les formalités de purge.

M^{me} Fournier, notaire à Lille, chargé de la rédaction du contrat, nous a fait parvenir l'état de ses honoraires s'élevant à la somme de 1.934 fr. 60, parmi laquelle figurent les frais d'enregistrement pour une somme de 1.512 francs qu'il a avancés pour la Ville.

Etant donné que nous ne disposons pas encore de crédit pour couvrir ces frais, nous vous demandons de modifier votre précédente délibération en décidant : a) que le prix principal de l'acquisition sera prélevé sur fonds d'emprunt ; b) que les frais d'honoraires du contrat, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge seront imputés sur l'article 45 du Budget Supplémentaire « Achat de terrains nus et de zone ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les passages cloutés pour piétons établis, à titre d'essai, dans les artères du centre de la Ville, ayant donné les résultats satisfaisants, nous avons estimé qu'il était nécessaire de multiplier ces passages afin d'améliorer la circulation à certains carrefours.

En vue de parer aux besoins immédiats et de réaliser ce projet, nous avons procédé à l'adjudication restreinte de 2.500 plots en acier inoxydable.

Sur les huit maisons spécialistes consultées à cet effet, six ont répondu à notre appel.

Les conditions faites, eu égard à la qualité de l'échantillon produit, par les « Etablissements Jacob Holtzer », 94, rue de Douai, à Lille, nous ont paru les plus avantageuses.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons d'approuver le marché à passer avec les Etablissements Jacob Holtzer et de décider que la dépense en résultant, soit 20.625 francs, sera prélevée sur l'article 33 des dépenses extraordinaires de 1931 « Voie publique, travaux et signalisation ».

Adopté.

N^o 1564

*Passages cloutés
pour piétons*

*Fourniture de plots
de signalisation*

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du dégagement de l'Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles du quartier Saint-Sauveur appartenant à la Ville.

M^{me} V^{re} Marez nous a fait connaître qu'elle accepte de rendre libre le 1^{er} août 1931 le logement, composé de deux pièces au 2^e étage, qu'elle occupe dans l'immeuble sis 287, rue de Paris ; elle a en même temps sollicité une indemnité de départ de 200 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'accorder à M^{me} Marez cette indemnité, dont le montant sera prélevé sur l'article 46 du Budget extraordinaire de 1931 « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement ».

Adopté.

N^o 1565

*Eviction de loca-
taire 287, rue de
Paris*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Nº 1566

MESSIEURS,

*Hospitalisation
des Filles-Mères
et des Mères aban-
données*

*Renouvellement
de la convention*

En 1925, le Conseil Municipal, ému de la pénible situation dans laquelle se trouvent souvent certaines filles-mères et de mères abandonnées, en état de gestation, a estimé qu'il était du devoir de la Ville de venir en aide à leur détresse.

Dans ce but, il a ratifié lors de sa réunion du 21 octobre de la même année, une convention par laquelle M^{me} la Présidente de l'OEuvre des Mères abandonnées acceptait de recevoir ces personnes dans la maison Maternelle Julia Bécour, de les loger, de les nourrir et de leur donner tous les soins que comporte leur état, moyennant paiement par la Ville d'une redevance journalière de 8 francs par personne.

Par la suite, en raison de l'augmentation croissante du coût de la vie et du régime spécial qu'exige l'état de certaines mères à leur arrivée dans l'établissement, ce prix de journée a successivement été porté à 10 et 13 francs ainsi qu'il résulte de décisions prises par le Conseil Municipal les 10 août 1926 et 28 septembre 1929.

Le traité conclu pour une durée de cinq années du 1^{er} janvier 1926 est arrivé à expiration le 31 décembre 1930.

En raison de la portée morale et sociale de l'œuvre entreprise, nous avons jugé que nous devions en assurer la continuité. Sur notre demande, M^{me} la Présidente de l'OEuvre des Mères Abandonnées et de la Maison Maternelle Julia Bécour a accepté de renouveler la convention sus-visée pour une période de cinq années à partir du 1^{er} janvier 1931 aux mêmes conditions que précédemment et notamment moyennant une rétribution journalière et individuelle de 13 francs.

Il a été toutefois entendu qu'en raison de la mise en application de la loi sur les assurances sociales, M^{me} la Directrice de la Maison Julia Bécour devrait signaler à la Ville les personnes qui sont affiliées à ces assurances avec indication de la Caisse Primaire, dont elles dépendent, de façon à permettre la récupération des frais d'hospitalisation qui sont alloués, dans ce cas, aux assujetties.

D'accord avec votre 5^e Commission, nous vous proposons de ratifier la convention que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La décoration de la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville doit être complétée par un buste de la République répondant à la note artistique de notre Maison Commune.

A cet effet, nous avons confié à M. Robert Coin, sculpteur à Lille, 2^e Grand Prix de Rome, le soin d'exécuter quelques projets.

Notre choix s'est fixé sur un buste en bronze, entièrement doré, monté sur un support en forme de gaine en marbre Ronsard gris fleur dont la tonalité serait assortie à celle du bronze doré du buste.

Ce buste dont la hauteur totale aurait 2 m. 40, soit 0 m. 80 pour le buste proprement dit et 1 m. 60 pour la gaine, pourrait nous être livré au prix de 9.500 francs nets.

Nous vous proposons de vous rallier au choix que nous avons fait et de nous autoriser à passer le marché nécessaire avec M. Coin.

La dépense sera prélevée sur l'article 51 du Budget supplémentaire de 1931 « Nouvel Hôtel de Ville. Mobilier 197.717,95 ».

Adopté.

N^o 1567

*Mobilier de l'Hôtel
de Ville*
Buste
de la République
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le « Groupe du Nord des Amis de l'Ecole Nouvelle » sollicite une subvention qui marquerait tout l'intérêt que la Ville de Lille porte à l'amélioration des méthodes actuelles d'éducation.

Le service de la Revue « L'Ecole Nouvelle » nous serait fait régulièrement.

Conformément à l'avis émis par votre 4^e Commission, nous vous prions d'octroyer à ce groupement un subside de cent francs.

La dépense sera inscrite au Budget supplémentaire de 1931.

Adopté.

N^o 1568

*Groupe du Nord
des Amis de l'Ecole
Nouvelle*
Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par lettre du 24 avril, l'Université Populaire sollicite le renouvellement de la subvention que le Conseil Municipal lui a accordée l'an dernier.

Cette Société fait remarquer que, grâce au concours financier et moral de la Ville, ses efforts ont atteint les meilleurs résultats dans l'œuvre éducative et populaire qu'elle a entreprise.

N^o 1569

*Université Popu-
laire*
Subvention
Renouvellement

L'Université Populaire a bénéficié en 1930 d'une subvention de 3.000 francs prélevée sur le crédit « Education des Adultes ».

Nous vous prions de vouloir bien agréer cette demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Nº 1570

MESSIEURS,

Association Astronomique du Nord de la France

Subvention

Renouvellement

« L'Association Astronomique du Nord de la France » sollicite le renouvellement de la subvention de mille francs qui lui est allouée depuis plusieurs années.

Conformément à l'avis émis par votre 4^e Commission, nous vous prions d'agréer cette demande.

La dépense sera inscrite au Budget supplémentaire de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Nº 1571

MESSIEURS,

Fonds Municipal de Chômage

Modification du Règlement

Au cours de la présente séance, vous avez décidé de voter un crédit supplémentaire de 400.000 francs en vue de nous permettre de continuer à verser aux chômeurs, par les soins du Bureau de Bienfaisance, les secours prévus au Fonds Municipal de Chômage.

Nous vous demandons maintenant de vouloir bien, comme nous y autorise exceptionnellement pour l'année 1931 un décret du 5 juin, porter de 120 à 180 jours la durée maxima pendant laquelle un même chômeur peut bénéficier des secours.

L'adoption de cette proposition entraînera la modification suivante au texte de l'article V du Règlement du Fonds Municipal de Chômage institué par délibération du 19 janvier 1927 :

Article V

Le chômeur n'est secouru qu'à dater du quatrième jour suivant la date de sa mise en chômage.

La durée du secours ne peut excéder, pour un même chômeur, une durée de 120 jours par an.

Exceptionnellement, pour l'année 1931, la durée maxima pendant laquelle un même chômeur peut être secouru est portée à 180 jours, conformément au décret du 5 juin.

Toutefois, cette prorogation devra faire l'objet, pour chaque chômeur qui sera appelé à en bénéficier, d'une délibération spéciale de la Commission de Contrôle, après enquête ayant pour objet d'examiner la situation individuelle du chômeur, notamment de rechercher si le chômage prolongé dont il est victime ne relève pas, en raison de sa cause, d'un autre mode d'assistance.

Adopté.

M. LAHAYE. — Je me fais un devoir de déposer sur le bureau du Conseil Municipal le vœu suivant :

Les grévistes de Roubaix-Tourcoing étant domiciliés à Lille touchent l'allocation à titre de chômeurs involontaires. Je vous demanderai une augmentation du taux de cette allocation par trop minime. La somme qui leur est allouée est insuffisante, surtout que depuis dix semaines de lutte, certaines familles se trouvent dans une situation très pénible.

Je demande en outre que les chômeurs, dont la carte fut retirée au bout de cent vingt jours d'allocation, ne soient pas victimes du temps qu'ils perdraient pendant la durée de l'enquête qu'ils ont à subir, et l'enquête terminée, touchent le rappel des allocations qui leur sont dues en vertu du décret du 1^{er} mai 1931, donnant droit aux secours d'une durée ininterrompue de cent quatre-vingts jours.

M. LE MAIRE. — Notre Collègue émet d'abord le vœu que soient augmentés les subsides alloués par nos soins aux grévistes de la région de Roubaix-Tourcoing en résidence dans notre ville.

Je lui réponds qu'hier nous en avons délibéré et avons résolu d'un commun accord, d'élever le montant de l'allocation.

Notre Collègue pose, ensuite, la question de l'application du décret portant à cent quatre-vingts jours la période pendant laquelle un chômeur est autorisé à recevoir des secours.

Nous venons de prendre une délibération en conformité de ce décret. En conséquence, le nombre de jours pendant lesquels tout chômeur pourra toucher son allocation sera porté de cent vingt à cent quatre-vingts.

*Vœux
Chômage*

*Intervention
de M. Lahaye*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons appris que l'immeuble sis à Lille, rue Alexandre Leleux, 34, repris au cadastre Section H N° 2789, pour une superficie totale de 356 mètres carrés, était en vente.

L'augmentation de l'effectif des élèves du Lycée Fénelon nécessitant la création de six classes supplémentaires que nous ne pouvons aménager

N° 1572

*Achat d'immeuble
Rue Alexandre
Leleux, 34*

faute de place, dans les locaux actuels, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'acquérir l'immeuble précité en vue d'y installer outre ces six classes un logement destiné à la deuxième surveillante générale.

A cet effet, nous sommes entrés en pourparlers avec les Consorts Kauffmann, co-propriétaires, qui nous ont consenti une promesse de vente moyennant paiement d'un prix de 400.000 francs. Ce prix serait payable après les formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le 1^{er} septembre 1931. À compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix la Ville verserait aux vendeurs les intérêts du prix de vente calculés au taux de 6 % l'an. Ces intérêts seraient payables en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Martin, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge ainsi que les honoraires de négociation dus à M^e Martin, fixés à 2 % du prix principal.

Les vendeurs ont déclaré que la promesse souscrite par eux serait nulle et non avenue si elle n'était approuvée dans votre présente séance.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) D'homologuer cette promesse de vente ;
- b) De nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) De voter, pour couvrir la dépense en principal, frais et intérêts, un crédit de 440.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

D'autre part, nous vous demandons, en raison du caractère d'intérêt général que présente cette acquisition, de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 440.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1573

MESSIEURS,

Achat d'une parcelle de terrain à Loos

Dans votre séance du 28 juillet 1930, vous avez décidé l'acquisition des terrains nécessaires à l'érection de la Cité Hospitalière et vous avez, entre autres propositions, agréé celles qui vous étaient faites par M. Guilbaut, Conseiller général, relativement à la vente, moyennant un prix de 12 francs le mètre carré, de diverses parcelles situées sur le territoire de Loos, d'une superficie de 5 ha. 66 a. 74 ca. et reprises au cadastre Section B N° 334, 335, 336, 360, 362 et 363.

Au moment de la signature du contrat, M. Guilbaut nous a fait savoir qu'il avait eu l'intention de céder, en même temps, une parcelle de 39 a. 46 ca. reprise au cadastre S^{on} B N^o 572 et que c'est par suite d'une erreur que la dite parcelle n'avait pas été comprise dans sa promesse de vente.

Nous estimons qu'il y a lieu de réparer cette omission et d'acquiescer au désir exprimé par M. Guilbaut de nous vendre le terrain précité.

Nous vous prions, en conséquence, de nous autoriser :

a) A compléter notre programme d'opérations immobilières relatives à la Cité Hospitalière par l'acquisition, au prix de 12 francs le mètre carré et aux conditions fixées dans votre délibération du 28 juillet 1930, de la parcelle sus-visée ;

b) A solliciter la déclaration d'utilité publique quant à cette acquisition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la suite d'une demande présentée par les industriels forains fréquentant la Grande Foire Annuelle d'août-septembre, vous aviez, l'an dernier, décidé l'installation d'un bureau de poste temporaire sur le Champ de Mars.

Cette innovation fut particulièrement appréciée et rendit de réels services tant aux forains qu'aux étrangers qui visitent notre foire.

Nous vous proposons, dans ces conditions, de nous autoriser à solliciter de l'Administration des Postes les mêmes mesures que celles prises en 1930.

Les dépenses résultant de la location du local, de l'aménagement intérieur et de l'exploitation dudit bureau de poste évaluées approximativement à trois mille cinq cents francs, seront imputées sur le crédit : Foires annuelles, Frais d'installation.

Adopté.

N^o 1574

*Grande Foire
Annuelle*

*Installation
d'un bureau de
poste temporaire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Hospices de Lille se proposent de commencer la réalisation du programme de la Cité Hospitalière par la construction de l'Hôpital-Cure sur des terrains situés sur le territoire de Loos et compris dans le triangle formé par la jonction du chemin de Bargues et du chemin d'Avesnes.

N^o 1575

Hospices

*Construction
de l'Hôpital-Cure*

Cession de terrains

Or, ces terrains appartiennent à la Ville et les Hospices souhaiteraient d'en devenir propriétaires à bref délai ou tout au moins d'avoir la possibilité d'en prendre immédiatement possession.

De son côté, la Ville a actuellement besoin de terrains situés rue du Grand Balcon et avenue Julien Destrée appartenant aux Hospices et, dans un avenir prochain, elle sera encore obligée de s'adresser à cette administration en vue d'en obtenir d'autres.

Nous avons pensé dès lors qu'un arrangement pourrait intervenir entre la Ville et les Hospices.

Mais, en raison de l'urgence de l'exécution des travaux de l'Hôpital-Cure, nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'attendre que soient arrêtées les modalités de réalisation des opérations immobilières à intervenir et nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, d'autoriser, dès maintenant les Hospices à prendre possession des terrains d'une superficie de 8 ha. 55 a. 03 ca., repris au cadastre de Loos, Section B, sous les N° 334, 335, 336, 337, 338 p, 339 p et 368 destinés à recevoir l'Hôpital-Cure.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Je puis vous faire connaître que vraisemblablement les travaux de construction, à l'extrémité du faubourg des Postes de l'Hôpital-Cure commenceront aux environs du 1^{er} octobre.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1576

*Prise d'eau
dans le canal
du Sabot*

*Société Electricité
et Gaz du Nord*

Fixation de redevance

Au cours de votre séance du 22 juin 1924, vous avez autorisé la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue à puiser, dans le Canal du Sabot, l'eau nécessaire au fonctionnement de la Centrale Electrique installée rue Auber, moyennant une redevance annuelle de 2.000 fr.

Par votre délibération du 29 avril 1927, vous avez donné votre agrément au transfert de la permission précitée à la Société d'Electricité de Lille et de sa banlieue.

Or, par lettre en date du 9 avril 1931, la Société d'Electricité et Gaz du Nord sollicite l'autorisation :

a) De continuer aux lieu et place de la Société d'Electricité de Lille et de sa banlieue, à puiser dans le canal du Sabot l'eau dont elle a besoin pour alimenter la Centrale Electrique de la rue Auber, cédée par la Société sus-visée ;

b) D'installer un dispositif permettant la commande, par l'intérieur, d'une vanne existante et manœuvrée actuellement sur la voie publique ;

c) De poser des tuyaux en fonte avec vannes afin de mettre en communication les canalisations d'amenée et de rejet de l'eau qui permettront le rejet, dans le Port Vauban, des eaux puisées dans le Canal du Sabot.

L'eau nécessaire à une production totale annuelle de 30.000.000 K. W. H. serait prise pour moitié dans le Canal du Sabot et pour moitié dans le Port Vauban.

En conséquence et d'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons pour la fixation de la redevance, vu le cas spécial et considérant la très grande quantité d'eau à puiser, d'appliquer le décret du 5 novembre 1928, aux termes duquel la redevance annuelle à exiger de la Société pétitionnaire ressort à treize mille sept cent cinquante-cinq francs.

Exceptionnellement, le premier versement sera exigible à compter du 1^{er} juillet 1931 et le montant de la redevance afférente au 2^e semestre de l'année 1931 sera égal à la moitié de la redevance susvisée.

Les redevances concernant la pose de canalisations et l'établissement des vannes seront fixées conformément au tarif général.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 28 décembre 1930 vous aviez retenu l'offre de M. André Dupeyrat, de Martinvast, en vue de l'exploitation de la carrière de Fermanville.

M. Dupeyrat, par suite de la défaillance des concours qui lui avaient été promis, nous a informé qu'il se trouvait dans l'impossibilité absolue de donner suite aux pourparlers engagés et devait, dès lors, renoncer à entreprendre l'exploitation de cette carrière.

Nous avons donc été obligé de rechercher un autre entrepreneur.

Les Etablissements Christiani et Nielsen, 184, boulevard Saint-Germain, à Paris, qui exploitent déjà nos carrières de Maupertus et du Grand-Castel, ont consenti à assurer l'exploitation de la carrière de Fermanville aux conditions principales ci-après :

1^o La Ville de Lille concéderait en entier l'exploitation de la carrière de Fermanville aux Etablissements Christiani et Nielsen jusqu'au 31 décembre 1936 ;

2^o Les Etablissements Christiani et Nielsen paieraient à la Ville de Lille les redevances unitaires fixées ci-dessous et applicables au granit extrait par leurs soins, pierre abattue, cubée sur terre plein :

a) Granit de premier choix destiné à la fabrication de monuments ; le mètre cube : 50 francs ;

N° 1577

Carrière

de Fermanville

Exploitation

b) Granit de deuxième choix destiné à la fabrication de bordures de trottoirs, caniveaux, etc. ; le mètre cube : 12 francs ;

c) Granit tout venant pour enrochements et déchets de fabrication ; le mètre cube : 5 francs ;

A la fin de chacune des années de la concession, soit fin 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, et quel que soit le cube totalisé des matériaux désignés aux paragraphes *a*, *b*, *c* ci-dessus et déterminé à la fin de l'année considérée, les Etablissements Christiani et Nielsen devront verser à la Ville de Lille une redevance minima de 30.000 francs, compte tenu des sommes versées par eux à la fin des premier, deuxième et troisième trimestres de la dite année, exception faite toutefois en ce qui concerne l'année 1931 pour laquelle la redevance minima sera réduite proportionnellement à la durée de l'exploitation au cours de la dite année ;

3° Les Etablissements Christiani et Nielsen fourniront obligatoirement à la Ville de Lille les bordures de trottoirs droites ou circulaires qui lui sont nécessaires pour l'exécution de ses travaux de voirie moyennant application des prix unitaires ci-après :

a) Bordures de trottoirs rendues sur wagon en gare de Fermanville :

Type 30/30	80 frs le mètre linéaire
» 25/30	70 frs » »
» 20/30	65 frs » »

b) Bordures de trottoirs chargées sur chaland dans le port de la carrière, transportées et déchargées sur l'estacade de la Ville au Port de Cherbourg :

Type 30/30	73 frs 50 le mètre linéaire
» 25/30	63 frs 50 » »
» 20/30	58 frs 50 » »

Ces prix seront révisables et suivront les fluctuations des taux des salaires horaires indiqués par le Service des Ponts et Chaussées de Cherbourg pour les travaux du deuxième mur de quai du Port de Cherbourg ;

4° Les Etablissements Christiani et Nielsen supporteront la charge de tous les impôts, assurances, redevances, etc., relatifs à la carrière de Fermanville ;

5° Un accord devra intervenir avant le 1^{er} juillet 1932 entre la Ville de Lille et les Etablissements Christiani et Nielsen pour la remise en état aux frais de ces derniers du port de la carrière ;

6° Les Etablissements Christiani et Nielsen fourniront une caution personnelle et solidaire d'une banque française de 20.000 francs en garantie de l'exécution des clauses du contrat à intervenir.

L'offre des Etablissements Christiani et Nielsen, qui correspond à peu de choses près à celle faite jadis par M. André Dupeyrat, étant avantageuse pour la Ville, nous vous proposons : *a*) de l'accepter ; *b*) d'approuver le projet de convention que nous vous soumettons ; *c*) de nous autoriser à signer la convention définitive ; *d*) d'annuler en conséquence votre délibération du 26 décembre 1930 qui n'a pas été suivie d'effet.

Adopté.

M. INGELRANS. — Je m'étonne de la facilité avec laquelle l'entrepreneur peut se dégager de ses obligations. Il lui aura suffi de faire valoir la défaillance des concours qui lui avaient été promis. Il y avait contrat. Pourquoi ne pas le faire respecter ? Pourquoi aussi n'avoir pas exigé de caution de cet entrepreneur ?

Observations

M. LE MAIRE. — Il est souhaitable d'obtenir des entrepreneurs le respect des contrats. Nous aurions pu ouvrir une procédure contre M. Dupeyrat. Mais comment peigner un diable qui n'a pas de cheveux. Nous avons préféré tenter de nous entendre avec un autre concessionnaire.

Cette entente, nous l'avons conclue avec la firme Christiani et Nielsen qui exploite déjà des carrières dans la même région. Les intérêts de la Ville sont ainsi sauvegardés.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1578

Dans votre séance du 27 avril 1931, vous avez renvoyé, pour nouvel examen par votre Commission des Services concédés, la demande présentée par la Société A. Collin & C^e, concessionnaire de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères, à l'effet d'obtenir une majoration de subvention à raison :

Enlèvement des ordures ménagères

Modification de la redevance

- a) De l'augmentation de longueur des voies desservies ;
- b) Des congés payés accordés à son personnel selon le désir exprimé par la Ville.

Après étude la question, il a été reconnu que, depuis le 21 mars 1930, date à laquelle la longueur des voies nouvelles atteignait 2.119 mètres, par suite de l'ouverture de la rue Georges Maertens, 80 mètres, l'enlèvement des ordures ménagères avait été effectué : a) En juillet 1930, dans la rue Louis Dupied, 140 mètres ; b) Le 20 octobre 1930, dans la carrière de la Funquée, 330 mètres ; c) Le 30 décembre 1930, dans une partie de l'avenue Verhaeren, 206 mètres.

Dans ces conditions, l'augmentation du parcours est passée à 2.589 mètres le 20 octobre 1930. En exécution de l'article 48 de la convention intervenue le 27 janvier 1922, la Société A. Collin & C^e a droit, à partir du 20 octobre 1930 à une majoration égale à 1/300^e de la subvention principale, majoration fixée à 8.361 francs 78 par votre délibération du 26 juin 1930.

La majoration, pour la période comprise entre le 20 octobre 1930 et le 31 décembre 1930, s'établit comme suit en prenant pour base l'augmentation annuelle de 8.361 francs 78 dont il vient d'être question :

Pour deux mois	$8.361\ 78 \times 2$	=	1.393 63
	12		
Pour douze jours	$8.361\ 78 \times 12$	=	287 73
	12×30		
Total			1.681 36

**

D'autre part, en ce qui concerne la réclamation des dépenses supplémentaires supportées par l'entrepreneur du fait des congés payés, il est apparu que la solution la plus équitable consisterait en l'allocation d'une indemnité forfaitaire annuelle de 30.000 francs, étant entendu que la dite indemnité :

- a) Ne serait révisée uniquement que dans le cas de variation du salaire moyen des ouvriers ;
- b) Serait supprimée quand les congés payés seront accordés en vertu d'une loi.

Le point de départ de cette indemnité a été fixée au 1^{er} janvier 1930.

D'accord avec votre Commission des Services Concédés, nous vous prions de décider :

1^o Le règlement à la Société A. Collin & C^{ie}, d'un supplément de redevance, pour la période du 20 octobre 1930 au 31 décembre 1930, à raison de l'ouverture de voies nouvelles, égal à 1.681 36

2^o Qu'à partir du 1^{er} janvier 1931, la redevance annuelle supplémentaire, pour ouverture de voies nouvelles, arrêtée à 16.723 francs 56, par votre délibération du 26 juin 1930, sera portée à. 25.085 33

3^o Le règlement, à partir du 1^{er} janvier 1930, d'une indemnité annuelle forfaitaire de 30.000 francs pour les congés payés ;

4^o Que la dépense résultant des augmentations ci-dessus sera prélevée, savoir :

a) Pour le rappel afférent à l'exercice 1930 soit 31.681 fr. 36 sur un crédit d'égale somme à ouvrir au B. S. de 1931 ;

b) Pour le complément à la subvention annuelle quant à l'année 1931 sur le crédit « Propriété publique », art. 60 du B. O. de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1579

Sapeurs-Pompiers
Habillement

Nous avons été saisi par le Conseil d'Administration de notre corps des Sapeurs-Pompiers et la Section Syndicale des dits sapeurs d'une demande tendant à instituer, en vue de l'habillement de nos sapeurs, le système de la masse.

Nous vous proposons de donner suite à cette requête dans les conditions ci-contre :

I. — La Ville passerait elle-même les adjudications et marchés nécessaires en vue de la fourniture des effets d'habillement.

II. — Chaque sapeur continuerait de verser annuellement, conformément au statut du personnel municipal, une somme de 400 francs, au moyen de retenues trimestrielles de 100 francs chacune sur son salaire et il lui serait ristourné en fin d'année la différence entre la dite somme de 400 francs et celle qui serait effectivement dépensée pour lui.

Cette mesure prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 1931.

Nous vous demandons en outre de décider :

a) La mise en adjudication publique des effets d'habillement et d'équipement suivant les clauses et conditions du cahier des charges que nous soumettons ;

b) La mise en adjudication restreinte, après appel d'offres, de la fourniture des bottes et brodequins.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1580

Conservatoire
de Musique
Fourniture
de pianos
Marché

Les deux pianos marque « Pleyel », N° 134.715 et 141.088, utilisés au Conservatoire de Musique pour les cours supérieurs de jeunes filles, depuis plus de vingt ans, ont absolument besoin d'être remplacés.

La maison Pleyel, consultée à ce sujet, s'est déclarée disposée à nous livrer deux nouveaux pianos de la même marque, moyennant le versement, par la Ville, d'une somme forfaitaire de 20.000 francs.

Nous vous prions, d'accord avec vos troisième et quatrième Commissions, d'accepter cette offre avantageuse et de nous autoriser à passer avec M. Gras, représentant de la maison Pleyel, le marché nécessaire.

La dépense en résultant sera inscrite au Budget supplémentaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1581

Théâtres municipaux

Assurances :
 a) des tiers spectateurs ;
 b) des artistes ;
 c) du personnel

MESSIEURS,

Le 1^{er} septembre 1928, la Ville a contracté pour trois années avec la Compagnie « La Nationale » deux polices en vue :

a) De garantir sa responsabilité civile à raison des accidents causés aux tiers spectateurs pendant les représentations et ce jusqu'à concurrence de 100.000 francs par victime et de 300.000 francs par sinistre. La prime afférente à cette police s'élève annuellement à 3.310 francs ;

b) D'assurer, dans les termes de la loi du 9 avril 1898 et autres subséquentes contre les accidents dont ils pourraient être victimes au cours des représentations et des répétitions, les artistes et les danseuses. La prime annuelle due en vertu de cette police et calculée à raison de 0,30 % sur les salaires — salaires évalués forfaitairement à 2 millions — s'élève à 6.000 francs.

De son côté, M. le Directeur des Théâtres a contracté avec la Compagnie « La Flandre » une police en vue d'assurer :

- 1^o Un chef machiniste ;
- 2^o Cinq machinistes ;
- 3^o Quatre machinistes ;
- 4^o Trois aides-machinistes ;
- 5^o Un garçon d'accessoires ;
- 6^o Un garçon de théâtre ;
- 7^o Deux électriciens ;
- 8^o Un chauffeur.

Cette police souscrite pour 10 années, renouvelable par tacite reconduction, à partir du 1^{er} novembre 1921, est toujours en cours.

Mais les deux polices consenties par la Compagnie « La Nationale » arriveront à expiration le 31 août prochain.

Nous avons provoqué les offres de la Compagnie « La Nationale » et la Compagnie « La Flandre » en vue du renouvellement des dites police et de l'incorporation dans la police contre les accidents du travail, du personnel ci-après qui n'est pas garanti actuellement :

Au Grand Théâtre :

- 1 secrétaire général ;
- 1 secrétaire dactylographe ;
- 1 surveillant du personnel et du matériel ;
- 2 premiers chefs d'orchestre ;
- 5 répétiteurs ;
- 4 régisseurs ;
- 2 bibliothécaires ;
- 2 buralistes ;
- 1 coiffeur ;
- 1 chef figurant.

Au Théâtre Sébastopol :

1 chef d'orchestre ;
3 répétiteurs ;
2 buralistes ;
1 coiffeur.

Personnel rétribué sur la recette du jour :

<i>Grand Théâtre</i>	<i>Théâtre Sébastopol</i>
10 contrôleurs	8 contrôleurs
10 ouvreuses	6 ouvreuses
2 buralistes	2 buralistes
3 habilleuses	2 habilleuses
1 tapissier	1 tapissier

Une moyenne de 10 figurants par représentation tant au Grand Théâtre qu'au Théâtre Sébastopol.

Les propositions de la Compagnie « La Flandre » qui offre de garantir :

1° La responsabilité civile de la Ville, moyennant un prix de 0,80 par place, soit pour le Grand Théâtre et le Théâtre Sébastopol qui comportent chacun environ 1.600 places, une prime annuelle de 2.560 francs ;

2° Les artistes et le personnel contre les accidents pouvant leur survenir moyennant paiement d'une prime de 0,25 % des salaires, nous paraissent les plus avantageuses.

Nous vous demandons de souscrire avec cette Compagnie, aux conditions ci-dessus, deux polices qui prendraient cours le 1^{er} septembre 1931 pour une durée d'une année renouvelable par année par tacite reconduction.

La dépense sera prélevée sur le crédit des Théâtres.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'art. 11 de la loi du 19 juillet 1924, concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Eugène Deleplanque, 77, rue Colbert, à Lille, représentant les consorts Deleplanque, tendant au lotissement de divers terrains en bordure des rues d'Emmerin, Desfaillers, de l'Epinette, de Cronstadt et du Chevalier de l'Espinard.

D'accord avec votre Commission du Plan et vu le rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° Dans les rues de Cronstadt et du Chevalier de l'Espinard, les travaux de mise en état de viabilité devront être exécutés préalablement à toute autorisation de vente de terrain ;

N° 1582

Lotissement

Terrains situés en bordure des rues d'Emmerin, Desfaillers, de l'Epinette, de Cronstadt et du Chevalier de l'Espinard

Avis

- 2^o En cas de demande de classement des rues de Cronstadt et du Chevalier de l'Espinard, les propriétaires riverains de ces rues s'engageront à construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;
- 3^o Les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;
- 4^o Les dépendances formant marteau seront adossées par paires ;
- 5^o Les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1583

MESSIEURS,

Emprunts :
a) *de 10.500.000 fr. ;*
b) *de 3.000.000 fr.*
au Crédit Foncier

Conversion

Par votre délibération du 27 février dernier vous avez autorisé l'Administration municipale à demander au Crédit Foncier la conversion de nos emprunts de 10.500.000 francs et 3.000.000 de francs contractés en 1920 et 1921 au taux d'intérêt de 6,65 %.

Nos démarches près de cet établissement de crédit nous ont permis de parvenir à un accord tendant à ce que le capital restant dû au 30 juin 1931 sur les deux emprunts précités, augmenté de l'indemnité de remboursement anticipé de 1/2 % et des frais de timbres, soit :

Emprunt de 10.500.000 francs	9.731.566 80
Emprunt de 3.000.000 de francs	2.780.449 37
Ensemble	12.512.016 17

soit converti en un emprunt d'égale somme remboursable en 29 ans 1/2, c'est-à-dire dans un temps égal à celui qui restait à courir sur les emprunts primitifs.

Le taux d'intérêt consenti par le Crédit Foncier est de 5,05 % et l'annuité de remboursement est fixée à 820.190,58 en diminution de 148.298,88 sur le montant des annuités précédentes qui s'élevaient à 968.489,46.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions de vouloir bien : a) ratifier les dispositions arrêtées avec le Crédit Foncier ; b) fixer, pour la régularité de l'opération, l'imposition extraordinaire annuelle nécessaire au service du nouvel emprunt à 10 centimes 26, à partir de 1932, en nous autorisant, au surplus, à signer tous actes constituant les formalités habituelles en conformité des conditions ci-dessus spécifiées.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Deux de nos emprunts d'après guerre — 3.700.000 francs et 400.000 francs — ont été contractés avec le Crédit Foncier, en 1921, au taux d'intérêt de 7,85 %.

Les contrats passés à cet effet prévoient la possibilité pour la Ville de recourir, au bout de la dixième année, au remboursement anticipé du capital restant dû à cette date, moyennant un préavis de six mois et le versement d'une prime de 0,50 % de la valeur de ce capital.

Nous avons, en conséquence, informé le Crédit Foncier de notre intention de rembourser, le 31 décembre 1931, le capital des deux emprunts précités. Nous vous prions de vouloir bien ratifier, aux fins de notification officielle, l'acte dont il s'agit.

Ainsi que nous avons procédé pour les deux emprunts précédents — 3.000.000 francs et 10.500.000 francs — dont vous venez de décider la conversion, nous allons engager des négociations ayant pour but de rechercher un aménagement de notre dette en rapport avec le loyer actuel de l'argent qui, ainsi que vous avez pu le constater, est considérablement réduit depuis l'époque où nous avions été amenés à la dure nécessité de contracter les prêts nécessaires à combler le déficit de nos premiers budgets d'après guerre.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons reçu de M. le Maire de Croix un émouvant appel où il nous demande, de la façon la plus pressante, d'apporter notre aide aux communes de Bondues, Croix, Flers-lez-Lille, Lys-lez-Lannoy, Wattrelos, qui, par suite de la prolongation de la crise de chômage dans l'industrie textile, ont vu le plus clair de leurs ressources s'épuiser et sont sur le point de se trouver dans l'impossibilité de continuer à alimenter les caisses des Bureaux de Bienfaisance chargés de la distribution des secours.

Complétant le geste de solidarité que, sur ma proposition, vous avez tenu à accomplir en votant, le 8 juin, une subvention à la commune de Wattrelos, nous vous prions de décider d'allouer aux Bureaux de Bienfaisance des communes susvisées une subvention de cinquante mille francs.

N° 1584

Emprunts :
a) *de 3.700.000 fr.*
b) *de 400.000 fr.*
au Crédit Foncier

Remboursement anticipé

N° 1584 bis

Grèves du Textile
Secours aux familles nécessiteuses de la Région de Roubaix-Tourcoing

Cette somme serait versée auxdits Bureaux, au prorata des familles de grévistes secourues, suivant l'état ci-contre :

Wattrelos	2.587
Croix	1.250
Lys-lez-Lannoy	456
Flers-lez-Lille	135
Bondues	110

Il est entendu que les secours devront être répartis par les soins des Bureaux de Bienfaisance de ces communes, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, entre toutes les familles que le chômage prolongé rend nécessiteuses.

La dépense sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir au Budget supplémentaire de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 50.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1931.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Au cours d'une séance du Conseil Municipal convoqué spécialement dans ce but, vous avez voté un crédit de cinquante mille francs afin de nous permettre de venir en aide aux familles nécessiteuses des travailleurs en grève de Wattrelos, les secours devant être distribués par les soins du Bureau de Bienfaisance de cette commune.

Nous avons reçu du Maire de Wattrelos, l'honorable M. Henri Briffaut, la lettre de reconnaissance que voici :

« Wattrelos, le 15 juin 1931.

« Le Maire de la Ville de Wattrelos
« au Citoyen Roger Salengro,
« Député-Maire de la Ville de Ville.

« Mon cher Collègue et Ami,

« Au nom de la population ouvrière wattrelosienne, merci de tout cœur
« pour le geste généreux de la Ville de Lille à l'égard... de sa sœur pauvre.

« Et toute notre reconnaissance à son Maire à qui nous sommes redé-
« vables de cette bienfaisante initiative.

« Avec l'expression de mes sentiments fraternellement dévoués,

« Le Maire,
« Signé : Henri BRIFFAUT ».

**

Nous avons reçu pareillement, une lettre de remerciements portant les signatures du Vice-Président du Bureau de Bienfaisance de Wattrelos et du Maire de cette Commune :

« Wattrelos, le 16 juin 1931.

« Le Maire de la Ville de Wattrelos
« et le Vice-Président du Bureau de Bienfaisance
« à Monsieur le Député du Nord,
« Maire de la Ville de Lille.

« Monsieur le Maire,

« Par lettre du 10 juin dernier, vous nous informez que le Conseil Municipal de Lille a voté un crédit de 50.000 francs, qui, dès l'approbation préfectorale, sera mis à la disposition du Bureau de Bienfaisance de Wattrelos en vue de venir en aide aux familles nécessiteuses des grévistes.

« Vous n'ignorez pas que c'est la mort dans l'âme que nous nous étions résignés à n'allouer qu'un secours insuffisant pour vivre aux familles nécessiteuses de nos grévistes ; aussi c'est avec une bien douce émotion que nous avons pris connaissance de votre lettre et de la délibération de votre Conseil Municipal auquel nous vous demandons de témoigner les plus vifs remerciements de nos administrations respectives pour ce beau geste de solidarité bien comprise.

« Cette preuve de la mansuétude de la Capitale des Flandres envers sa modeste sœur wattrelosienne, sera surtout appréciée, par notre laborieuse population ouvrière qui lutte avec un courage indomptable pour conserver son droit à la vie et à laquelle nous pourrons à présent remettre, grâce à vous, un secours supplémentaire de 1 kg. de pain par semaine et par personne secourue ; ce qui transforme notre barème de secours de la façon suivante :

	AVANT	APRÈS
« 1 personne secourue	1 kg pain	2 kgs pain
« 2 " 	2 "	4 "
« 3 " 	4 "	7 "
« 4 " 	6 "	10 "

« En terminant, nous nous permettons de vous présenter l'expression particulière de notre reconnaissance pour votre initiative bien en accord avec vos convictions humanitaires et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs et plus dévoués sentiments.

« Le Vice-Président
« du Bureau de Bienfaisance,
« Signé : GRIMONPONT.

« Le Maire de Wattrelos,
« Conseiller Général,
« Signé : BRIFFAUT. »

Aujourd'hui, nous prenons une seconde délibération. J'ai quelque raison de penser que ce sera la dernière. Quelle que soit l'issue de la grève, j'ai la certitude de traduire l'opinion de tous mes collègues en adressant

aux grévistes de la région de Roubaix-Tourcoing, demeurés sur la brèche après avoir tant souffert, l'expression de notre admiration la plus émue.

Le Conseil unanime, s'associant à l'hommage rendu par M. le Maire aux grévistes de la région de Roubaix-Tourcoing, vote le crédit qui lui est proposé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1585

MESSIEURS,

Hospices

*Bail emphytéotique
rue d'Arras*

Avis

Dans sa séance du 27 juin 1931, la Commission Administrative des Hospices de Lille a décidé :

1° De résilier, pour le 15 mars 1932, le bail emphytéotique, d'une durée de 99 ans, à compter du 15 mars 1945, consenti au profit de la Société anonyme coopérative « L'Union de Lille » quant au terrain de 635 m² 63, sis à Lille, rue d'Arras, dans le fond des numéros 131 à 135 ;

2° D'accorder à la dite Société un bail de 20 ans à dater du 15 mars 1932 pour le terrain dont il s'agit, moyennant une redevance annuelle de 7 hl 26 l. de blé et sous les conditions du cahier des charges des baux emphytéotiques du 12 avril 1930 et de l'additif actuellement en préparation.

D'accord avec votre troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux deux délibérations que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1586

MESSIEURS,

Hospices

Legs Bailly

Avis

Aux termes de son testament en date du 15 mars 1919, déposé en l'étude de M^e Senlis, notaire à Lille, M^{me} Jeanne Bailly, décédée à Lille le 20 juillet 1930, a légué aux Hospices de Lille une partie de sa fortune pour être employée à la fondation de lits à l'Hospice Ganthoïs.

Dans sa séance du 27 juin 1931, la Commission Administrative des Hospices a décidé l'acceptation de ce legs sous bénéfice d'inventaire.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Cinquième Commission, de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance nous a fait part de la situation difficile dans laquelle se trouve la trésorerie de l'établissement qu'il gère, situation qui va le mettre dans l'impossibilité matérielle de faire face aux paiements les plus nécessaires et les plus urgents.

Il nous demande de vouloir bien, à titre exceptionnel, autoriser le mandatement, par anticipation, de deux douzièmes de la subvention allouée par la Ville.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande et de décider en conséquence que les mensualités de juillet et d'août seront immédiatement mandatées et versées entre les mains de M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance.

Adopté.

N° 1586 bis

Subvention au Bureau de Bienfaisance

Paiement de mensualités par anticipation

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices a, dans sa séance du 13 juin 1931, décidé d'installer le chauffage central à l'Hôpital Saint-Sauveur dans le service médical adultes et les locaux affectés au personnel religieux.

Elle a, en même temps, adopté les plans, devis et cahier des charges préparés pour parvenir à l'adjudication restreinte de cette installation dont le coût s'élèvera à 50.000 francs, et convenu que les travaux de bâtiments seront exécutés par les entrepreneurs de l'entretien aux prix et conditions de l'adjudication en cours.

Nous vous proposons, d'accord avec vos Deuxième et Cinquième Commissions, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération que nous vous soumettons.

Adopté.

N° 1587

Hôpital Saint-Sauveur

Installation du chauffage central

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'améliorer le service de distribution des aliments à une partie des pensionnaires de l'Hospice Général, la Commission Administrative des Hospices a, dans sa séance du 25 avril 1931, estimé qu'il y avait lieu d'installer un monte-charges dans la cage d'escalier de l'ouvrage du dit hospice.

Elle a, en même temps, adopté les plans, devis, cahier des charges,

N° 1587 bis

Hospices

Installation d'un monte-charges à l'Hospice Général

Avis

relatifs à cette installation, dont le coût s'élèverait à 80.000 francs et décidé que les travaux seront exécutés, en ce qui concerne :

a) Le monte-charges proprement dit, à la suite d'une adjudication restreinte sur appel d'offres adressé à des constructeurs spécialistes ;

b) Le bâtiment, par les entrepreneurs des travaux d'entretien des propriétés des hospices aux prix et conditions de l'adjudication.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la délibération que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1588

MESSIEURS,

Ville de Lille
Budget supplémentaire pour l'exercice 1931

En soumettant à votre approbation le Budget supplémentaire de notre Ville pour l'exercice 1931, la Commission des Finances et l'Administration Municipale en ayant délibéré, nous croyons devoir dès l'abord vous signaler que : 1^o l'excédent des recettes réalisées au titre de l'exercice 1930 sur les dépenses acquittées ; 2^o les restes à recouvrer et les recettes à continuer, les restes à payer et les dépenses à continuer sont l'exacte reproduction des sommes qui figurent au Compte d'Administration de l'exercice 1930.

Dans ces conditions il ne paraît pas nécessaire de vous en faire ici l'énumération.

Nous nous contenterons simplement de vous donner dans le détail les recettes et les dépenses nouvelles que nous avons inscrites audit Budget.

**

TITRE PREMIER. — RECETTES

Le titre I de ce document financier comporte l'ensemble des recettes et se subdivise en trois chapitres :

CHAPITRE PREMIER

A. — *Résultat de l'exercice 1930. — Excédent des recettes réalisées sur les dépenses acquittées* 8.582.026 10

B. — *Restes à recouvrer de l'exercice 1930 :*

Sous cette rubrique sont inscrits vingt-trois articles pour une somme globale de 3.479.244 17

A reporter 11.761.270 27

Report 11.761.270 27

CHAPITRE II

Ce chapitre, qui comprend treize articles, donne l'enumeration des *recettes non réalisées des exercices antérieurs et au sujet desquelles aucun titre n'a été établi. Ces articles forment un ensemble de recettes de 5.004.343 64*

CHAPITRE III

Dans ce chapitre sont comprises les *recettes nouvelles réparties en dix-neuf articles que voici :*

Dommages de guerre, indemnités à recevoir en remboursement d'avances faites sur les services budgétaires, ci	1.000.000 »
Construction d'égout rue Baptiste Monnoyer, participation du Département	6.000 »
Construction d'égout rue de Douai. Participation de M. Donat-Dupont	16.875 »
Dérivation et couverture de l'Arbonnoise. Participation des propriétaires riverains	154.190 »
Embranchement de la Gare des Flamands au Port de Cherbourg. Pose d'une voie de 0.60. Redevance « Entreprise de travaux publics de l'Ouest »	15.000 »
Règlement de sinistre. Ecole Jacquart. Ordre.	36.482 »
Règlement de sinistre. Ecole Diderot. Ordre.	1.800 »
Enlèvement des ordures ménagères par la Société A. Collin et Cie. Grève de novembre 1930. Retenue pour interruption de service.	25.000 »
Remboursement par les caisses primaires d'assurances sociales de frais de traitement d'assurés sociaux dans les sanatoria et établissements de cure en 1930 et 1931	200.000 »
Ecole supérieure de garçons. Aménagement des laboratoires. Subventions de l'Etat et du Département	46.750 »
Groupe Scolaire du Buisson. Subvention supplémentaire du Département	6.270 »
Groupe Scolaire du Faubourg de Béthune. Subvention du Département	212.722 »
Part de la Ville dans la répartition entre les communes des sommes rendues disponibles par la suppression du Budget des cultes.	
Année 1930	671 »
<i>A reporter</i>	<i>1.711.760 » 16.765.613 91</i>

<i>Report</i>	1.711.760	»	16.765.613 91
Part contributive de l'Etat dans les dépenses d'acquisition de matériel et d'outillage en faveur des écoles pratiques de garçons et de filles. Année 1930	33.700	»	
Subvention de l'Etat pour les dégâts causés aux propriétés communales en 1930	44.600	»	
Subvention de l'Etat pour augmentations de traitement des commissaires de police en 1930	7.875	»	
Eclairage public. Candélabre abattu. Règlement de dégâts. Ordre	2.234	22	
Fondation Violette. Répartition sur actions par la Compagnie Immobilière de Lille. Ordre.	421	75	
Remboursement par l'Etat des indemnités payées aux maîtres auxiliaires de l'Ecole Baggio en 1918	1.050	»	
 Ces recettes nouvelles s'élèvent ensemble à ...			1.811.640 97

RÉCAPITULATION DES RECETTES

Les recettes inscrites dans ces trois chapitres :

Chapitre I. — A) Résultat de l'exercice 1930.

Excédent des recettes réalisées sur les dépenses acquittées	8.582.026 10
B) Restes à recouvrer de l'exercice 1930.	3.179.244 17

Chapitre II. — Recettes non réalisées des exercices antérieurs et au sujet desquelles aucun titre n'a été établi

5.004.343 64

Chapitre III. — Recettes nouvelles

1.811.640 97

forment un total de

18.577.254 88

18.577.254 88

**

TITRE II. — DÉPENSES

CHAPITRE PREMIER

Ce chapitre comprend les restes à payer de l'exercice 1930 formant un ensemble de

11.390.260 50

Remarque importante : Ces restes à payer représentent exactement l'importance des crédits à reporter figurant au Compte d'Administration de l'exercice écoulé.

A reporter

11.390.260 50

Report 11.390.260 50

CHAPITRE II

Sous la rubrique « Dépenses Nouvelles » ce chapitre comporte :

- A) Les dépenses engagées depuis le vote du Budget primitif de 1931 en vertu de délibérations approuvées par l'Autorité supérieure ;
- B) Les insuffisances de crédits au titre de l'exercice 1930 ;
- C) Les insuffisances de crédits au titre de l'exercice 1931 ;
- D) Les dépenses à engager en vertu du vote que vous allez émettre et qui sont à imputer sur le solde disponible.

A) DÉPENSES ENGAGÉES

En vertu de crédits votés par le Conseil Municipal dans ses séances des :

27 février	85.000	»
Congrès de la Fédération Générale des Anciens Combattants, Mutilés, Réformés et Victimes de la Guerre, des Chemins de Fer de France et des Colonies. Congrès de l'Union des Victimes de la Guerre et Anciens Combattants de la C ^e du Chemin de Fer du Nord. Subventions	2.000	»
Construction d'un égout rue Baptiste Monnoyer	38.000	»
Construction d'un égout rue de Douai	45.000	»
27 avril	617.848	91
Congrès de la Fédération Ouvrière et Paysanne.		
Subvention	1.000	»
Congrès de l'Union des Voies Ferrées et des Transports Automobiles. Subvention	1.000	»
Règlement de sinistre Ecole Diderot. Crédit d'ordre	1.800	»
Cinquantenaire de la Chambre Syndicale des Coupeurs en confection. Subvention	2.000	»
Dégâts à la propriété de M. Van den Heede. Règlement	2.344	»
Syndicat de dessèchement des marais de la Haute-Deûle. Renouvellement de la Convention. Augmentation de la redevance	9.000	»
<i>A reporter</i>	12.093.109	41

Report	12.093.109 41
Funérailles de M. Doyennette, Adjoint au Maire	10.900 »
Service de la vaccination antidiphétique. Crédit supplémentaire. Exercice 1930	16.000 »
Familles nombreuses. Ristourne de droits d'octroi. Crédit supplémentaire. Exercice 1930.	20.000 »
Taxe municipale sur les balcons. Exercice 1930. Constructions nouvelles. Exonération. Remboursement à divers	22.000 »
Monument Albert Samain. Subvention complémentaire	24.641 55
Dénombrement de la population. Crédit supplémentaire	30.000 »
Propreté publique. Entreprise Collin et Cie. Augmentation de la subvention pour 1930	31.681 36
Règlement de sinistre Ecole Jacquard. Crédit d'ordre	36.482 »
Pavages. Travaux neufs. Matériaux. Crédit supplémentaire. Exercice 1930	40.000 »
Entretien des calorifères. Ecole des Beaux-Arts et Musée d'Histoire Naturelle. Remplacement des chaudières	40.000 »
Société de Courses du Croisé-Laroche. Subvention	50.000 »
Musique Municipale. Renouvellement de l'habillement	78.000 »
Fonds Municipal de Chômage. Crédit supplémentaire	200.000 »
<i>8 juin</i>	50.000 »
Grèves du Textile. Secours aux familles nécessiteuses de la région de Roubaix-Tourcoing.	50.000 »
B) INSUFFISANCE DE CRÉDITS AU TITRE DE L'EXERCICE 1930	
Ces dépenses, réparties en quatorze articles, forment un total de	510.577 04
C) INSUFFISANCE DE CRÉDITS AU TITRE DE L'EXERCICE 1931	
Ces dépenses, réparties en cinq articles, forment un total de	317.350 »
<i>A reporter</i>	12.971.036 45

Report 12.971.036 45

D) DÉPENSES A ENGAGER EN VERTU DU VOTE
A ÉMETTRE ET QUI SONT A IMPUTER
SUR LE SOLDE DISPONIBLE

A) *Grands Travaux* :

Assainissement de la rue Ambroise Paré	47.000	"
Institut Stomatologique et Clinique Dentaire Scolaire. Aménagement de locaux	80.000	"
Ecole primaire supérieure de garçons. Aména- gement des laboratoires	85.000	"
Ecole de plein air. Construction	300.000	"
Construction d'une Bibliothèque Communale.	500.000	"
Nouvel Hôtel de Ville. Construction	1.200.000	"
Acquisition d'immeubles destinés à être démo- lis aux fins d'assainissement	1.800.000	"
		4.012.000 "

B) *Solidarité Sociale* :

Fête Nationale. Distribution de viande aux in- digents	50.000	"
Grèves du Textile. Secours aux familles néces- siteuses de la Région de Roubaix-Tourcoing.	50.000	"
Fourneaux Economiques. Crédit supplémen- taire	76.000	"
Laïcisation des dispensaires du Bureau de Bien- faisance des quartiers de Moulins et de Fives-Saint-Maurice	300.000	"
Fonds Municipal de Chômage. Crédit supplé- mentaire	400.000	"
		876.000 "

C) *Subventions* :

Comité National pour la réhabilitation des Vic- times des Conseils de Guerre	100	"
Groupe du Nord des Amis de l'Ecole Nouvelle.	100	"
Groupement « Les Amis d'Albert Samain » ..	100	"
Association « Le Livre de l'Aveugle »	200	"
Association Astronomique du Nord	1.000	"
Congrès des Commerçants Patentés en T. S. F.	1.000	"
Confédération Général du Travail. Comité d'Ac- tion pour la Paix	1.000	"
		3.500 "

A reporter 17.862.536 45

Report 17.862.536 45

D) Dépenses diverses :

Fondation Alexandre Leleux. Régularisation	73 38
Fondation Violette. Répartition sur actions.	
Remploi en rente. Ordre	421 75
Eclairage public. Candélabre abattu. Règlement de dégâts. Ordre	2.234 22
Assurance des Membres du Conseil Municipal.	4.000 "
Inondation de caves rue du Sec-Arembault, N° 30. Règlement d'indemnité	7.433 "
Cimetière de l'Est. Clôture en béton armé	12.000 "
Tables sur tréteaux. Marché	17.425 "
Logements et vêtements réquisitionnés pendant la guerre. Règlement d'indemnités	20.000 "
Lycée Fénelon. Internat. Achat d'un frigidaire.	20.000 "
Conservatoire. Remplacement de pianos	20.000 "
Pesage. Achat de bascules. Marché	22.000 "
Cours d'éducation physique et Encouragement aux sports. Crédit supplémentaire	25.000 "
Travaux d'épuisement des eaux du sous-sol. Crédit supplémentaire	50.000 "
Plus-value sur centimes de l'exercice 1930 destinée au paiement des annuités d'emprunt.	370.132 60
	570.719 95
	18.433.256 40

**

En résumé, le Budget supplémentaire de la Ville, pour l'exercice 1931, s'établit comme suit :

Recettes	18.577.254 88
Dépenses	18.433.256 40
Excédent de Recettes	143.998 48

M. LE MAIRE. — Nous nous sommes fait un devoir de souligner, dès l'abord, la discrimination entre les différentes recettes, au titre de l'exercice 1930 8.582.026 10

Restes à recouvrer de l'exercice 1930, sous la même rubrique sont inscrits vingt-trois articles, somme globale 3.179.244 17

Au titre des recettes non réalisées des exercices antérieurs. 5.004.343 64

Au titre des nouvelles recettes réparties en dix-neuf articles 1.811.640 97

Nous nous devons de souligner plus particulièrement, au titre des recettes nouvelles :

Dérivation et couverture de l'Arbonnoise. Participation des propriétaires riverains	134.190	»
Remboursement par les Caisses primaires d'Assurances Sociales des frais de traitement d'assurés sociaux dans les Sanatoria et Etablissements de cure. En 1930-1931	200.000	»
Subvention du Département en faveur du Groupe scolaire que nous avons construit Faubourg de Béthune	212.722	»
Enfin, recette nouvelle la plus importante : Dommages de guerre. Indemnités à recevoir et remboursement d'avances sur les services budgétaires	1.000.000	»

**

Nous nous sommes fait un devoir d'apporter, dans le même esprit, une discrimination dans les dépenses.

Restes à payer de l'exercice 1930	11.390.260	50
Dépenses engagées en vertu de crédits que nous avons votés au cours des séances :		

des 27 février	85.000	»
27 avril	617.848	91
8 juin	50.000	»

Au total : Crédits votés en ces trois séances	752.848	91
Insuffisance de crédits au titre de l'exercice 1930	510.577	04
Insuffisance de crédits au titre de l'exercice 1931	317.350	»
Je veux relever, particulièrement, les dépenses suivantes :		

Assainissement de la rue Ambroise Paré

47.000

Grève du Textile. Second secours aux familles nécessiteuses des travailleurs en grève de la région de Roubaix-Tourcoing	50.000	»
---	--------	---

Aménagement dans l'ancien immeuble de la Recette Municipale de l'Institut Stomatologique et d'une Clinique dentaire scolaire	80.000	»
--	--------	---

Aménagement des laboratoires de l'Ecole Primaire Supérieure Franklin	85.000	»
--	--------	---

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe

300.000

Laïcisation des Dispensaires du Bureau de Bienfaisance dans les quartiers de Fives-Saint-Maurice et de Moulins-Lille.	360.000	»
---	---------	---

Construction d'une Bibliothèque Communale

500.000

Construction de l'Aile de Beffroi de notre Hôtel de Ville ..

1.200.000

Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement	1.800.000	»
---	-----------	---

J'ai la certitude que seront plus particulièrement bien accueillis les crédits affectés à l'aménagement d'une Clinique dentaire pour enfants ; les crédits destinés à la laïcisation de deux dispensaires du Bureau de Bienfaisance, cela dans l'intérêt de la population lilloise ; le premier crédit voté en vue de la construction d'une Bibliothèque communale.

En fin de compte, notre Budget supplémentaire se solde par un excédent de recettes de 193.998 48

M. INGELRANS. — Je regrette de ne pouvoir m'associer au vote du Budget supplémentaire, pour la raison suivante : J'ai constaté qu'au chapitre « Solidarité Sociale » il était question de la laïcisation des dispensaires du Bureau de Bienfaisance de Moulins-Lille et de Fives-Saint-Maurice.

Je n'ai été invité à assister à aucune discussion sur cette décision importante, qui mérite plus que la citation d'un article dans l'énumération des crédits de dépenses inscrits au Budget supplémentaire. Je n'ai pas, non plus, eu connaissance qu'une étude financière ait été entreprise à ce sujet.

Je me demande jusqu'où vont aller ces dépenses. Construction d'un nouveau dispensaire. Coût : deux millions. Rémunération supplémentaire de nouveaux employés : cent vingt mille francs par an.

J'ai lu dans le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration qu'avait été entérinée une décision du Bureau de Bienfaisance relativement à cette laïcisation. Je suis surpris que les Administrateurs des Etablissements charitables puissent décider la réalisation d'une réforme qui engage lourdement les finances de la Ville. Le Conseil Municipal n'a pas pour mission d'homologuer de semblables décisions. Au surplus, je ne suis pas au courant des raisons qui vous incitent à présenter au Conseil Municipal cette proposition, sous la forme d'un crédit inscrit au Budget supplémentaire. J'aurais dû, tout au moins, être éclairé par un rapport traitant de la question. Je ne vois pas, en tout cas, le caractère d'urgence d'une telle mesure. Depuis cinquante ans que nous vivons sous ce régime, la nécessité d'en changer ne s'est jamais, que je sache, manifestée. Je vois toutefois, dans cette réforme l'abandon par la Ville de donations, avantages matériels importants. S'y ajouteront, pour nous, de lourdes charges pécuniaires.

M. LE MAIRE. — Je m'en voudrais de ne pas répondre à notre honorable Collègue.

M. Ingelrans a développé, à propos d'un article du Budget supplémentaire, un certain nombre d'observations de principe et de fait.

De principe : « Les choses sont ainsi depuis cinquante ans et elles marchent ».

Je ne vous savais pas aussi Conservateur. C'est être laïque que de laïciser des dispensaires tenus par des religieuses qui spéculent sur la misère des pauvres gens pour des fins confessionnelles. (*Applaudissements*).

Observation de fait : « Trois cent mille francs sont inscrits au Budget supplémentaire pour réalisation de cette réforme ». Il ne s'agit que d'un crédit de premier établissement. Il y aura d'autres « lourdes dépenses ». Vous vous dites insuffisamment informé.

Ce n'est pas la première fois que vous exposez pareille plainte. Votre intervention donne la preuve que vous avez étudié le problème. Vous n'êtes donc pas si mal informé que vous voulez bien le dire.

Je vais tenter d'éclairer, si possible, votre religion.

Trois cent mille francs sont inscrits au Budget supplémentaire, en vue de bâtir, rue Bourjembos, sur un terrain du Bureau de Bienfaisance, un Dispensaire laïque. L'immeuble où fonctionnent les services du Dispensaire de Moulin-Lille, nous l'avons et le gardons.

A Fives, sur un terrain du Bureau de Bienfaisance, devons-nous prévoir un palais ? Une modeste construction suffira.

Vous envisagez des charges énormes atteignant deux millions. Je confirme que ce crédit est le seul, au titre de premier établissement. Ce sera la seule dépense.

Au titre des dépenses d'entretien, il suffira de prévoir une majoration annuelle égale à cinquante mille francs.

Vous dites : « Le Bureau de Bienfaisance a pris une délibération relativement à la laïcisation des deux dispensaires. La charge de cette réforme sera supportée par la Ville ».

Si le Bureau de Bienfaisance a pris semblable délibération c'est sur les instances pressantes de la Ville représentée par son Maire, Gustave Delory. Et si, aujourd'hui, nous approchons de la réalisation, c'est sur mes instances à moi-même. Je prends, j'en suis fier, la responsabilité de cette mesure.

Jusqu'à présent, vous aviez voté notre Budget ordinaire, notre Budget supplémentaire. Pour la première fois, vous ne le voterez pas. Je suis heureux de cette séparation. Vous prendrez vos responsabilités devant l'opinion publique, devant les travailleurs, devant les laïques.

M. INGELRANS. — J'ai insisté, tout à l'heure, sur la façon dont la question a été posée. Je ne suis pas tenu au courant, dans le détail, de certaines questions sur lesquelles vous me demandez de me prononcer. Vous ne pouvés me reprocher de chercher à me faire une opinion en cette matière, alors que vous avez eu tout le temps de vous en former une. Ne me demandez pas de voter un article de cette nature, si vous ne me donnez pas les moyens d'examiner la question. Je regrette que vous n'ayez pas ici, comme pour la Gare de Passage et la dernière grève des Tramways, pris le soin de réunir, en séance privée, le Conseil Municipal, et de m'y convoquer.

Vous avez reconnu tout à l'heure que lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la Ville de Lille, les diverses fractions du Conseil se trouvent toujours en plein accord. Je ne vois pas pourquoi, en cette occasion, vous agitez la question politique. Les religieuses sont-elles vraiment coupables d'actes de pression, comme on veut bien le dire ?

Si je ne m'associe pas à votre vote sur un problème qui touche d'assez près les intérêts de la population, c'est parce que me manquent les éléments indispensables d'appréciation. Il ne faut pas dramatiser notre désaccord.

M. LE MAIRE. — Chaque fois que se présente un vote de principe, vous prétendez n'être pas informé. Les événements futurs donneront la preuve qu'au contraire vous êtes bien informé. Je pourrais invoquer certains faits, certains votes, certains gestes. Les arguments que vous mettez en ligne nous donnent la certitude que vous avez parfaitement étudié la question, que vous avez mûrement réfléchi.

Vous tentez de livrer bataille à propos de problèmes politiques. Nous avons été élus sur des listes différentes, il est, dès lors, logique qu'au Conseil Municipal nous ne soyons pas d'accord sur la question de laïcisation de nos deux dispensaires.

M. INGELRANS. — Cet article, qui a été introduit dans le Budget supplémentaire, aurait bien pu, en raison de sa brièveté, passer pour moi inaperçu. Vous n'ignorez pas qu'au cours de certaines séances, je me suis associé à votre vote sur d'autres questions parce que vos explications m'avaient convaincu.

M. LE MAIRE. — Vous avez cru devoir faire observer que vous ne pouviez siéger en séances de Commissions parce qu'elles se tenaient à des heures où vous n'étiez pas libre. M. Dehove, Président de la Commission des Services Concédés, a, pour vous, convoqué cette Commission à d'autres heures. En dépit de ce changement vous n'y êtes pas venu.

M. INGELRANS. — M. Dehove a malheureusement choisi une heure où je ne suis jamais libre. Je ne puis, dans la journée, disposer de mon temps. Je travaille pour un patron, Je ne suis qu'un employé.

M. LE MAIRE. — Vous vous dites laïque. Il s'agit de laïciser les dispensaires et vous refusez votre vote.

M. INGELRANS. — J'ai la prétention d'être laïque, peut-être d'une façon plus libérale que vous.

Dans un journal de Lille, j'ai lu de basses injures à mon adresse. Jamais je n'ai, quant à moi, remplacé les arguments par les injures, et je m'en glorifie : c'est d'ailleurs ma force.

M. LE MAIRE. — Depuis quand, au Conseil Municipal, est-il d'usage de faire état de campagnes de presse ? De la part de vos amis, ne sommes-nous pas, tous les jours, l'objet des plus basses injures ? Nous savons recevoir des coups. Je pense d'ailleurs que nos sentiments sont connus.

M. BAUCHE. — Depuis douze ans que je fais partie de la Commission de l'Assistance Publique, des ouvriers se sont plaints fréquemment auprès de moi de ne pouvoir obtenir de secours parce qu'ils ne s'étaient pas mariés.

religieusement ou qu'ils vivaient maritalement. Notre collègue Saint-Venant a dû intervenir maintes fois à ce sujet.

M. INGELRANS. — Si les faits signalés par M. Bauche sont exacts, je les désapprouve hautement ; mais est-il certain que, d'autre part, il ne s'en produit pas également ?

M. DUPREZ. — À quand la disparition du Stappaert ?

M. BRODEL. — M. Ingelrans veut-il nous dire s'il est partisan ou non de la laïcisation des dispensaires de Saint-Maurice et de Moulins-Lille ?

M. INGELRANS. — Je répète que cette question demande examen. Il est naturel que je cherche à me renseigner d'une façon exacte. Je ne suis pas documenté. On aura beau dire dans les gazettes que je n'ai pas d'opinion. Je m'attachera toujours, suivant mon habitude, à étudier les problèmes avant de me prononcer sur eux.

Le Budget supplémentaire de la Ville de Lille est adopté à l'unanimité moins une voix (M. Ingelrans).

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

I

N° 1589

Gare de passage

Le problème de la gare de passage s'est posé pour la première fois au Conseil Municipal le 23 septembre 1881 et le 21 juillet 1882. Le projet envisagé à l'époque prévoit une dépense globale de 11.800.000 francs.

**

Aussitôt après la guerre, les études sont reprises et, le 22 décembre 1919, le Conseil Municipal adopte le premier projet de gare de passage dont le coût s'élève à quatre-vingt-trois millions. Ce projet, limité à la gare de passage et à ses voies d'accès, est abandonné par suite des oppositions qu'il suscite.

**

La Compagnie étudie et présente, en 1923, un nouveau projet comportant la construction d'une gare de passage, ainsi que l'établissement d'une ligne nouvelle contournant l'agglomération de notre ville, avec amélioration des gares de la périphérie et suppression de trente-deux passages à niveau.

Ce projet, adopté par le Conseil Municipal le 21 octobre 1923, comporte une dépense totale de deux cent seize millions, non compris une somme de dix millions à verser par la Ville comme soule de l'échange de terrains lui appartenant et nécessaires à la réalisation du projet contre les terrains

du Chemin de fer qui deviendront disponibles après cette réalisation. De sorte que la prévision totale de la dépense est de l'ordre de deux cent vingt-six millions.

Ce nouveau projet subit le même sort que celui établi en 1919.

**

Le temps passe. Les prix de base sont en hausse sensible et lorsqu'en janvier 1927 on procède, sur l'invitation de M. le Ministre des Travaux Publics, à une nouvelle évaluation de la dépense, celle-ci passe de deux cent vingt-six millions à cinq cent soixante-dix millions.

On estime cette dépense exagérée. Aussi la Compagnie est-elle chargée de remanier son projet.

**

Tenant compte des critiques faites au cours de l'enquête d'utilité publique et des suggestions de la Commission d'Enquête au sujet du tracé envisagé aux projets de 1923 et de 1927, la Compagnie étudie un nouveau tracé qui, vers Mouscron et Calais, suit, à peu de chose près, celui de l'ancienne ligne du littoral ; les voies principales, à la sortie de la gare de passage, ainsi que celles de la boucle de rotation du matériel vide, se trouvant reportées sur les terrains non bâties des fortifications ou leurs abords.

La dépense, de par cette transformation, n'est cependant réduite que de quarante-six millions.

**

La Compagnie est, dès lors, amenée à rechercher quelles seront les installations qui peuvent être ajournées ou disjointes du projet, sans en modifier la consistance générale. Elle dresse un nouveau programme qui constitue, somme toute, une première étape des travaux compris dans l'avant-projet soumis à l'enquête d'utilité publique et qui comporte, aussi bien, les réductions et modifications ci-après :

1^o Le nombre des voies à quai de la gare de passage est ramené de dix-huit à treize ;

2^o Le tracé des voies comprises entre la gare de passage et les gares de Saint-André et de La Madeleine suit, à peu de chose près, celui de l'ancienne ligne du littoral ;

3^o La boucle de rotation du matériel vide est supprimée, ainsi que la plupart des raccordements directs ;

4^o Les installations du nouveau dépôt de Ronchin, appelé à remplacer le dépôt actuel de Fives, sont réduites au minimum indispensable ;

5^o Les dispositions prévues dans les diverses gares de la périphérie sont simplifiées ;

6^o La pose des voies du quadruplement est ajournée sur certaines parties.

La dépense de ce projet réduit, évaluée en février 1927, à trois cent quatre-vingt millions, y compris les dix millions de la soulté à verser par la Ville de Lille pour l'échange de terrains, est présentement de l'ordre de quatre cent soixante millions, dépense considérée par nous comme trop élevée.

**

La Compagnie procède à un nouveau remaniement du projet, ramenant ainsi la dépense à quatre cent trente millions, évaluation d'ailleurs approximative, qui ne pourra être précisée qu'après l'achèvement des études définitives.

II

Le projet ainsi remanié que nous soumet aujourd'hui la Compagnie comprend les travaux ci-contre :

I. Etablissement à Lille, d'une gare de passage, construite de la façon la plus moderne et offrant au public toutes les commodités qu'il peut désirer.

Un service de messageries, pourvu d'un outillage perfectionné, est accolé à la nouvelle gare.

II. Modification des voies actuelles, de part et d'autre de la gare de passage, depuis les territoires d'Hellemmes et de Ronchin, jusqu'à l'extrémité, vers Calais, de la gare de Saint-André.

Entre la gare de passage et les gares de Saint-André d'une part, de La Madeleine d'autre part, les nouvelles voies suivent sensiblement l'ancienne ligne du littoral ; les nouvelles voies, vers Mouscron, franchissent d'autre part la ligne de Lille-Calais, au moyen d'un pont prévu aux abords des Abattoirs de Lille, pour venir se souder aux voies actuelles de Lille-Calais, à l'extrémité nord de la gare de La Madeleine.

III. Etablissement d'une gare à Lille-Sud, pour remplacer les gares actuelles de Lille-Porte d'Arras et Lille-Porte des Postes.

IV. Amélioration de la gare de marchandises de Fives et des gares de Loos, d'Haubourdin, de Saint-André, de La Madeleine.

Création d'un faisceau de garage, dit « des Oliveaux », entre les gares de Loos et d'Haubourdin.

V. Déplacement de la ligne de Saint-André à Haubourdin.

Création d'une gare annexe à Haubourdin.

Déplacement de la halte de Lambersart.

Déplacements corrélatifs des raccordements directs dits de Santes et de Saint-André.

VI. Modification de la tête de la gare de Saint-Sauveur, pour permettre l'établissement d'un pont prévu au projet d'aménagement de la Ville.

VII. Report, à Ronchin, du dépôt de Fives et, à Hellemmes, du faisceau de triage de Fives, les installations de Fives devant être déplacées du fait du projet.

VIII. Etablissement d'une nouvelle gare de voyageurs à Hellemmes.

IX. Modification du raccordement direct de Ronchin.

X. Acquisition des terrains nécessaires à l'établissement de la plate-forme du quadruplement des voies contournant l'agglomération de Lille et aménagement partiel de la plate-forme, la pose des voies étant toutefois ajournée sur certaines parties.

XI. Suppression des trente-trois passages à niveau repris au tableau ci-après.

Désignation de la ligne	Numéro du P.N.	Kilométrage	Désignation du chemin traversé	Commune
Lille à Béthune	1	3.451	Chemin vicinal N° 5 de Saint-Sauveur.	Ronchin
	2	3.957	Chemin vicinal N° 4 de la Justice.	Ronchin
	3	4.371	Route Nationale N° 17 de Paris à Lille.	Lille.
	4	5.328	Route Nationale N° 25 du Havre à Lille.	Lille.
	5	6.279	Chemin d'intérêt commun N° 147 de Lille à Carvin.	Lille.
	7	6.979	Chemin vicinal N° 13 dit de Bargues.	Lille.
	8	7.756	Chemin vicinal 27 Lille et Chemin vicinal 16, Loos.	Loos.
	9	7.985	Chemin vicinal N° 3, Jules Ferry.	Loos.
	10	8.446	Chemin d'intérêt commun N° 21.	Loos.
	11	8.924	Chemin rural N° 12 bis.	Loos.
	12	9.218	Chemin vicinal N° 5, rue des Oliveaux.	Loos.
	13	9.736	Chemin vicinal N° 5, rue des Lostes.	Haubourdin.
	14	10.091	Cité Carmel.	Haubourdin
	15	10.732	Chemin d'intérêt commun N° 93.	Haubourdin.
	16	11.953	Chemin vicinal ordinaire N° 4.	Santes.
	17	12.802	Chemin vicinal ordinaire N° 5.	Santes.
Saint-André à Haubourdin	11	8.834	Chemin d'exploitation.	Lambersart.
	13	9.504	Chemin d'intérêt commun N° 57.	Lambersart.
	14	9.764	Chemin vicinal N° 4.	Lambersart.
	21	15.512	Chemin grande communication N° 7.	Haubourdin.
	22	15.060	Route Nationale N° 41 de Saint-Pol à Lille.	Haubourdin.
	23	15.967	Chemin de grande communication N° 41.	Haubourdin.
Lille à Calais	6	5.084	Chemin d'intérêt commun N° 144.	Marcq-en-Barœul
	10	8.639	Chemin d'intérêt commun N° 57.	Lambersart.
	11	10.255	Chemin d'intérêt commun N° 57.	Lompret.
	1	2.820	Chemin d'intérêt commun N° 146.	Hellemmes.
Lille à Tournai	2	3.921	Chemin vicinal N° 4.	Hellemmes.
	3	4.477	Route Nationale, N° 41.	Hellemmes.
	4	5.266	Chemin rural N° 11 dit voie Ourdouelle.	Annappes.
	3	4.452	Chemin d'intérêt commun N° 21.	Ronchin.
Raccordement Lille-Béthune	1	4.452	Chemin d'intérêt commun N° 146.	Lezennes-Hellemmes.
	1	4.452	Chemin d'intérêt commun N° 146.	Lezennes-Hellemmes.
Longueau à la frontière. Raccordement de Fives à Saint-Sauveur	144	249.616	Rue du Grand-Balcon.	Lille.
	144 b.	248.807	Rue Etienne Marcel.	Lille.

III

La réalisation du projet ainsi sommairement décrit entraîne — rappelons-le — une dépense approximative de quatre cent trente millions.

**

L'Etat apporte une participation forfaitaire de quarante-trois millions, fixée par la décision ministérielle du 8 avril 1926 et insérée dans la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 1926.

La Compagnie du Nord prend à sa charge le cinquième de la dépense totale, déduction faite de la soulté de dix millions à verser par la Ville pour échange de terrains, soit quatre-vingt-quatre millions.

Le surplus de la dépense, soit trois cent trois millions, sera supporté par la Ville.

**

La Ville, à cet effet, prélèvera sur ses fonds propres :

a) Une somme de cent quatre-vingt-dix millions que couvrira la plus-value que subiront les terrains intéressés par le projet et situés aux alentours de la gare de passage et de la gare de Lille-Sud, déduction faite des dépenses d'édilité qu'elle doit, de toutes façons, prendre en charge : création de chaussées, trottoirs, égouts, etc. ;

b) Une somme de dix millions, représentant la soulté à verser par la Ville pour l'échange des terrains qui comporte :

1^o La remise, par la Ville, à la Compagnie, dans l'étendue des emprises du projet, de tous les terrains lui appartenant antérieurement au 17 janvier 1929, ainsi que des terrains militaires qui doivent lui revenir en vertu de la convention passée avec l'Etat au sujet du déclassement et du démantèlement de la place de Lille ;

2^o La remise par la Compagnie à la Ville : a) Des terrains actuellement affectés au Service public du chemin de fer, situés sur les territoires de Lille ou dans la zone non aedificandi, qui seront désaffectés après la réalisation du présent projet ; b) Des terrains militaires qui lui seront cédés par l'Etat en application des conférences des 1^{er} août 1905, 15 novembre 1911 et de la convention de démantèlement du 31 mars 1921 et deviendront disponibles du fait de la réalisation du projet de ligne de contournement et de création d'une gare de passage.

Rappelons en outre qu'au cours d'un échange de vues qui a eu lieu à la Mairie de Lille, le 17 janvier 1929, il a été convenu que celle des deux Administrations — Ville ou Chemin de Fer — qui acquerra des propriétés intéressées en partie par les projets de la Ville rétrocédera à l'autre les terrains ou immeubles qui lui seront nécessaires au prix d'acquisition majoré de 10 % pour les frais, et que ces mêmes bases de règlement seront appliquées pour les cessions de ces terrains qui se feraient par voie d'échange.

**

Le complément des dépenses, soit cent trois millions, sera couvert par des emprunts ou des allocations fournies par la Ville, le service de ces emprunts ou allocations étant assuré, sous le régime de la loi du 26 octobre 1897, par des surtaxes locales temporaires sur le trafic du chemin de fer. Notons 1^o que cette création de surtaxes a été demandée par le Conseil Municipal, dans sa délibération du 21 octobre 1923 ; 2^o que la Commission d'enquête, nommée à cet effet par arrêté du Préfet du Nord en date du 2 juin 1924, en a approuvé l'adoption dans sa séance du 28 octobre 1924, sous réserve de modifications dont nous vous proposons de tenir compte.

Le taux des surtaxes à percevoir sera, dès lors, le suivant :

Voyageurs munis d'un billet simple ou d'un aller et retour :

RAYONS	Billets simples			Billets d'A. et R.		
	3 ^e cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	3 ^e cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.
de 10 km	0.05	0.10	0.15	0.10	0.20	0.30
de 11 à 20 km	0.15	0.25	0.40	0.30	0.50	0.80
de 21 à 50 km	0.25	0.40	0.50	0.50	0.80	1.00
de 51 à 100 km	0.30	0.50	0.70	0.60	1.00	1.40
au-delà de 100 km	0.50	0.75	1.00	1.00	1.50	2.00

— Carte d'abonnement (à l'exclusion des cartes hebdomadaires d'ouvriers et d'employés) : 2 francs par mois de validité.

— Bagages et chiens : 0,20 par enregistrement.

— Marchandises grande vitesse : 0,05 par 10 kilos ou fraction de 10 kilos, minimum de 0,10 par enregistrement.

— Animaux vivants. — Services G. V. et P. V. : 3,00 par tête d'animal de grande taille ; 2,00 par tête d'animal de moyenne taille ; 0,50 par tête d'animal de petite taille.

— Marchandises petite vitesse :

a) Détail :

0,30 par 100 kilos ou fraction de 100 kilos — avec minimum de 0,30 par enregistrement — pour les expéditions inférieures à 1.000 kilos ;

1,00 par 1.000 kilos ou fraction de 1.000 kilos en sus des premiers 1.000 kilos pour les expéditions supérieures à 1.000 kilos.

b) Wagons complets :

0,20 par tonne de marchandises des quatre premières séries du tarif général ;

0,10 par tonne de marchandises des cinquième et sixième séries.

Ces surtaxes seront applicables à toutes les catégories de transports, voyageurs et marchandises, à l'exception des colis postaux, des transports pour le compte de l'Etat et de la Compagnie, en provenance ou à destination des gares, stations, haltes et P. A. désignés ci-après :

1 ^o Gares, stations et haltes ouvertes exclusivement au service de la grande vitesse	{ Lille G. V. Haubourdin Halte.
2 ^o Gares, stations et haltes ouvertes aux services de Grande et Petite Vitesse.	{ Lille, Porte d'Arras ; Lille, Porte des Postes ; Lille-Sud : dans l'avenir ; La Madeleine ; Saint-André ; Lomme, Loos, Haubourdin ; Sequedin, Helleennes : dans l'avenir ; Petit-Ronchin ; Lambersart.
3 ^o Gares ouvertes exclusivement au service de la petite vitesse	{ Lille, Saint-Sauveur ; Lille, Port Vauban ; Fives, Helleennes garage.
4 ^o Points d'arrêt	{ Lille, Porte de Douai ; Lezennes, Helleennes ; Ronchin-Lezennes ; Lezennes ; M ^e -de-Terre ; Marais-de-Lomme ; Lambersart.

Les transports entre deux gares, stations, haltes, points d'arrêt ou garages de la liste ci-dessus ne donneront lieu à la perception de la surtaxe qu'une seule fois.

De même, les transports d'une des gares, stations, haltes, points d'arrêt ou garages de la liste précédente, à destination de l'une quelconque des gares, stations, haltes, points d'arrêt ou garages de Croix-Wasquehal, Roubaix, Roubaix-Wattrelos, Tourcoing, Tourcoing-les-Francs, Le Crétinier, Le Laboureur, le Blanc-Seau et le Pied-de-Bœuf, ne donneront lieu qu'à la perception d'une seule surtaxe.

Dans un cas comme dans l'autre, la surtaxe sera perçue au départ, à l'arrivée pour les marchandises en port dû.

Comme l'a prévu la délibération du Conseil Municipal, en date du 21 octobre 1923, la durée de perception des surtaxes sera de trente ans.

Cette perception commencera un mois après la publication au « Journal Officiel » du décret approbatif.

En résumé la charge totale des dépenses réellement faites sera ainsi répartie :

- 1^o L'Etat apportera une subvention forfaitaire de 43 millions ;
- 2^o La Compagnie du Nord versera le cinquième de la dépense totale — la souste de 10 millions pour échange de terrain n'étant pas comprise dans cette dépense totale ;
- 3^o La Ville de Lille pourvoira au reste de la dépense.

IV

LE CONSEIL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant les avantages que présentera, pour les usagers, la réalisation des travaux envisagés ;

Donne son adhésion au programme financier exposé ci-dessus ;

Décide :

1^o Confirmant sa délibération du 21 octobre 1923, de remettre à la Compagnie du Nord, dans l'étendue des emprises du projet, les terrains lui appartenant au 17 janvier 1929, ainsi que les terrains militaires qui doivent lui revenir en vertu de la convention passée avec l'Etat au sujet du déclassement et du démantèlement de la place de Lille ;

La Compagnie remettant en échange à la Ville :

a) Les terrains actuellement affectés au Service Public du Chemin de fer, situés sur le territoire de Lille ou dans la zone non aedificandi, qui seront désaffectés après la réalisation du présent projet ;

b) Les terrains militaires qui lui seront cédés par l'Etat, en application des conférences des 1^{er} août 1905, 15 novembre 1911, et de la convention de démantèlement du 31 mars 1921, et deviendront disponibles du fait de la réalisation du projet de ligne de contournement et de création d'une gare de passage ; échange de terrains qui donnera lieu au versement, par la Ville, d'une souste fixée forfaitairement à dix millions d'ailleurs affectée à l'exécution des travaux ;

2^o D'allouer à la Compagnie du Nord une subvention de cent quatre-vingt-dix millions environ, que la Ville prélèvera sur ses ressources propres, à provenir, en particulier, de la vente de terrains intéressés par le projet aux alentours de la gare de passage et de la gare de Lille-Sud ;

3^o De contracter des emprunts et de consentir des allocations pour une somme totale d'environ cent trois millions, les dits emprunts et allocations étant remboursables au moyen du produit, pendant trente ans, des surtaxes locales temporaires dont la création a été demandée par la délibération du 21 octobre 1923 et dont l'adoption a été acceptée par la Commission d'Enquête dans sa séance du 28 octobre 1924, sous réserve de quelques modifications de taux des surtaxes prévues, modifications qu'il agrée ;

4^o De prélever sur les ressources de la Ville la somme correspondant à l'insuffisance qui viendrait à se produire dans le rendement des surtaxes, par rapport aux annuités d'emprunt, la Ville, se réservant de demander, comme le prévoit le décret du 28 décembre 1926, soit l'augmentation du taux de certaines surtaxes, soit le prolongement de la durée de perception.

Le Conseil Municipal au surplus :

a) Confirme sa délibération du 11 mai 1926 en tant qu'elle a pour objet la révision des surtaxes locales dans les conditions et pour les raisons y indiquées ;

b) Décide que le prix des ventes de terrains ou de propriétés appartenant à la Ville — pour toutes opérations de ventes ou de recettes effectuées à compter du 1^{er} janvier 1931 — sera versé à un compte spécial de réserve ;

c) Autorise M. le Maire à demander au Département : 1^o le remboursement à la Ville des sommes qu'il aurait dû prendre en charge — en application des lois et règlements en vigueur — du fait de la suppression des passages à niveau qui l'intéressent ; 2^o d'allouer à la Ville une subvention aussi large que possible tenant compte de l'effort considérable qu'elle va mener à bien en réalisant un projet qui sera l'amorce du plus grand Lille et la base du plan d'aménagement de la région.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. — Si je prends le montant global des dépenses prévues pour la Gare de Passage en 1926 et que je le compare à celui que nous prévoyons aujourd'hui, je constate que la majoration atteint deux cent quatre millions.

Si je considère le montant de la part de la Ville, prévu en 1926, comparé au montant de cette part en 1931, je relève une majoration de cent soixante-treize millions.

A qui sont dues ces majorations sinon à ceux qui, pour des fins politiques, ont prétendu contrecarrer nos projets.

Montant global : quatre cent trente millions. Part de l'Etat : quarante-trois millions. Part forfaitaire de la Compagnie du Nord : quatre-vingt-quatre millions. Part forfaitaire de la Ville : trois cent trois millions.

Les sommes que nous aurons à décaisser en vue de la réalisation du projet s'échelonneront sur une période de quinze années.

Comment ces sommes seront-elles récupérées ? D'abord, de par le jeu des surtaxes. Au titre des surtaxes frappant les usagers : cent trois millions. Ensuite, cent quatre-vingt-dix millions, de par la plus-value des terrains appartenant à la Ville, directement intéressés par la construction de la Gare de Passage, de celle de Lille-Sud.

Nous avons pratiqué une politique d'économie, de persévérence. Déjà, nous aurions pu vendre ces terrains, donner au produit de la vente une autre affectation. Nous avons préféré les garder en vue de l'édification de notre Gare de Passage. En fait, la plus-value réalisée de par la vente des terrains, d'une superficie totale de vingt-trois hectares quatre-vingt-dix-sept ares cinquante-six centiares, atteindra deux cent dix millions sur lesquels il faudra prélever vingt millions, montant global des dépenses de voirie.

Je disais que, du montant des ventes de terrains appartenant à la Ville devaient être défalqués vingt millions pour travaux d'édilité. Aménagement de la voirie aux abords de la Gare de Passage : quatorze millions cinquante mille francs. Aux abords de la gare de Lille-Sud : cinq millions neuf cent cinquante mille francs. Au total : vingt millions.

Reste dix millions que la Ville devra verser à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord. Cette somme représente une soulté déterminée après entente

*Communication
de M. le Maire*

intervenue, il y a de longues années, lors d'échanges de terrains. Ceux cédés par la Compagnie avaient à cette époque, sur les nôtres, un excédent de valeur de dix millions.

Tant et si bien que s'il est vrai que la part de la Ville atteint trois cent trois millions, cette somme sera récupérée d'abord de par le jeu des surtaxes, ensuite de par le produit net de la plus-value des terrains intéressés par la construction de la Gare de Passage et de celle de Lille-Sud, dix millions étant versés à titre de soulté à la Compagnie du Nord pour échange de terrains entre elle et la Ville.

Trois parties prenantes : Etat, Compagnie, Ville. Mais demain : quatre parties prenantes : Etat, Compagnie, Ville, Département. Le Département entrera en ligne. Il ne pourra pas ne pas entrer en ligne. Nous supprimons trente-trois passages à niveau. Dé par la loi, le Département est contraint de participer aux dépenses que nécessitera cette suppression. Il se fera un devoir de prendre en charge la part qui lui incombe dans l'exécution de ces travaux qui constituent l'amorce du plus grand Lille, préparent la réalisation du plan d'aménagement de la Région de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Sur ma proposition, l'Assemblée Départementale, dans une de ses dernières séances, a estimé qu'en vue de l'aménagement de notre Région, il appartenait à l'Etat de prendre sa part de dépenses. Si le Département a pensé que l'Etat se devait d'apporter sa participation, il lui appartient à son tour de contribuer à notre effort.

Je rappelle pour mémoire que déjà nous avions pris position dès 1919. Ce n'est pas notre faute si, depuis douze ans, aucune suite n'a pu être donnée à notre délibération.

Les travaux d'ensemble dureront quinze ans. La construction de la Gare de Passage prendra douze années. La priorité appartiendra aux travaux de suppression des passages à niveau.

Je conclus en soulignant que la population lilloise n'aura aucune charge supplémentaire à supporter, puisque nous ne sommes pas contraints d'augmenter le chiffre de nos centimes additionnels.

Ce sont là des responsabilités lourdes que, d'un cœur léger, nous assumerons, œuvrant ainsi pour la prospérité de notre Ville.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les conclusions du rapport de M. le Maire sur le projet de construction d'une Gare de Passage.

M. INGELRANS. — Permettez-moi de vous faire connaître combien je suis heureux que, sur cette question, ait pu être recueilli un vote unanime qui ne soit pas déterminé par des fins politiques.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocation militaire formulées par les jeunes gens ci-après :

Avez André.	Duthilleux Marcel.
Bailly Lucien.	Dyon Maurice.
Bastoen Lucien.	Fouret Gustave.
Bauduin Marcel.	Frarin Edmond.
Beck Roger.	Gente Emilien.
Blommaert Pierre.	Gossin Maurice.
Bommes Jules.	Gratte Désiré.
Bottin Raymond.	Gruelle Louis.
Bourey Christian.	Houbron Albert.
Bourgois Georges.	Labe Emile.
Bruchet Alphonse.	Laby Désiré.
Bruyneel Jean.	Labyt Charles.
Buisine Gaston.	Lafrance Lucien.
Cardellon Georges.	Laurent Jules.
Cauberghs Louis.	Lecauche Marcel.
Cliplet Charles.	Lechantre Albert.
Coppens Fernand.	Le Pendu Léon.
Cordonnier Alphonse.	Lepers Constant.
Courmont Charles.	Liévin Gustave.
Danel Robert.	Loez Léon.
Debert Albert.	Lucas Emile.
Degeiter Léon.	Marga Marcel.
Delclé Jean.	Matton Gaston.
Delebarre Roger.	Maurer Albert.
Depestel René.	Mazingue André.
Deslaef Léon.	Meurice Marcel.
Desmet Jean.	Morlière Pierre.
Dewolf Alphonse.	Mirel Alfred.
Douay Henri.	Noulez Henri.
Droulez Camille.	Noulez Adrien.
Dubois Gaston.	O René.
Duboquet André.	Obert Ernest.
Duburque Emile.	Obrecht Roch.
Dufour Adolphe.	Aster Marceau.
Duhamel Arthur.	Peeters Alphonse.
Dumoulin Gaston.	Peroy Adolphe.
Dunez Albéric.	Pezin Henri.
Durand.	Picart Léon.

N° 1590

Allocations militaires

Armée active

Avis

Pinte Désiré.	Tibaux Jules.
Flamont Henri.	Tillie Lucien.
Poilvert Camille.	Tronel Adhémar.
Poquet Léon.	Turotte Louis.
Pringalle Alfred.	Tytgat Alphonse.
Reelle Louis.	Val Jacques.
Roels Louis.	Vanassche Emilien.
Royer Auguste.	Vanclemputte Maurice.
Roman Georges.	Vandamme Elie.
Rossi Léon.	Vankesbeulque Jules.
Rouzé Raymond.	Van Labeke Augustin.
Schmidt Paul.	Vanleem Pierre.
Sentier Robert.	Verpoort André.
Smagghe Albert.	Wydau Arthur.
Smagghe André.	Zonneville Marcel.
Stevenard Edmond.	

Les intéressés remplissant les conditions indispensables de soutien de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1591

MESSIEURS,

Allocations militaires

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocation militaire formulées par les hommes de la réserve ci-après désignés, appelés à une période d'instruction :

Réservistes

Avis

Alizier Félicien.	Coppin Louis.
Barbry André.	Cornil Albert.
Bauduin Henri.	Darcourt Louis.
Beinten Louis.	Deconninck Charles.
Bernard Eugène.	Decuyper François.
Bollengier André.	Deglorie Georges.
Bouteman Fernand.	Delabie.
Brugenne Alfred.	Delestret Edouard.
Buisine Albert.	Delfortrie Fernand.
Canoen Gustave.	Delmasure Jules.
Caray Eugène.	Demolle Edouard.
Carin Jean-Baptiste.	Dereppe Lucien.
Chautard Augustin.	Deschaume Henri.
Claes Alfred.	Deschotte Raymond.
Cocu Robert.	Diers Julien.

Douvrain Aramis.
Dumoulin Léon.
Dussussois Paul.
Fabre Jules.
Faucomprez Marcel.
Féra Charles.
Foucher Maurice.
Ghesquière Henri.
Grislain Marcel.
Hochart Gaston.
Houzé Marcel.
Jacques César.
Joachim Julien.
Lalau Maximilien.
Laloy Edouard.
Lambert Henri.
Lecomte Joseph.
Lincelles Marceau.
Lourdel Fernand.
Pecqueur Daniel.

Ployaert Georges.
Poire Albert.
Potin Alphonse.
Rumpteau Julien.
Stequelbout Marceau.
Steyaert Lucien.
Tribout Robert.
Turcq Francis.
Van Calster Julien.
Van Campenhaut Guillaume.
Vanderlinden Honoré.
Vandewoorde Jean.
Vanholderbeke Alphonse.
Van Overveld Jules.
Van Wooren François.
Verbruggen Sylvain.
Verleyen César.
Verlinde Ernest.
Vienne Paul.
William Léon.

Les dénommés remplissant les conditions indispensables de soutien de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 juin 1913 sur l'Assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de cette loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre cinquième Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions normales

M^{mes} Delachapelle, née Letombe Marguerite ; Deldicque, née Calimé Simonne ; Métro, née Van Hulle Elza.

Propositions de rejet

M^{mes} Bergens, née Bécourt Berthe ; Berlemont, née Maillet Marthe ; Boutry, née Meerschant Madeleine ; Clay, née Darcourt Reine ; Demeule-naere, née Renauet Maria ; Fournier, née Clute Blanche ; Guilluy, née Rous-

N^o 1592

*Assistance
aux
femmes en couches*
Loi du 17 Juin 1913

sel Jeanne ; Kalawa, née Brak Agnès ; Lecomte, née Boulin Jeanne ; Potelle, née Desquiens Jeanne ; Tison, née Kerteux Ferdinande ; Verhaeghe, née Verhaeghe Anne ; Vermeersch, née Petit Rachel.

Admissions d'urgence

M^{mes} Broutin Lucienne ; Dreusé Maria ; Hamel, née Deboey Marie-Louise ; Hasselweiler, née Louveau Marie ; Herpin, née Chochois Eugénie ; Braems, née Reb Suzanne ; Vasseur, née Quéguiner Anna ; Montagne, née Rogier Simonne ; Brazier, née Herbin Palmyre ; Berlot, née Wilemot Suzanne ; Bonvarlet, née Morin Madeleine ; De Bosschère, née Collée Hélène ; Mousset, née Philippo Germaine ; Blondiau, née Wybo Berthe ; Deleforge, née Bouchart Suzanne ; Mani, née Verdure Renée ; Fontaine, née Depaix Marie ; Lefebvre, née Delgrange Denise ; Ceechy, née Courmont Louise ; Dujardin, née Nivesse Jeanne ; Genevriez, née Van den Dorpe Joséphine ; Goltrant, née Coustenoble Jeanne ; Liedts, née Deplechin Hélène ; Darsy, née Taccoen Léontine ; Damide, née Cuvelier Eugénie ; Wallard, née Van Puyenbroeck Germaine ; Boutinck, née Monier Julianne ; Dutilleul, née Dujardin Léa ; Houzet, née Pède Octavie ; Ochab, née Loreau Céline ; Tibaux, née Thomas Victoire ; Blaise, née Tonneau Suzanne ; Delbecque, née Hoffeman Esther ; Dujardin, née Tullifer Lucienne ; Gaillez, née Roussel Jeanne ; Logé Suzanne ; Palou, née Junqua Suzanne ; Stébig, née Nugues Suzanne ; Gombert Angèle ; Henrion, née Berthe Martin ; Routier Marie-Louise ; Dauwer Léonie ; Blanck, née Fuks Rayzla ; Bonnier, née Plumecocq Marie ; Leroux, née Bollaert Madeleine ; Serrurier, née Der-naucourt Marguerite ; Thélier, née Benteur Elise ; Weste, née Bracq Raymonde ; Buelens, née Lepetit Blanche ; Libre, née Porteman Germaine ; Pille, née Monseur Madeleine ; Walon, née Frémery Jeanne ; Deffrasnes, née Brien Lucienne ; Guillerin Jeanne ; Louchard, née De Moen Lisa ; Prouvost, née Dupont Jeanne ; Saïd Ahmin, née Horzah Maria ; Breton, née Decottignies Léonie ; Dejonghe, née Lière Louisa ; Demora, née Grard Madeleine ; Stienkieznincz Stanisława ; Blondy, née Jordaens Jeanne ; Bocquillon, née Lemichel Sidonie ; Delaine, née Hérent Madeleine ; Desbleumortiers, née Vanhaeverbèke Lucienne ; Verhaeverbèke, née Guislain Denise ; Bauwens, née Lesieux Renée ; Delzenne Marguerite ; Dupaquet Marguerite ; Flamine, née Manniez Suzanne ; Fogolin, née Gilmet Marcelle ; Frezins, née Devolder Alice ; Groulez, née Liagre Yvonne ; Jaruzel Marguerite ; Pille, née Leroux Victoire ; Vrielynck, née Dumortier Marie ; Bodet, née Tonkéré Jeanne ; Bogaert Françoise ; Facompré Martiale ; Leseune Simonne ; Loiseau, née Rolland Louise ; Vanruymbèke, née Verstraete Léonie ; Watterbley, née Viel Marie-Louise ; Bérest, née Leclercq Julia ; Naëls, née Hamblot Fernande ; Foucin, née Cachera Angèle ; Vanosthuyse, née Hanson Marie ; Bassez, née Vanhuylenbrouck Marie ; Elinck, née Vilain Julianne ; Haelewyn, née Bogaerts Mariette ; Ruffin, née Marcaille Fernande ; Delfosse, née Labarre Suzanne ; Thant, née Goldtschalek Marguerite ; Troude, née Dubois Pauline ; Vankesbeulque, née Tournant Joséphine ; Ketwis, née Parascovia Korendy ; Clément, née Cauart Marie ; Huart, née

De Lotter Albertine ; Legru, née Suply Augusta ; Sauche, née Delvoye Joséphine ; Stien, née Saniez Louise ; Hespel, née Pollet Laure ; De Boch, née Van Impe Louise ; De Ruyter, née Rypert Jeanne ; Descamps, née Florent Madeleine ; Masse, née Cauterman Valentine ; Delecluze, née Testelin Adrienne ; Hériot Joséphine ; Van de Sompèle, née Leroy Raymonde ; Dechaumont, née Messchelin Antoinette ; Roussel Marguerite ; Verscheure, née Capart Marie-Jeanne ; Pradier, née Devrieese Germaine ; Vandekerkove, née Duquénoy Gabrielle ; Baelden, née Dekeuwer Raymonde ; Delfosse Albertine ; Dumont Louise ; Evert, née Dekoninck Marie ; Lagache, née Foreaux Germaine ; Ravida, née Capriotti Aurora ; Tytgat, née Joos Lucienne ; Verbèke, née Talon Léonie ; Buisine, née Boidin Marie ; Devrièse, née Bouquet Fernande ; Dumalin, née Vereecke Yvonne ; Lejon, née Malvina Van Biervliet ; Vienne, née Darras Denise ; Wasteels, née Louise Van Tuerenhout ; Degraeve, née Carpentier Jeanne ; Ledoux, née Ducanchez Marie ; Ledru, née Audon Angèle ; Adam, née Dutramois Berthe ; Delgrange, née Millerville Marthe ; Devaux, née Jacob Suzanne ; Meerschaut, née Mary Marthe ; Paurisse, née Pintar Marie ; Trédez, née Personne Louise ; Deknudt, née Verhulst Berthe ; Guilluy, née Roussel Jeanne ; Lodigeois, née Nefroot Denise ; Métro, née Van Hulle Elza ; Patay, née Boutry Hermance ; Rosar, née Chastin Madeleine ; Vermeulen Flore ; Bostyn Rachel ; Cordule, née Boulanger Anne ; Gosset, née Prévost Charlotte ; Legrin, née Jonckière Albertine ; Noté, née Gouwy Marie ; Anselyn, née Vandredan Raymonde ; Lefebvre, née Dusottier Eugénie ; Lesire, née T'Kint Joséphine ; T'Choelen Hélène ; Vanhoutte, née Soulie Marguerite ; Fall-Allionne, née Cousin Rosine ; Grafmeyer, née Crépieux Marguerite ; Merlier, née Lerouge Anne ; Poulet, née Windels Hélène ; Leclercq, née Sonneville Césarine ; Merlin, née Derycke Berthe ; Vandesteendam, née Maugier Philomène ; Bossu, née Vanderhaeghen Lucienne ; Dautriche, née Guyot Rose ; V^e Denis, née Delire Héloïse ; Lefebvre, née Henninots Julianne ; Minet Marie-Jeanne ; Moeykens, née De Sadeler Germaine ; Van de Velde, née Sonneville Jeanne ; Verdière, née Gérardi Fernande ; Fayolle, née Pottier Fernande ; Missy, née Naets Simone ; Desprez, née De Laere Emilienne ; Paulak Françoise ; Alberty, née Birembaux Marie-Louise ; De Climmer, née De Knuyt Georgette ; Duriez, née Guédin Fabienne ; Laroye, née Maes Maria ; Lefebvre, née Kerckove Berthe ; Pilon, née Joels Elise ; Leferme Julianne ; Le Goff, née Desmidt Suzanne ; Magniez, née Bougart Marie-Louise ; Bonnier, née De Leus Jeanne ; Germonprez, née Côtard Maria ; Wittervroeghel, née Verbanck Marie ; Assoignon, née Gommanne Marie ; Bayeul Hortense ; Miret, née Lelièvre Jeanne ; Droszoz Hélène ; Mackey, née Delcroix Henriette ; Noé, née Clay Germaine ; Tembuyser, née Noullez Julianne ; Vincent, née Darou Marthe.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1593

Assistance
aux
Familles nom-
breuses
Loi du 14 Juillet
1913

MESSIEURS,

Votre 5^e Commission, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'admettre au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles nombreuses, les familles suivantes qui présentent les conditions requises par la loi :

A) Familles

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Abraham Jean-Baptiste.	Rue du Chevalier de l'Espinard, 36....	17 avril 1931.
Carlier Léon.	Quai de l'Ouest, 28	1 ^{er} juin 1931.
Laigle François.	Rue Edouard Vaillant, 1	21 avril 1931.
Perrotta Giovanni.	Rue Saint-Sauveur, 96	1 ^{er} mai 1931.
Pette Gaston.	Rue Jules Guesde, 70	3 mai 1931.
Vandenbroucke Petrus.	Rue Magenta, 19	1 ^{er} juin 1931.
Van Eeghem Richard.	Rue d'Arcole, 6 bis	24 avril 1931.
De Geitère Gaston.	Rue Van Dyck, 21	16 mai 1931.
Veuve Loyer-Vandamme.	Rue Magenta, 16	1 ^{er} juin 1931.
Vermeeren Rémi.	Rue Gosselin, 16	18 mai 1931.

B) Postulante ayant son domicile de secours dans la commune,
mais n'y résidant pas

Tanghe Pauline.	Rue du Faubourg des Postes, c. Neyts, 27	Une allocation de 30 fr. pour 45 jours.
-----------------	---	--

Nous vous proposons de rejeter les demandes formulées par :

De Jonghe Arthur, rue Mazagran, 47 ;
Marissal Maurice, rue de Bailleul, 33,

qui n'ont pas paru présenter le caractère de privation de ressources.

Nous vous proposons la radiation des familles suivantes qui ne remplissent plus les conditions prévues par la loi :

Vlièghe-Fréville, rue du Général de Wett, 22 ;
Vandoysen Célestine, avenue Julien Destrée (baraquement).

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En approbation de la loi du 14 juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer un certain nombre de demandes d'assistance.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

N° 1594

*Assistance
aux vieillards,
infirmes et incurables*

*Loi du 14 Juillet
1905*

1^{re} PARTIE. — DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions. — Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, les personnes suivantes :

1^o VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Barbon François.	Rue du Maroc, 44	80	1 ^{er} mai 1931.
Bekaert Ghislain.	Rue Degland, 8	80	1 ^{er} mai 1931.
Beulque, Veuve Vanostal.	Rue du Fg de Valenciennes, 35..	80	16 avril 1931.
Blamart, Veuve Leulieux.	Rue Aristote, cour Marcout, 10..	80	15 juin 1931.
Bosmans Jean-Baptiste.	Rue Marceau, 5	80	16 mai 1931.
Bottin Clovis.	Rue Pierre Legrand, 196	80	1 ^{er} juin 1931.
Caes Lambert.	Rue d'Arras, 148	80	1 ^{er} août 1931.
Cappe Alfred.	Rue Mexico, 3	80	1 ^{er} juin 1931.
Carlier Aloïse.	Rue du Long Pot, 63	80	15 mai 1931.
Carlier, Veuve Debeuf.	Rue des Célestines, 19	40	1 ^{er} mars 1931.
Carpentier Alexandre.	Rue Marais, 1	80	16 février 1931.
Carpentier Amélie.	Place de Gand, 3	80	1 ^{er} juillet 1931.
Carpentier, Veuve Houvin.	Rue Détournée, 9	80	1 ^{er} juin 1931.
Catfeau, Veuve Hallez.	Place Condé, 14	30	1 ^{er} juin 1931.
Colie, Veuve Hulstaert.	Rue de Flandre, 90, imp. Demoy, 6	80	16 avril 1931.
Dancoisne Joséphine.	Rue Bernos, 46	80	1 ^{er} juin 1931.
Debruyne Pierre.	Rue Jeanne Hachette, 15	80	1 ^{er} juin 1931.
Defeignies Hubert.	Rue des Pivoines, 20	60	1 ^{er} juin 1931.
Degroote, Veuve Descarpentries.	Rue de la Cité, 33	80	1 ^{er} juin 1931.
Deligny, Veuve Verdière.	Rue Brûle Maison, 4	80	1 ^{er} mai 1931.
Denis, Veuve Coutelet.	Rue Negrrier, 53	80	1 ^{er} juin 1931.
Detemmerman, Veuve Lautens.	Rue Desaugiers, 2	80	16 avril 1931.
Dufresnoy Julia.	Rue de Condé, 62	80	1 ^{er} juin 1931.
Dumont-Doyennette.	Cité Philanthropique, 111	30	1 ^{er} mai 1931.
Forgêt Victor.	Rue Newton, 26	80	1 ^{er} juin 1931.
Franquet Lepoivre.	Rue Castel, 12	80	1 ^{er} juin 1931.
Goeminne Pauline.	Rue Paul Bert, 10	80	1 ^{er} mai 1931.
Guilnert Marie.	Rue des 3 Mollettes, 30	30	15 mai 1931.
Hornaert, Veuve Deveaux.	Cour des Trépassés, 22	80	1 ^{er} juin 1931.
Joachim Joseph.	Rue Jules de Vicq, 38	80	1 ^{er} juin 1931.
Juste, Veuve Beckaert.	Rue Magenta, 8	80	15 avril 1931.
Lahousse Louis.	Cité Philanthropique, 158	80	1 ^{er} mai 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Landas Victor.	Rue Manuel, 43	30	1 ^{er} mai 1931.
Legrand Charles.	Rue de Russie, 92	80	1 ^{er} juin 1931.
Leignel Delatre.	Rue des Bois Blancs, 156	30	16 avril 1931.
Lemesre Charles.	Rue de la Cité, 1	80	1 ^{er} juin 1931.
Levèque, Veuve Tanchon.	Rue Mattéotti, imp. Domen, 8 ..	80	1 ^{er} juin 1931.
Loyn Danel.	Rue Mirabeau, 39	80	1 ^{er} juin 1931.
Michaud Hildevert.	Rue de Lannoy, c. Brunswick, 32 ..	80	1 ^{er} mai 1931.
Orgaert Frédéric.	Rue de Flandre, 90, c. Demoy, 12 ..	30	1 ^{er} avril 1931.
Plaquin Zélie.	Rue Grande Chaussée, 31	80	16 juillet 1931.
Potte-Buisine.	Boulevard des Ecoles, 66	30	1 ^{er} juin 1931.
Poyblant Emma.	Rue de la Monnaie, 14	80	15 mai 1931.
Prévost Edmond.	Rue du Curé Saint-Sauveur, 42 ..	80	16 avril 1931.
Proot, Veuve Van Costenoble.	Rue de Russie, 123	80	1 ^{er} juin 1931.
Quiquempoix, De Leenheer.	Rue du Fg de Roubaix, 172	80	1 ^{er} juin 1931.
Rabette, Veuve Dutillieux.	Rue Beaucourt-Decourchelle, cour Sainte-Agnès, 4	80	16 avril 1931.
Rose Louis.	Rue d'Haubourdin, c. Bigotte, 2 ..	80	1 ^{er} juin 1931.
Rose-Leclercq.	Rue d'Haubourdin, c. Bigotte, 2 ..	80	1 ^{er} juin 1931.
Six-Leroy.	Rue de Cassel, 42	30	1 ^{er} mai 1931.
Staelen, Veuve Coudeville.	Rue Victor Renard, 11	30	1 ^{er} mai 1931.
Stanley Henri.	Rue de Bailleul, c. Pau, 10	80	1 ^{er} mai 1931.
Tolleire Marie.	Terrasse Sainte-Catherine, 1 bis ..	80	1 ^{er} juin 1931.
Tolleire, Vve Vandenkerckhove.	Rue Fourmentel, 74	80	1 ^{er} juin 1931.
Vandamme, Veuve Legros.	Rue Gustave Delory, 156	80	1 ^{er} mai 1931.
Vandendriesche-Regniez.	Rue de Condé, c. Lenfant, 8	80	1 ^{er} juin 1931.
Vanlerberghe, Veuve Berquez.	Rue d'Iéna, 79	80	1 ^{er} mai 1931.
Van Loo, Veuve Charlet.	Rue Hôpital St-Roch, 15 ter, c. 1 ..	80	1 ^{er} juin 1931.
Marchand Emile.	Rue du Vieux Moulin, 16	80	1 ^{er} juin 1931.
Van Wesemael-Desplanques.	Rue Van den Heede, 3	80	1 ^{er} juin 1931.
Van Wouteghem Théophile.	Rue Fénelon, 54	80	15 mai 1931.
Verdière Archange	Rue de l'Arc, 34	80	1 ^{er} mai 1931.
Verhenen Alphonse.	Rue d'Ennetières, 4	80	1 ^{er} juin 1931.
Vindevogel Henri.	Rue du Maroc, 106	80	1 ^{er} mai 1931.
Watteeuw Jean.	Rue du Pôle Nord, 34	50	1 ^{er} juin 1931.
Willemot, Veuve Firmin.	Rue Malsence, Cité Lys, 57 ..	80	1 ^{er} juin 1931.
Crohin, Veuve Crevillers.	Rue des Etaques, 9	80	16 avril 1931.
Hennebutte, Veuve Descamps.	Rue Princesse, 52 bis	30	1 ^{er} avril 1931.
Leclercq, Veuve Chevalier.	Rue Marcel Sembat, 24	5	16 mai 1931.
Vanemons Adolphe.	Rue Vantroyen, 49	80	1 ^{er} juin 1931.
Vanemons-Henniart.	Rue Vantroyen, 49	80	1 ^{er} juin 1931.
Bonom Léon.	Rue Van Dyck, 38	50	1 ^{er} mai 1931.
Dubreucq Victor.	Rue Degland, 7	50	1 ^{er} juin 1931.
Delécluze Edmond.	Rue des Postes, 196	50	1 ^{er} mai 1931.

B) *Hospitalisation*

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Caby Henri-Emile.	Hospice d'Incurables de Saint-André..	Hospice Général.
Carlier Aloïse.	Rue du Long Pot, 63	Hospice Général.
Damery Alice, Veuve Testelin.	Rue Léon Gambetta, 216 (act. aux Convalescents)	Hospice Général.
Debaere Marie, Veuve Delrive.	Rue Fombelle, 24 (act. aux Convalescents)	Hospice Général.
Delcroix Henri-Joseph.	Rue de Paris, 88	Hospice Général.
Druelle Désiré.	Rue Jules Guesde, 42 ou 62	Hospice Général.
Dujardin Arnold.	Rue Jean Jacques Rousseau, 6	Hospice Général.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Gourdin Henri-Joseph.	Rue du Priez, 7 « A la Garenne »	Hospice Général.
Houssoy Elise, Veuve Lernoud.	Rue Wagram, 10	Hospice Général.
Keyster Jean-François.	Rue d'Arcole, 41	Hospice Général.
Lernould Marceline, Veuve Colas.	Boulevard Montebello, 58, cour Daine (act. aux Convalescents)	Hospice Général.
Loison Anaïse.	Rue Bône, 7 ou 9, (act. aux Convalescents)	Hospice Général.
Malfait Léon-Jules.	Rue de la Chaude Rivière, 10	Hospice Général.
Paret Joséphine, femme Théry.	Rue Jules Guesde, 61	Hospice Général.
Schippefelt Pauline, Veuve Paulvaiche.	Route d'Arras, cour Huvenne, 2	Hospice Général.
Stevens Jeanne, Veuve Pinchon.	Rue du Faubourg des Postes, 143.....	Hospice Général.
Vandewalle Pierre.	Rue des Etaques, 56	Hospice Général.

2^o INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

A) Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Baele-Van Neste.	Rue de Fontenoy, 17	30	1 ^{er} mai 1931.
Baeyens Séraphin.	Rue Racine, 92	80	1 ^{er} mai 1931.
Barnabé Simon.	Rue de Wattignies, 15	80	16 mars 1931.
Battez, Veuve Rousselle.	Rue du Marché, 42	80	1 ^{er} avril 1931.
Becquet, Veuve Dorges.	Cité Philanthropique, 45 et 46 ..	80	16 avril 1931.
Bruchet-Degremont.	Rue Chaude Rivière, P. Leblanc, 2 ..	80	16 avril 1931.
Cahier Emile.	Rue Dupleix, 31	30	16 mars 1931.
Capon Clémence.	Avenue Butin, 51	80	16 avril 1931.
Catel, Veuve Mouquet.	Cité Philanthropique, 130	30	16 mars 1931.
Cnudde Victor.	Rue Druelle, 17	30	16 mars 1931.
Contreras Marguerite	Rue Paul Lafargue, 130	80	1 ^{er} mai 1931.
Dekeukelaere Louis.	Rue Boucher de Perthes, 62	80	1 ^{er} mars 1931.
Delcroix-Maton.	Place Guy de Dampierre, 1	80	1 ^{er} mars 1931.
Deloof-Delbeke.	Rue de la Marbrerie, 47	30	1 ^{er} mai 1931.
Delvalle-Vandermissen.	Rue Sainte Aldegonde, 2	30	16 mars 1931.
Dillies Paul.	Rue Gustave Delory, 18	80	16 mai 1931.
Driesen Joseph.	Rue Adolphe, 13	80	16 mars 1931.
Dubois, Veuve Lorry.	Rue Gustave Delory, 96	80	1 ^{er} avril 1931.
Duforez, Veuve Hollebeke.	Rue de la Digue, Jardin du Pré-vost, 16	30	16 mars 1931.
Duflos-Prévot.	Rue de Bapaume, 73	80	16 avril 1931.
Duflot Eugène.	Rue Thiers, 14	30	16 avril 1931.
Dufumier-Jansens.	Rue Sainte-Catherine, C. N. D., 2.	30	16 avril 1931.
Dujardin Charles.	Rue des Postes, 191	80	1 ^{er} mai 1931.
Dujardin, Veuve Radoux.	Rue de la Marbrerie, 29, c. Lefebvre ..	30	16 février 1931.
Fort Gaston.	Rue Fénelon, 26	80	16 mars 1931.
Fusil Palma.	Rue Gustave Delory, 150	80	1 ^{er} juin 1931.
Gisdal Clovis.	Rue Mattéotti, c. Mallet, 19	80	16 mars 1931.
Gruet Blanche.	Rue de Rivoli, c. Delcroix, 18 ..	80	1 ^{er} avril 1931.
Guillot, Veuve Rémy.	Rue du Long Pot, 47	80	16 mars 1931.
Honoré-Dattegnies.	Cité Saint-Maurice, 10	80	1 ^{er} mai 1931.
Huart Rosalie.	Rue Jules Guesde, 21, cour Tra-chez, 1	30	16 avril 1931.
Hubert-Gravier.	Rue d'Artois, 139	80	16 mars 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Joachim Marthe.	Rue Jules de Vicq, 38	80	1 ^{er} mai 1931.
Lamaire, Veuve Cabie.	Rue de Thumesnil, 14, c. Pierre d'Oudegherst	30	16 avril 1931.
Larde, Veuve Dargues.	Allée du Fort Sainte-Agnès, 2 ..	80	16 avril 1931.
Lardemer, Veuve Bertelet.	Rue Sainte-Barbe, 17	80	16 mars 1931.
Leemans-Laly.	Rue Malsence, 57	80	1 ^{er} mai 1931.
Levas Marie-Jeanne.	Rue Ecole Saint-Louis	80	16 mars 1931.
Libbrecht-Bonneel.	Rue du Fg de Roubaix, c. de Kisch, 17	30	16 avril 1931.
Logie Maurice.	Rue Gauthier de Chatillon, 42 ..	80	1 ^{er} mai 1931.
Lotigie René.	Rue Saint-André, 159	80	1 ^{er} mai 1931.
Louque Jules.	Rue du Croquet, 16	30	1 ^{er} juin 1931.
Malaria, Veuve Picavet.	Rue des Célestines, 11 ter	80	16 avril 1931.
Mignot Gustave.	Rue d'Alger, 11, c. Dupuis, 2 ..	30	16 avril 1931.
Mourier Honoré.	Rue de la Haloterie, 13	80	1 ^{er} avril 1931.
Pinoy-Dufrenne.	Allée du Beau Bouquet, 4	30	1 ^{er} avril 1931.
Rabet-Fava.	Rue de Bavai, c. Buttin	30	16 avril 1931.
Rossignol, Veuve Sorlin.	Rue du Buisson, 27	30	16 mars 1931.
Saintmont, Veuve Fiévet.	Rue Rabelais, 44	30	16 février 1931.
Saintmont Marie-Louise.	Rue Rabelais, 44	30	16 février 1931.
Tailliez, Veuve Flinois.	Rue Colbert, 104	80	16 février 1931.
Thellier Rose.	Rue Képler, 49	80	1 ^{er} mai 1931.
Thesse, Veuve Martin.	Rue Pasteur, 54	80	1 ^{er} avril 1931.
Thurotte Georges.	Rue Malesherbes, 8	30	1 ^{er} avril 1931.
Vandendriessche Albert.	Rue Condé, c. Lenfant, 8	80	1 ^{er} avril 1931.
Vandenheede-Cosman.	Rue d'Avesnes, 50	30	16 avril 1931.
Vandorsselacere J.-Bte.	Rue Saint-Luc, 16	30	1 ^{er} mars 1931.
Van Geersaele-Coneim.	Rue Jules Guesde, 97	80	16 avril 1931.
Van Stichelen Augustin.	Rue de Flers, 28	80	16 mai 1931.
Waeghe, femme Dupuis.	Porte d'Arras, 2	80	16 février 1931.
Waeghe Henri.	Porte d'Arras, baraquement	30	16 février 1931.
Younghusband Marie.	Rue Fontenoy, 36	30	16 avril 1931.
Ackaert-Temmerman.	Rue Bois Blancs, 296	80	1 ^{er} juin 1931.
Antrope-Neufcourt.	Rue Rabelais, 10	30	1 ^{er} mai 1931.
Ratiez, Veuve Rousselle.	Rue du Marché, 42	80	1 ^{er} avril 1931.
Delestree, Veuve Vantieghem.	Rue Victor Hugo, 227	80	1 ^{er} mai 1931.
Cailliez-Darragus.	Rue Rivoi, c. Vermeulen, 16	80	16 mai 1931.
Dekeukelaere, Veuve Dhelet.	Rue Buffon, 46, c. Hache, 2	80	1 ^{er} mai 1931.
Demory Hubert.	Porte d'Arras, bar. 47	80	1 ^{er} mai 1931.
Depestelle Louis.	Rue Armand Barbès, 21	30	1 ^{er} avril 1931.
Deplechin, Veuve Vandenplas.	Rue d'Artois, 29	80	1 ^{er} mai 1931.
Ducatez-Flament.	Rue Victor Renard, 20	80	1 ^{er} mai 1931.
Ducatez, Veuve Vankemberg.	Rue Buffon, 18	80	1 ^{er} mai 1931.
Duthilleul-Berthellot.	Rue Fg des Postes, 106	30	1 ^{er} mai 1931.
Engrand, Veuve Bataille.	Rue Trévise, imp. Moderne	30	1 ^{er} mai 1931.
Gaillard Marie.	Rue Wazemmes, 26	80	16 mai 1931.
Maréchaux Emile.	rue Postes, 179, c. Pesez, 4	80	1 ^{er} mai 1931.
Noulez, Veuve Lastecoueres.	Cité Philanthropique, 270	80	16 mars 1931.
Sanche Gustave.	Rue Madagascar, 7	30	1 ^{er} mai 1931.
Spicaloren Jeannette.	Rue Eugène Jacquet, 51	80	16 mai 1931.
Squimbre Alphonsine.	Rue Jeanne Hachette, 56	80	1 ^{er} mai 1931.
Théry, Veuve Caufouriez.	Rue Marais de Lomme, 62	80	1 ^{er} mai 1931.
T'Kint-Van Malderen.	Rue Prouvost, 31	80	16 avril 1931.
Tournemine-Leperle.	Rue Jeanne Hachette, 57	30	1 ^{er} mai 1931.
Verbruggen Victor.	Place Jacques Febvrier, 14	30	16 avril 1931.
Degand, Veuve Cornelis Célina.	Rue de l'Est, 89	80	16 janvier 1931.
Nerker Veuve.	Rue Vantroyen, 4	80	13 mai 1931.

B) *Hospitalisation*

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Belot Célestin.	Rue de Pas, 2	Hospice d'Incurables.
Bellouquet Lucile, femme Gourdin.	Rue du Priez, 7 " A la Garenne "	Hospice d'Incurables.
Bollineckx Henri.	Rue d'Hondschoote, 3	Hospice d'Incurables.
Brilleman Emile.	Allée Vieille Aventure, 18	Hospice d'Incurables.
Carlier Elise, femme Lefebvre.	Rue du Barbier Maes, 16	Hospice d'Incurables.
Chauvaux Léon.	Rue d'Isly, 19	Hospice d'Incurables.
Cneuvels Edouard.	Rue Corneille, 55	Hospice d'Incurables.
Decaillon Gustave-Eugène.	Rue Gustave Delory, 169	Hospice d'Incurables.
Dekeukelaere Louis.	Rue Boucher de Perthes, 62	Hospice d'Incurables.
De Letter Mélanie, f ^e Helderweert	Rue Fénelon, 4	Hospice d'Incurables.
De Pelsmacker Georges.	Rue de la Barre, 3	Hospice d'Incurables.
Dubois Georges.	Rue de la Vignette, 58	Hospice d'Incurables.
Dubois Julien.	Rue du Bas Jardin, 1	Hospice d'Incurables.
Dujardin Gustave.	Rue des Etaques, 54	Hospice d'Incurables.
Dumoulin Auguste.	Rue des Bouchers, c. Pourpoint d'Or, 5	Hospice d'Incurables.
Duthilleul Adolphe.	Rue de Flers, 20, cour Saint-Pierre	Hospice d'Incurables.
Giard Henri-Clément.	Rue Saint-Sauveur, 10	Hospice d'Incurables.
Joie Louise, femme Verheyden.	Rue des Trois-Mollettes, 21 (act. aux Convalescents)	Hospice d'Incurables.
Lefebvre Alphonse.	Rue du Barbier Maës, 16	Hospice Général.
Lefebvre Jeanne.	Rue de la Clef, 38 (act. sans domicile fixe)	Hospice d'Incurables.
Lefebvre Pauline, femme Vande Plassche.	Rue de l'Hôpital Saint-Roch, 15 bis (act. aux Convalescents)	Hospice d'Incurables.
Maes Octave.	Rue des Pavillons, 2	Hospice d'Incurables.
Marchand Fidèle.	Rue Fombelle, 6, cour Crombet	Hospice d'Incurables.
Obert Mathilde.	Rue Condorcet, 5	Hospice d'Incurables.
Olive Henri.	Rue Jules Guesde, 62 (act. sans domicile fixe)	Hospice d'Incurables.
Pasbecq Elvire.	Rue du Magasin, 20	Hospice d'Incurables.
Pochet Edmond.	Rue de Rivoli, 114	Hospice d'Incurables.
Rogé Angèle.	Rue Balzac, cour Vignal, 5	Hospice d'Incurables.
Rogier Agnès.	Rue Léon Gambetta, 217	Hospice d'Incurables.
Uytterhaeghe Guillaume.	Rue Paul Lafargue, 11	Hospice d'Incurables.
Vandenbil Pauline, f ^e Thiroux.	Rue Sainte-Barbe, cour Wilmot, 6	Hospice d'Incurables.
Van Gils Joseph.	Rue Saint-Maurice, cour Saint-Maurice Grand Bâtiment, 14	Hospice d'Incurables.
Van Goethem Léopold.	Rue des Postes, 212 (act. aux Convalescents)	Hospice d'Incurables.
Wiart Louis-Arthur.	Rue Fombelle, 17	Hospice d'Incurables.
Acquette, Veuve De Valckener.	Rue de Brigode, 40	Asile des Incurables dit " Les Cinq Plaies ". Convention du 27 mai 1924.
Capon, Veuve Moulart.	Place Vanhoenacker, 11	Asile des Incurables dit " Les Cinq Plaies ". Convention du 27 mai 1924.

Postulant à l'Ecole de Rééducation de Tourcoing

François André, rue Saint-Eloi, cour Jeanne d'Arc, 4.

3^o VIEILLARDS NE DEMEURANT PAS A LILLE

NOMS	DOMICILE	TAUX DE L'ALLOCATION
Beugnet, Veuve Fresart.	Rue de Flandre, 124 bis à Paris (XIX ^e)	64+20 1 ^{er} janvier 1931.
Dekien Désiré.	Rue Royale, 34 à Saint-Cloud (S.-et-Oise)	80+20 1 ^{er} janvier 1931.
Detée Victor.	Rue Faidherbe, Pav. Henri Ghésquière, 70, Helleennes	30+20 1 ^{er} février 1931.
Godart, Veuve Guerbaux.	Avenue de la Concorde, 9 à Pierrefitte (Seine)	30+20 20 septembre 1930.
Hennebique, Veuve Petit. Mazingue-Souflet.	Rue de Condé, 35, La Madeleine. Rue Hippolyte Guérin à Franconville (S.-et-O.)	80+20 1 ^{er} février 1931.
Murnaer, Veuve Tytgat. Ruysvelts, Veuve Vanhelder.	Rue Pierre Curie, 27, Helleennes. Rue Nouvelle Zélande, 26, à Le Quesnoy (Nord)	30+20 10 mars 1930. 64+20 16 février 1931. 80+20 1 ^{er} février 1931.

B) *Hospitalisation*

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Leleux Charles.	Saint-Denis, 18, rue du Port	Hospice Général.
Manger Marie, Veuve Eloir.	Hesdin (P.-de-C.), rue des Nobles	Hospice Général.
Robain Antoinette, Veuve Velten.	Lambersart, rue de l'Eglise	Hospice Général.

4^o INFIRMES ET INCURABLES HABITANT HORS DE LILLEA) *Assistance à domicile*

NOMS	DOMICILE	TAUX DE L'ALLOCATION
Delerue, Veuve Estienne.	Rue du Commerce, 11, Ronchin.	30+20 1 ^{er} février 1931.

B) *Hospitalisation*

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Vys Marguerite, V ^{ve} De Leenher.	Av. Virnot, 13, Mons-en-Barœul.	Hospice d'Incurables.

REJETS

Nous vous proposons de ne pas donner suite aux demandes d'admission formulées par les personnes suivantes :

1^o VIEILLARDS HABITANT LILLE

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	MOTIFS DE REJET
Depestel, Veuve Restieau.	Rue Fénelon, c. Wallaert, 24	Ressources suffisantes.
Dupont, Veuve Bey.	Rue des Meuniers, 60, c. Lamotte, 4	Ressources suffisantes.
Laevens-Houtekis.	Place Antoine Tacq, 12	Ressources suffisantes.
Room-Mismaque.	Place Nouvelle-Aventure, 48	Ressources suffisantes.
Wouters-Vanderdonckt.	Rue du Marché, 71, c. Delmer, 1.	Les enfants peuvent aider davantage.

2^o INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

A) *Assistance à domicile*

Castel Louis.	Rue Jeanne Hachette, 116	N'est pas infirme.
Descolière-Leparcq.	Rue du Long Pot, 54	Ressources suffisantes.
Dejaegher Elisa.	Rue des Meuniers, 47	Pas totalement incurable.
Delagrange, Vve Van Assche.	Rue de Lannoy, 95	Les enfants peuvent aider complètement.
Ducourant Pierre.	Rue Pierre Bauman, 35	Pas totalement incurable.
Goddeeris-Peys.	Rue Coustou, 106	N'est pas incurable.
Hallez Léonie.	Rue d'Iéna, 69	Pas totalement incurable.
Panneau Henri.	Rue de la Vignette, 18	Ressources suffisantes.
Tavernier-Vanhulle.	Rue du Maroc, 103	Ressources suffisantes.
Lefebvre-Dewaeles.	Rue Jeanne Hachette, 192	Pas incurable.

B) *Hospitalisation*

Dhennin Léon.	Rue Saint-Pierre, 8	Non incurable.
Duthoit Désiré.	Rue de Boufflers, 1	Non incurable.
Gavelle Jules.	Rue E. Rouzé, chez M. Vanghe- luwe	Non incurable.
Liénard Arthur.	Rue du Buisson, 1	Non incurable.
Marécaux Hortense.	Rue d'Arcole, 10	Non incurable.
Renaux Gustave.	Sans domicile fixe	Non incurable.
Thomas Pierre.	Rue Gustave Delory, 159	Non incurable.

3^o INFIRMES ET INCURABLES NE DEMEURANT PAS A LILLE

Assistance à domicile

Théry Zélie.	Rue Saint-Paul, 35, Paris (IV ^{e}) ..}	N'est pas sans ressources.
Vandeweche Charles.	Rue de Seclin, 36, Haubourdin..	Les enfants peuvent aider.

MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION

1^o VIEILLARDS HABITANT LILLE

NOMS	DOMICILE	MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION
Bonnez, Veuve Lapierre. Bovi, Veuve Robin. Cochez, Veuve Depriester. Deconinck Octave. Delmée-Marait.	Rue de Seclin, 29 Rue des Postes, 222, c. Miot, 8 Place Fernig, c. Cacan, 6 Rue du Bois, 186 Rue Pierre Legrand, imp. Delobel, 11	80 au lieu de 40. 80 au lieu de 35. 80 au lieu de 5. 80 au lieu de 40. 80 au lieu de 40.
De Meyer-Mertens. Dewinque Marie.	Rue Rubens, 36 Rue Colbert, 85	80 au lieu de 40. 80 au lieu de 40. Taux maintenu. Enfants peuvent et doivent aider.
Hennocq, Veuve Delbroucq. Jongmans Pierre. Jongmans-De Genst. Millevert Julien. Mostaert-Cloetens. Niarquin Pierre. Rommelard Emile. Ronse Louis. Roussel Jules. Siegl, Vve Chateauregnaud. Turf, Veuve Nelinck.	Rue Jules Breton, c. Desmottes, 1 Rue Ch. l'Espinard, 46 Rue Ch. l'Espinard, 46 Rue de Tournai, 90 Rue de Seclin, 19 Rue Saint-Gabriel, 33 Avenue Julien Destrée, 58 Rue Monge, c. Delille, 8 Rue de Philadelphie, 9 Rue Malsenée, c. Deswez Cour Baxter, 26	80 au lieu de 45. 80 au lieu de 45. 80 au lieu de 45. 80 au lieu de 45. 80 au lieu de 40. 80 au lieu de 30. 80 au lieu de 40. 80 au lieu de 30. 80 au lieu de 40. 80 au lieu de 42. Taux maintenu. Enfants peuvent et doivent aider.
Vandenhende, Vve Depotter. Vandroth Jean-Baptiste. Vandroth-Sauvage. Vânheule-Senis. Vanstaevle-Beugnet.	Rue Saint-Druon, 61 Rue Fénelon, 7 Rue Fénelon, 7 Rue des Pénitentes, 23 Rue d'Alger, 11, c. Dupuis, 9	80 au lieu de 40. Taux maintenu. Ressources suff. Taux maintenu. Ressources suff. 80 au lieu de 40. Taux maintenu. Enfants peuvent et doivent aider.
Letellier, Vve Versteghem Marie	Rue de Thumesnil, 23	80 au lieu de 40.

2^o INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

Carlier-Boone.	Rue du Long Pot, 63	80 au lieu de 40.
Détailleur Pierre.	Rue Paul Lafargue, 127, c. Boutry, 6	80 au lieu de 30.
Duforez Anna.	Rue de la Digue, Jardin du Pré-vost, 16	80 au lieu de 42.
Duflot Louise.	Rue Philippe de Comines, 69	80 au lieu de 30.
Guinet Sidonie.	Rue des Postes, 277	80 au lieu de 5.
Lallemand Adrien.	Rue Doudin, 36	80 au lieu de 30.
Legrand Reine.	Quai de la Basse-Deûle, 50	80 au lieu de 45.
Lemer Marie-Louise.	Boulevard Victor Hugo, 193, c. Reboux, 3	80 au lieu de 40.
Lepinoy, Veuve Schiettecatte.	Rue du Commerce, 3	80 au lieu de 40.
Marchand, Veuve Dubois.	Rue d'Arras, 169, c. Gisclon, 11	80 au lieu de 15.
Moreel Julie.	Rue du Fg de Béthune, 15	Taux maintenu. Ressources suff.
Mortelette Edouard.	Rue de Bailleul, 13	80 au lieu de 40.
Mortelette-Boulanger.	Rue de Bailleul, 13	Taux maintenu. Pas t. incurable.
Prévost Florine.	Rue de Douai, 92	80 au lieu de 40.
Vanderschelden, Veuve Adry.	Rue de Buffon, c. Beff, 11	80 au lieu de 40.
Wambre Emile.	Rue de Philadelphie, 11	80 au lieu de 40.
Winocq, Veuve Lelest.	Rue Saint-Amé, 24	80 au lieu de 40.
Billiet Paul.	Rue Eugène Jacquet, 31, allée Porcher	80 au lieu de 5.
Demol Henri.	Rue de l'Ecole, 4	80 au lieu de 45.
Nollet-Désquiens.	Rue d'Eylau, 40, c. I	80 au lieu de 30.
Olivier Sophie.	Rue Jacquemars Giélée, 72	80 au lieu de 40.
Vancaeneghem Marcel.	Allée des Dondaines, 4 bis	80 au lieu de 45.

3^e VIEILLARDS HABITANT HORS DE LILLE

NOM	DOMICILE	MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION	Point de départ
Boulanger Sophie.	Rue Sadi Carnot, 22 à Puteaux (Seine)	80+20 au lieu de la pension partielle.	16 février 1931

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2^e PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Motifs de secours	Domicile de secours
Bodin Joséphine.	Rue Gantois, 113	Incurable.	Blois (Loir-et-Cher).
Bon, Veuve Neirynckx.	Rue d'Hondschoote, 11	Incurable.	Lambersart.
Clément, Veuve Stive.	Rue de Béthune, 61	Vieillard.	Seclin.
Degand-Lamand.	Cité Saint-Maurice	Incurable.	Sainghin-en-Mélantois.
Delattre Edouard.	Rue du Long Pot, 145	Vieillard.	Helleennes.
Denys Henri.	Rue de la Justice, 32	Vieillard.	Boeschépe.
Doremus Emile.	Quai de l'Ouest, c. St-Joseph.	Vieillard.	Berteaucourt-les-Dames
Gaboriau Jean.	Av. de Dunkerque, cour Ba- paume, 8	Vieillard.	(Somme).
Hannecart, Vve Beriou.	Rue de Tournai, 90	Incurable.	Bressuire (Deux-Sèvres)
Hecq Gustave.	Rue Puébla, 21	Vieillard.	Solre-le-Château.
Laloy Charles.	Rue des Vieux Murs, 26	Vieillard.	Condé-sur-Escaut.
Laloy-Lemahieu.	Rue des Vieux Murs, 26	Vieillard.	Puteaux (Seine).
Leynaert François.	Place Vanhoenacker, 17	Vieillard.	Puteaux (Seine).
Saunier, Veuve Durand.	Rue de Marquillies, 82	Vieillard.	Bray-Dunes.
Serryn Louis.	Rue Philadelphie, 133	Incurable.	Saint-Maurice (Seine).
Titelein Théodule.	Rue de Constantine, 7	Vieillard.	Marquette.
Luyssaert, Vve Levèque.	Rue Saint-Sauveur, 69	Vieillard.	Faches-Thumesnil.
			Le Havre.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1595

*Assistance
aux vieillards,
infirmes et incurables**Loi du 14 Juillet
1905**Allocation complé-
mentaire*

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 juillet 1905 — Article 20 bis modifié par l'article 173 de la loi du 16 avril 1930 — relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

1^{re} PARTIE. — DOMICILE DE SECOURS : LILLE*Admissions*

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 juillet 1905 (article 173 de la Loi de Finances du 16 avril 1930) :

*Infirmes et Incurables demeurant à Lille,
ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne*

Dumarchey, V^{ve} Vancleven, Cité Philanthropique, 154 ;
Fauvergue, V^{ve} Leclercq, rue du Bazinghien, 4 ;
Gouteau Marius, rue du Bazinghien, 13 ;
Willemot, née Lepez Elisa, rue Balzac, 60 ;
Millecamp, née Decaux Rachel, rue des Postes, Cité Jardins, 2.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

La séance est levée à 21 h. 30.

Dr. Dr. Salengro	Arquembourg	Bardon	Bataille
<i>Salengro</i>	<i>Arquembourg</i>	<i>T. Bardon</i>	<i>Bataille</i>
Bauchet	Bour	Brodel	Carpentier
<i>A. Bauchet</i>	<i>Y. Bour</i>	<i>L. Brodel</i>	<i>E. Carpentier</i>
Coolen	Courouble	Danchy	Debore
<i>R. Coolen</i>	<i>A. Courouble</i>	<i>A. Danchy</i>	<i>V. Debore</i>
Delemer	Dhilly	Dompain	Duprez
<i>P. Delemer</i>	<i>S. Dhilly</i>	<i>L. Dompain</i>	<i>E. Duprez</i>
Girardin	Engelrano	Lahaye	Leroy
<i>P. Girardin</i>	<i>S. Engelrano</i>	<i>A. Lahaye</i>	<i>E. Leroy</i>
Lévy	Martin	Messon	Magheboom
<i>P. Lévy</i>	<i>A. Martin</i>	<i>L. Messon</i>	<i>A. Magheboom</i>
Rousseau	Srijet	Vandenbergh	Vautrin
<i>A. Rousseau</i>	<i>S. Srijet</i>	<i>E. Vandenbergh</i>	<i>A. Vautrin</i>
Willems			
<i>L. Willems</i>			